FINANCEMENT AGRICOLE CANADA

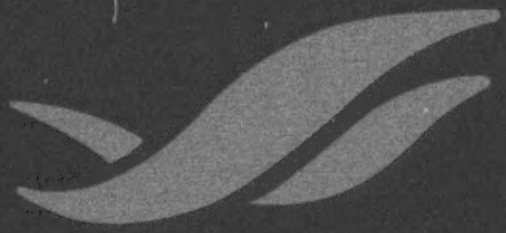

RAPPORT ANNUEL 2017-2018

PROPOSITION DE VALEUR AUX CLIENTS DE FAC

Voici sur quoi vous pouvez compter :

FAC est fière de servir l'industrie agricole canadienne en tant que plus important fournisseur de financement de cette industrie depuis 1959.

D'abord et avant tout au service des producteurs primaires, nous servons également les fournisseurs et les transformateurs à toutes les étapes de la chaîne de valeur agricole.

Nous offrons des solutions souples de financement et des logiciels de gestion à prix concurrentiel, de l'information et de la formation.

Ces services aident nos clients à prendre de saines décisions d'affaires et favorisent leur prospérité.

Nous aimons prendre le temps de connaître nos clients et les besoins, les objectifs et la vision qui leur sont propres. Nous les aidons à surmonter les difficultés et à saisir les occasions.

Faire affaire avec nous, c'est simple comme tout.

FAC et l'agriculture... passionnément et pour longtemps.

2 Message du président-directeur général
4 Message du président du Conseil d'administration
5 Message du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
6 Respecter le mandat de FAC : faits saillants de 2017-2018
7 Profil de la société
9 Rôle d'intérêt public
12 Gouvernance d'entreprise
17 Conseil d'administration et Équipe de gestion d'entreprise
18 Responsabilité sociale d'entreprise
21 Rapport de gestion
66 États financiers
120 Engagement à l'égard des résultats de 2017-2018
122 Glossaire
125 Bureaux de FAC

Message du président-directeur général

Le secteur agricole et agroalimentaire canadien traverse une période passionnante, et FAC vise à aider l'industrie et nos clients à réaliser leur plein potentiel.

L'industrie agricole et agroalimentaire est vitale pour le Canada et emploie 2,3 millions de Canadiens. Elle apporte une contribution annuelle de plus de 111 milliards de dollars à notre économie. Et l'industrie engendrera encore plus de croissance et d'innovation alors qu'elle s'efforcera d'atteindre l'objectif important que le gouvernement fédéral a établi dans son budget de 2017 : faire passer les exportations agroalimentaires canadiennes, qui s'établissent actuellement à 55 milliards de dollars, à 75 milliards de dollars d'ici 2025.

Des fondements solides

Plus importante prêteuse à l'industrie agricole canadienne, FAC a pour mission de faire progresser l'industrie agricole et agroalimentaire et de mettre en valeur le secteur rural canadien. Depuis plus de 50 ans, nous sommes là pour aider les Canadiens à faire leurs premiers pas en agriculture, à améliorer leurs exploitations et à faciliter le transfert à la prochaine génération le moment venu.

Nous comprenons les besoins de nos clients d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur agricole, des producteurs primaires aux exploitants d'agroentreprises et d'entreprises agroalimentaires, qui créent des produits à valeur ajoutée destinés aux marchés canadiens et internationaux. Nous concevons des produits et services souples qui permettent à nos clients d'avoir accès à du capital et à des connaissances qui favoriseront leur croissance et leur réussite.

Nous croyons que l'industrie est plus forte lorsque nous travaillons ensemble. C'est pourquoi nous formons des partenariats avec les coopératives de crédit et les banques canadiennes de même qu'avec les autres sociétés d'État, comme la Banque de développement du Canada et Exportation et développement Canada, afin de garantir l'accès à du capital dans le cas de prêts plus élevés.

La saison de croissance 2017-2018 a connu son lot de défis et nous avons annoncé la mise en place d'une stratégie de soutien à la clientèle pour venir en aide à nos clients de l'Est de l'Ontario et de l'Ouest du Québec aux prises avec des difficultés en raison de l'excès d'humidité. Nous avons également offert du soutien aux clients de l'Ouest canadien faisant face à des problèmes de trésorerie potentiels liés aux retards dans le transport du grain vers les marchés internationaux. Nous offrons un soutien indéfectible à nos clients et nous faisons preuve de souplesse pour les aider à surmonter les moments difficiles.

Pendant que FAC aide les exploitations agricoles et agroalimentaires à devenir des chefs de file de la création d'emplois et de l'innovation, nous ne cessons de perfectionner nos priorités d'intérêt public et nos pratiques commerciales pour remplir notre mandat. Nous gérons chaque aspect de nos activités d'affaires avec diligence et rigueur, tout en gardant à l'esprit nos responsabilités en tant que prêteur prudent.

Nos résultats d'affaires en 2017-2018 témoignent des efforts que nous déployons pour travailler ensemble comme une seule équipe afin d'atteindre nos objectifs. Nous avons continué de mettre l'accent sur les petites et moyennes entreprises en approuvant 22 438 facilités de crédit, et en fournissant des produits et des occasions d'apprentissage spécialisés aux jeunes entrepreneurs et aux agriculteurs âgés de moins de 40 ans. La solidité de notre portefeuille, qui s'élève maintenant à 33,9 milliards de dollars après 25 années consécutives de croissance, reflète la vitalité et la prospérité des familles d'agriculteurs et des exploitants d'agroentreprises et d'entreprises agroalimentaires du Canada.

Nous apportons une valeur ajoutée qui ne se limite pas qu'aux transactions de prêt, c'est pourquoi nous offrons gratuitement des programmes et des ressources d'apprentissage à nos clients et à d'autres personnes, et ce, tant en personne qu'en ligne.

En collaboration avec nos partenaires de *L'agriculture, plus que jamais*, nous avons tenu en février la deuxième édition annuelle du Jour de l'agriculture canadienne. Dans le cadre de cette journée, plus de 250 événements ont eu lieu à la grandeur du Canada et plus de 23 millions de personnes ont participé par l'intermédiaire des médias sociaux, ce qui a aidé à rapprocher l'industrie et les consommateurs. Nouveauté cette année, nous avons collaboré avec des associations de jeunes agriculteurs et des partenaires de l'industrie afin de présenter ***Allumés!*** Sommet FAC de la relève agricole, une série de cinq événements présentés à divers endroits du pays afin d'inspirer et d'informer les agriculteurs de la prochaine génération et d'établir un contact avec eux.

Nous avons à cœur de créer des liens et d'avoir un impact positif sur l'agriculture et les collectivités rurales du Canada. Cette année, nous avons réuni des collectivités, des clients et des partenaires en organisant un éventail d'activités. Nous sommes notamment venus en aide aux banques alimentaires canadiennes en recueillant un nombre record de dons (soit l'équivalent de 7,2 millions de repas) dans le cadre de FAC en campagne contre la faim. Par ailleurs, nous avons ajouté un nouveau volet à cette campagne en versant une contribution

totale de 100 000 $, répartie de façon à soutenir les programmes alimentaires offerts dans 100 écoles du Canada. Ainsi, chacune de ces écoles a reçu une somme de 1 000 $.

Nous aidons à préparer la prochaine génération par l'entremise des cercles 4-H, de programmes scolaires comme Agriculture en classe et d'activités avec des étudiants de niveau postsecondaire. Nous faisons la promotion d'activités de sensibilisation à la sécurité à la ferme, notamment celles organisées dans le cadre de la Semaine canadienne de la sécurité en milieu agricole, et offrons le programme AgriRetour en partenariat avec l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA) et la Fondation Rick Hansen, pour aider des producteurs et des travailleurs agricoles à retourner travailler à la ferme après une blessure.

Pour respecter notre engagement à bâtir un milieu de travail ouvert et inclusif, nous sensibilisons les employés et le public grâce à un éventail d'initiatives comme notre partenariat avec le programme « Campus for All » de l'Université de Regina. FAC a d'ailleurs reçu le prix d'excellence des employeurs décerné par la Saskatchewan Association of Rehabilitation Centres pour son engagement à offrir des possibilités d'emploi aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Je suis convaincu qu'il est crucial, pour assurer la santé à long terme de notre société, d'accroître la sensibilisation à l'égard des questions de santé mentale. Nous sommes déterminés à améliorer les choses et nous offrons de la formation, des outils et des ressources à nos employés et à nos gestionnaires. Nous explorons également des possibilités de faire progresser la discussion à propos de la santé mentale avec nos partenaires de l'industrie et de la collectivité.

Notre équipe s'emploie à créer les conditions qui assureront la réussite à long terme de la société en lui permettant de devenir plus innovante et agile afin de relever les défis d'un monde en rapide évolution.

La voie à suivre

Les Canadiens peuvent être fiers d'appartenir à l'un des rares pays qui sont en mesure de répondre à une demande mondiale grandissante en fournissant des aliments salubres, de haute qualité et produits de manière durable.

L'industrie agricole et agroalimentaire canadienne fait face à des défis uniques, toutefois des possibilités sans précédent s'offrent à elle en cette période de changement dans les économies mondiales. La solidité et la stabilité de FAC nous placent dans une excellente position pour faire partie de la solution. Notre stratégie pour 2018-2019 cerne cinq secteurs d'intervention où nous pouvons avoir une incidence positive sur nos clients, à savoir renouveler notre engagement envers les agroentreprises et les entreprises agroalimentaires,

soutenir davantage la prochaine génération, élargir l'éventail de connaissances et de services consultatifs offerts, devenir un chef de file de la responsabilité sociale d'entreprise en concentrant encore plus nos efforts sur les groupes sous-représentés au sein de l'agriculture canadienne et créer les conditions qui nous permettront de réaliser plus efficacement notre stratégie en intégrant davantage l'innovation à nos méthodes de travail.

Notre stratégie est ambitieuse et je suis sûr que nous pourrons la réaliser. Notre assise est solide. Notre succès en affaires est durable et nous continuons d'atteindre de nouveaux sommets.

Notre ultime raison d'être – Nous servons l'industrie qui nourrit la planète en inspirant l'innovation et la passion – est la voie à suivre. Cet énoncé nous permet de maintenir le cap sur la croissance de notre économie, le développement de notre industrie et le renforcement de nos collectivités. Il souligne également l'énergie et l'engagement dont nos 1 800 employés font preuve chaque jour dans leur travail. L'avenir est prometteur pour l'agriculture canadienne et nous sommes fiers d'y jouer un rôle.

Michael Hoffort, Président-directeur général

Message du président du Conseil d'administration

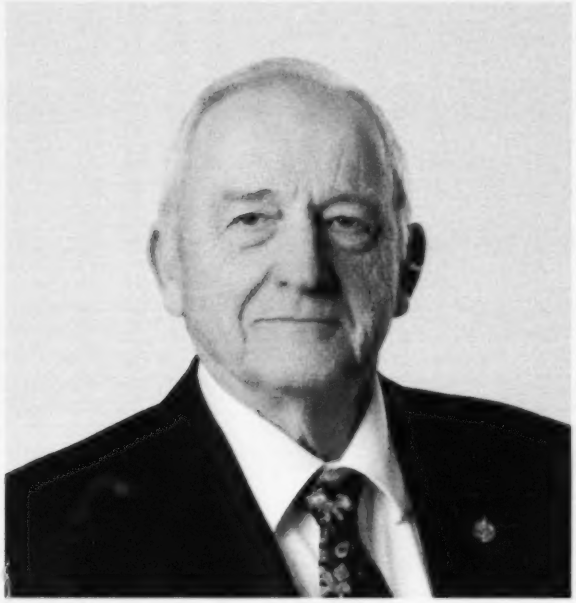

L'industrie agricole et agroalimentaire est une partie essentielle de la croissance économique du Canada et FAC demeure une partenaire apportant une contribution substantielle et stable à cette croissance.

Depuis plus de 50 ans, FAC remplit son engagement à servir l'industrie et à mettre en valeur le secteur rural canadien. Aujourd'hui, FAC n'a rien perdu de sa pertinence, car elle assure une source stable de financement à l'agriculture canadienne ainsi qu'aux agroentreprises et exploitations agroalimentaires de toutes tailles – et parce que son équipe d'employés est déterminée à faire preuve d'innovation et d'agilité afin de répondre aux besoins changeants de l'agriculture au 21e siècle.

FAC possède une connaissance approfondie de l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne, ce qui lui permet d'appuyer la réussite à long terme de l'industrie par la création de produits, de services et de programmes. L'année 2017-2018 a été une autre année fructueuse pour FAC, qui a obtenu d'excellents résultats sur le plan des activités de prêt, enregistré une croissance de son portefeuille, géré ses risques d'entreprise et accompli des progrès au chapitre de ses stratégies et de ses initiatives afin de servir ses 100 000 clients répartis aux quatre coins du Canada.

Le Conseil d'administration de FAC est chargé d'exercer un rôle de leadership et de surveillance indépendante de la gestion et des activités de la société. Pour assurer une gouvernance efficace, il est important que le Conseil d'administration se renouvelle. C'est pourquoi le 17 novembre 2017, le Conseil a accueilli six nouveaux membres, soit Del Anaquod, Bertha Campbell, Laura Donaldson, Michele Hengen, James Laws et Govert Verstralen. Le mandat de Jane Halford, qui siège actuellement au Conseil d'administration, a également été reconduit. Le Conseil est de nouveau complet avec 12 membres.

Nous sommes impatients d'avoir la participation de tous les membres au cours de la prochaine année et de bénéficier de nouvelles perspectives. Don Bettle, Brad Hanmer, Jamie Muir et Brenda Schoepp ont quitté le Conseil d'administration au cours de l'an dernier et nous les remercions pour leurs contributions et les idées dont ils ont fait profiter le Conseil pendant les années passées avec nous.

Le Conseil d'administration appuie la direction et les employés de FAC et tient à exprimer sa fierté à l'égard de la façon responsable dont FAC s'acquitte de son mandat, gère ses activités et appuie l'agriculture et les collectivités canadiennes. FAC a accompli d'excellents progrès et elle offre un immense potentiel. Nous nous réjouissons à l'idée que FAC poursuivra sur la voie du succès au cours des années à venir.

Respectueusement présenté au nom du Conseil d'administration de FAC,

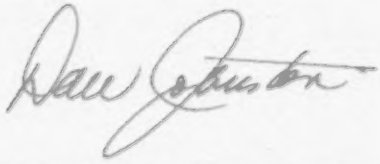

Dale Johnston, président du Conseil d'administration

Message du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

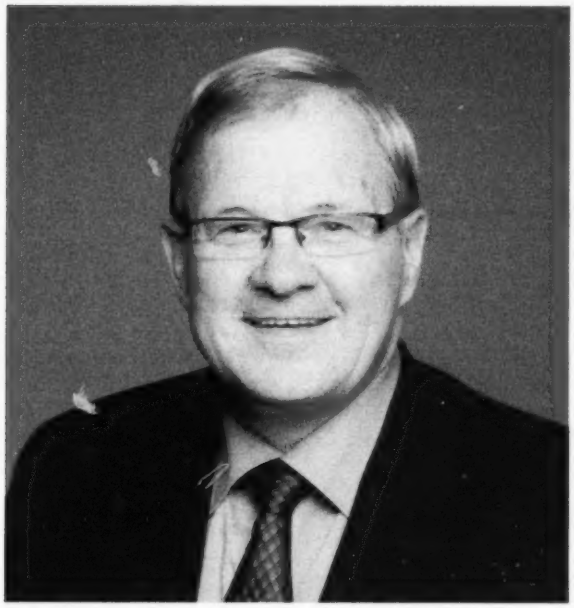

Les Canadiens peuvent être très fiers du succès et de la vitalité de notre industrie agricole et agroalimentaire – elle constitue un moteur clé de notre économie, soutient la création d'emplois et renforce la classe moyenne dans les collectivités canadiennes. Nous contribuons à nourrir la planète en produisant des produits agricoles et agroalimentaires salubres, de grande qualité et durables. Et nous pouvons faire plus encore.

L'agriculture est au cœur de notre identité; elle est notre passé et notre avenir. Nous avons l'occasion extraordinaire de tirer parti de notre succès sur les marchés mondiaux et de stimuler davantage la croissance et la prospérité au pays. Reconnaissant ce potentiel, le gouvernement fédéral a établi dans son budget de 2017 l'objectif ambitieux de faire passer les exportations agroalimentaires annuelles du Canada à 75 milliards de dollars d'ici 2025.

Pour atteindre cet objectif, nous devrons innover et travailler en équipe, ce qui comprend le soutien de partenaires de confiance comme FAC. En tant que plus important prêteur à l'industrie agricole canadienne, FAC offre un accès à du capital, peu importe le cycle économique. Elle offre aussi des produits et des services financiers et commerciaux, des occasions d'apprentissage et des ressources qui sont adaptées aux besoins variés de tous les secteurs de l'industrie agricole et agroalimentaire à chaque étape, du démarrage à l'expansion ou au transfert à la relève d'une entreprise agricole.

Comme je l'ai indiqué dans ma lettre de mandat à FAC, notre travail comporte un éventail de priorités consistant à soutenir les familles d'agriculteurs, les producteurs et les entrepreneurs tout au long de la chaîne de valeur agricole au Canada, et à remplir nos engagements envers les Canadiens. Au début de l'année 2018, j'ai fourni à FAC d'autres axes prioritaires visant à atteindre notre objectif en matière d'exportations, à faciliter le transfert des exploitations d'une génération à l'autre, à faire progresser les connaissances sur la santé mentale, à soutenir les groupes sous-représentés en agriculture pour accroître la diversité et l'inclusion, et à aider les jeunes et les nouveaux agriculteurs à faire leur entrée dans l'industrie.

Les jeunes représentent l'avenir de l'agriculture et je suis fier de l'importance que FAC accorde à l'aide aux nouveaux membres dans l'industrie, que ce soit comme producteurs ou comme entrepreneurs. L'industrie agricole et agroalimentaire canadienne a besoin du concours de plus de jeunes, parce que ceux-ci amènent avec eux une fougue et des façons de penser innovatrices qui favorisent le développement de l'industrie et la maintiennent à l'avant-garde.

Je remercie le Conseil d'administration et les employés de FAC pour leur détermination à changer les choses. Un travail passionnant nous attend.

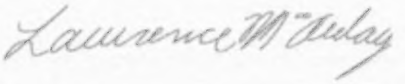

L'honorable Lawrence MacAulay, c.p., député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Respecter le mandat de FAC : faits saillants de 2017-2018

Nous remplissons notre mandat en soutenant et en renforçant le secteur agricole et agroalimentaire canadien.

Solidité financière

BÉNÉFICE NET DE
669,9 M$

22 438
facilités de crédit approuvées

PORTEFEUILLE d'une valeur de
33,9 G$

25 années
DE CROISSANCE

Le plus important fournisseur de capitaux
AU SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

Des employés compétents et mobilisés

PLUS DE
1 800
employés

DANS **98** **bureaux situés**
PRINCIPALEMENT
dans les **régions rurales du Canada**

15 **années consécutives**
SUR LA LISTE DES
employeurs de choix d'**Aon Hewitt**

AU SERVICE DE PLUS DE **100 000** **clients**

FAC est fière d'être au service de notre industrie

7,2 M
de repas amassés
GRÂCE À
FAC en campagne contre la faim

Pointages RECORDS
pour l'excellence de l'expérience client

ALLUMÉS! : Lancement du Sommet FAC de la relève agricole en 2017-2018

3,29 G$ EN PRÊTS aux jeunes agriculteurs

3,89 M$ redonnés aux collectivités dans le cadre **d'initiatives d'investissement communautaire**

Profil de la société

Financement agricole Canada (FAC) est une société d'État fédérale à vocation commerciale qui est financièrement autonome; elle rend compte aux Canadiens et au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. FAC fournit du financement et d'autres services à plus de 100 000 clients[1]. La société compte plus de 1 800 employés répartis dans 98 bureaux situés principalement dans les collectivités rurales canadiennes et son siège social est à Regina, en Saskatchewan.

Les membres de notre grande équipe sont passionnés de leur travail et possèdent une expertise professionnelle dans de nombreux domaines liés à l'agriculture. Nous offrons du capital et d'autres services à des producteurs primaires, des exploitants d'entreprises agroalimentaires et des agroentrepreneurs qui fournissent des intrants ou ajoutent de la valeur à l'agriculture. Le secteur de la production primaire est le principal secteur d'activité de FAC et représente 83,3 % de son portefeuille de prêts. Nous proposons gratuitement à nos clients et à l'industrie des connaissances et des formations sur la gestion d'entreprise. Nous offrons des logiciels de gestion et de comptabilité conçus pour l'agriculture. Nous investissons dans des fonds de capital-risque axés sur l'agriculture, procurant d'autres solutions de capital et d'expertise au nombre croissant d'entreprises novatrices qui aideront l'industrie à réaliser un potentiel inexploité.

Les origines de FAC remontent à 1929, lorsque la Commission du prêt agricole canadien (CPAC) est créée pour fournir du crédit hypothécaire à long terme aux agriculteurs. Puis, en 1959, la *Loi sur le crédit agricole* est établie, et la Société du crédit agricole voit le jour à titre de mandataire de l'État pour prendre la relève de la CPAC.

En 1993, la *Loi sur la Société du crédit agricole* donne à la société un mandat de même que des pouvoirs de prêt et des pouvoirs administratifs élargis. Ce nouveau mandat permet à la société d'offrir des services financiers à des exploitations et des sociétés agricoles de plus grande envergure ainsi qu'à des particuliers.

En 2001, la *Loi sur Financement agricole Canada* permet à la société d'offrir une gamme encore plus vaste de services aux producteurs agricoles, aux exploitants d'entreprises agroalimentaires et aux agroentrepreneurs.

Depuis plus d'un demi-siècle, nous sommes à l'écoute de nos clients et nous adaptons continuellement nos produits et nos services à leurs besoins particuliers. Ensemble, FAC et la communauté agricole ont fait face aux transformations radicales dans le monde de la production, de la technologie et des marchés, transformations qui ont stimulé l'industrie. S'il y a une réalité qui n'a pas changé au fil du temps, c'est que l'agriculture est importante pour le Canada et pour FAC. Avec son portefeuille de première qualité de 33,9 milliards de dollars et une 25e année consécutive de croissance, FAC est une partenaire solide, stable et engagée à servir l'industrie agricole canadienne, peu importe le cycle économique.

Vision

Toute la chaîne de valeur agricole et agroalimentaire est d'avis que FAC œuvre pour l'avenir de l'agroindustrie en offrant des produits financiers, des services et des connaissances adaptés aux exploitations agricoles et aux agroentreprises. Nos clients font la promotion de FAC et ne peuvent s'imaginer faire des affaires sans elle. Nous avons à cœur notre responsabilité sociale et environnementale et nous sommes un employeur de choix partout où nous sommes présents. Nous facilitons les processus d'affaires tant pour les clients que pour les employés. FAC est financièrement solide et stable et investit considérablement dans l'industrie agricole et agroalimentaire.

[1] Les clients de FAC comprennent tous les clients ayant un solde de prêt actif qui sont des emprunteurs principaux, des coemprunteurs ou des cautions pour des prêts à des particuliers ou à des sociétés, dans les champs d'activité de la production primaire, de l'agroentreprise et agroalimentaire et des alliances.

Valeurs d'entreprise

FAC a pris l'engagement d'œuvrer pour l'avenir de l'agroindustrie. Elle le fait en visant toujours plus haut, en menant ses activités au profit de ses clients et en favorisant la réalisation du plein potentiel de chaque employé.

Les valeurs d'entreprise de FAC représentent les valeurs essentielles suivantes :

L'intégrité avant tout

Nous agissons de façon éthique et honnête. Nous traitons nos clients, nos collègues et tous les intervenants avec respect.

Le client d'abord

Nous avons nos clients à cœur et sommes fiers de leur offrir une expérience extraordinaire fondée sur la qualité de nos relations personnelles, notre flexibilité et notre connaissance de l'industrie.

L'excellence en tout temps

Nous avons pris un engagement commun de rendement élevé, de responsabilisation et d'efficience dans notre quête d'excellence.

Le travail d'équipe

Nous sommes persuadés de l'effet synergique du travail d'équipe. Que ce soit dans la prestation de services adaptés aux besoins des clients ou dans la conception de solutions qui profitent à l'industrie, nous travaillons ensemble et formons une seule équipe.

L'engagement communautaire

Nous prenons notre responsabilité sociale d'entreprise au sérieux. Nous estimons qu'il est de notre devoir de participer à la vie communautaire des collectivités où nos clients et employés vivent et travaillent, de nous efforcer de réduire notre impact sur l'environnement et de contribuer à la réussite de l'industrie agricole.

Pratiques culturelles

Aux valeurs d'entreprise de FAC viennent s'ajouter des pratiques culturelles qui décrivent les comportements que les membres du personnel et du Conseil d'administration sont tenus de manifester avec leurs collègues, les clients, les partenaires, les fournisseurs et les intervenants.

Pour de plus amples renseignements sur FAC, visitez fac.ca/QuiNousSommes.

Rôle d'intérêt public

Le mandat de FAC est précisé dans la *Loi sur Financement agricole Canada* dans les termes suivants :

La Société a pour mission de mettre en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services et produits financiers et commerciaux, spécialisés et personnalisés, aux exploitations agricoles – notamment les fermes familiales – et aux entreprises – notamment les petites et moyennes entreprises – de ce secteur qui sont des entreprises liées à l'agriculture. Les activités de la Société visent principalement les exploitations agricoles, notamment les fermes familiales.

Nos priorités s'inscrivent dans le mandat du gouvernement fédéral de soutenir le secteur agricole de sorte que ce dernier, qui est déjà dynamique, devienne un secteur de premier plan en fait de création d'emplois et d'innovation. La lettre de mandat de Financement agricole Canada se trouve sur le site Web d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

FAC donne accès à du capital

FAC procure du capital à l'industrie agricole sous forme d'une vaste gamme de produits et de services financiers et commerciaux adaptés aux besoins particuliers de celle-ci. Nous prêtons des fonds aux acteurs de tous les secteurs d'activité – les producteurs primaires, les exploitants d'entreprises agroalimentaires et les agroentrepreneurs – qui fournissent des intrants ou ajoutent de la valeur à l'industrie agricole.

L'accès à du capital permet aux producteurs et aux agroentrepreneurs d'adopter des pratiques et des modèles d'affaires novateurs grâce auxquels ils peuvent prendre de l'expansion, abaisser leurs coûts de production, développer de nouveaux produits et être concurrentiels sur les marchés étrangers.

Une saine concurrence sur le marché et un choix d'options de financement sont nécessaires pour assurer la réussite des agroentrepreneurs et des producteurs canadiens, et ce, peu importe le cycle économique. FAC collabore avec des coopératives de crédit et nos sociétés d'État apparentées – la Banque de développement du Canada et Exportation et développement Canada – afin de se pencher sur des enjeux d'intérêt commun touchant les marchés et les politiques et de chercher des occasions de partenariat. Nous nouons des partenariats avec les banques canadiennes afin de fournir du financement à des exploitations agricoles et des agroentreprises plus grandes. Notre offre de financement à l'industrie prend aussi la forme de capital-risque fourni par l'intermédiaire d'Avrio Capital, une entité privée qui gère une série de fonds de placement au nom de FAC et d'autres partenaires d'investissement. Ce capital aide des entreprises novatrices à prendre de l'expansion et à devenir prospères au Canada.

FAC est demeurée financièrement autonome et rentable en 2017-2018. Grâce au maintien de notre solidité et de notre stabilité, nous pouvons servir l'agriculture durant tous ses cycles. Nous continuons de réinvestir les profits de FAC en agriculture en haussant le financement offert aux clients et en créant de l'information, des produits et des services qui répondent à leurs besoins.

FAC œuvre pour l'avenir de l'agroindustrie

Nous croyons qu'une saine gestion financière est essentielle à la prospérité de toute exploitation agricole. Pour aider les producteurs à accroître leurs compétences et leurs connaissances en gestion d'entreprise, FAC a continué d'offrir à ses clients et à l'industrie un vaste éventail d'événements d'apprentissage, de publications et d'autres ressources en 2017-2018. Les agriculteurs de tous les âges et les secteurs ont accès à nos ressources en ligne et en personne, et ce, gratuitement. En outre, FAC offre des logiciels de comptabilité et de gestion agricole qui améliorent la capacité de gestion d'entreprise de nos clients. Nous veillons également à ce que nos employés aient les connaissances et les outils nécessaires pour mettre leur expertise au service des clients, leur donner des conseils judicieux et les aider à atteindre leurs objectifs.

La génération montante a un rôle à jouer dans la croissance et le succès continus de l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne, et c'est avec fierté que FAC appuie ces jeunes enthousiastes et travaillants. En effet, la société leur offre des produits et des services comme les prêts Transfert, Jeune agriculteur et Jeune entrepreneur, qui facilitent le transfert des exploitations aux prochaines générations, leur offrent de précieuses connaissances et contribuent à leur entrée dans l'industrie ainsi qu'à l'expansion de leur exploitation.

FAC continue de promouvoir *L'agriculture, plus que jamais*, une cause pilotée par l'industrie, rassemblant des centaines de partenaires et des milliers de champions de l'industrie (que nous appelons des agbassadeurs) à l'échelle du pays; ces derniers sont tous engagés à améliorer les perceptions de la population, à déboulonner les mythes et à susciter un dialogue positif à l'égard de l'agriculture canadienne. *L'agriculture, plus que jamais* propose des ressources et une tribune où les agbassadeurs peuvent relater la véritable et positive histoire de l'agriculture canadienne.

FAC appuie les politiques du gouvernement en s'associant à d'autres organismes gouvernementaux

FAC travaille en partenariat avec Exportation et développement Canada et la Banque de développement du Canada afin de soutenir l'innovation et de faciliter l'accès des agroentreprises canadiennes aux marchés internationaux. Nos employés collaborent avec leurs homologues d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) afin d'échanger de l'information sur des sujets importants qui touchent l'agroindustrie, notamment la valeur des terres agricoles, les prix des produits de base et les taux d'intérêt.

FAC se consacre entièrement à l'agriculture et son approche est à long terme

Nous soutenons l'industrie agricole et nous nous sommes engagés à assurer sa réussite à long terme. Grâce à la solidité de notre situation financière, nous offrons des produits et des services novateurs centrés sur les besoins de l'industrie, ce qui permet aux producteurs et aux agroentrepreneurs de profiter d'un choix sur le marché.

Nos produits de prêt tiennent compte de la nature cyclique de l'agroindustrie et du temps nécessaire pour qu'une exploitation agricole devienne prospère. Des conditions climatiques et un marché imprévisibles peuvent avoir un effet négatif sur les producteurs et les agroentrepreneurs. C'est pourquoi nous appuyons nos clients dans les mauvaises comme dans les bonnes périodes. Notre programme de soutien à la clientèle permet aux clients de redéfinir les modalités de leur prêt, ce qui les aide à traverser les périodes difficiles. Le fonds AgriUrgences de FAC offre aussi un soutien financier modeste aux clients qui vivent un événement traumatisant.

Nos employés assistent à des événements et à des réunions organisées par des entreprises et des intervenants de l'industrie ainsi que des groupes de producteurs. De notre côté, nous transmettons des connaissances à ces acteurs de l'industrie et leur demandons leur avis sur les enjeux auxquels l'agriculture fait face. Nous sommes également à la tête de Vision FAC, le plus grand groupe consultatif sur l'agriculture du Canada, dont les membres peuvent communiquer leurs idées et leurs points de vue concernant l'agriculture canadienne et la meilleure façon dont FAC peut servir cette industrie dynamique et florissante.

FAC maintient un juste équilibre entre les ressources requises pour appuyer une entreprise en croissance, le contrôle des coûts et la réalisation de gains d'efficience. C'est ainsi que nous pouvons accomplir les objectifs liés à notre rôle d'intérêt public, conserver nos excellents résultats financiers et continuer de servir l'agriculture des années durant.

FAC exerce ses activités de manière durable

Notre cadre de responsabilité sociale d'entreprise est axé sur l'agriculture et l'alimentation, la communauté, nos clients, nos employés et l'environnement. Pour respecter notre engagement, nous offrons à nos clients du financement pour mettre en œuvre des solutions écologiques; nous embauchons et formons des employés passionnés d'agriculture qui connaissent l'industrie agricole; nous investissons dans les collectivités où nos clients et nos employés vivent et travaillent, et nous veillons continuellement à atténuer notre empreinte écologique.

FAC s'emploie pleinement à protéger l'environnement et à préserver la valeur des biens immobiliers obtenus en garantie du financement qu'elle accorde.

Pour protéger l'environnement et atténuer les risques répertoriés, FAC procède à l'évaluation environnementale de tous les biens donnés en garantie par les clients. De plus, son processus en matière de décisions de financement requiert que les clients signent des déclarations selon lesquelles leur propriété n'est pas contaminée.

À titre de société d'État fédérale, FAC est également une autorité fédérale qui doit s'acquitter de ses responsabilités aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012), ou LCEE (2012). Nous n'accordons pas de financement à un client dont les projets ou activités auront des effets négatifs importants sur l'environnement.

Selon les articles 67 à 69 de la LCEE (2012), une autorité fédérale ne peut pas réaliser ou permettre la réalisation de projets sur un territoire domanial ou à l'étranger à moins qu'elle décide que la réalisation du projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants ou que le gouverneur en conseil décide que ces effets sont justifiables dans les circonstances. FAC doit déclarer toute évaluation environnementale effectuée à l'égard de projets sur un territoire domanial ou à l'étranger.

En 2017-2018, FAC a mené une évaluation environnementale dans le cadre de projets relevant des articles 67 à 69 de la LCEE (2012) :

- projets sur un territoire domanial : 1
- projets à l'étranger : 0
- projets retournés au gouverneur en conseil pour une décision : 0

Résultats et exécution

À titre de société d'État fédérale, FAC s'engage à avoir une influence positive sur la vie des Canadiens en contribuant à la vigueur, au dynamisme et à la durabilité du secteur agricole et agroalimentaire canadien, de manière à assurer la solidité, la viabilité et la sécurité alimentaire du Canada.

En réalisant son mandat grâce à l'offre de produits, de services, de connaissances et de soutien spécialisés aux producteurs et aux exploitants canadiens du secteur de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire, FAC incarne un partenaire de confiance, ce qui permet aux acteurs de l'industrie de continuer de créer de bons emplois et des possibilités intéressantes dans les collectivités rurales partout au pays et ainsi d'être des moteurs de l'économie canadienne. Pour obtenir un aperçu des résultats réalisés par FAC en 2017-2018 pour le bien de ses clients, de l'agriculture canadienne et de l'ensemble des Canadiens et Canadiennes, ainsi que de ses résultats attendus, de ses indicateurs et cibles de performance clés, consultez la section Engagement à l'égard des résultats.

Gouvernance d'entreprise

FAC est régie par la *Loi sur Financement agricole Canada* et la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Comme les autres sociétés d'État, nous sommes soumis aux lois telles que la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi sur l'accès à l'information*, le *Code canadien du travail*, la *Loi fédérale sur la responsabilité*, la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et la *Loi sur les langues officielles*.

FAC rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Nos résultats d'exploitation sont communiqués au Parlement et aux Canadiens par la publication de notre rapport annuel, du résumé de notre plan d'entreprise et de rapports financiers trimestriels. Par ailleurs, notre Conseil d'administration veille à ce que nos activités servent bien l'industrie et les Canadiens.

Nous établissons des relations avec nos clients, nos partenaires et les intervenants afin de mieux comprendre et couvrir les besoins de l'industrie agricole et agroalimentaire. Nous comptons aussi sur divers intervenants et partenaires pour obtenir des conseils et de l'expertise en matière de pratiques de gouvernance dans le secteur public.

Des représentants de FAC rencontrent régulièrement des partenaires comme Agriculture et Agroalimentaire Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor, le ministère des Finances et d'autres sociétés d'État fédérales afin de s'assurer que ses politiques et ses procédures sont à jour et pertinentes. Nous collaborons avec Exportation et développement Canada et la Banque de développement du Canada pour faire l'échange d'idées et de meilleures pratiques sur les façons dont nous pouvons travailler ensemble au profit des clients. Nous cherchons également des possibilités de collaboration avec les banques et les coopératives de crédit afin de répondre aux besoins financiers de nos clients.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de FAC est représentatif des Canadiens et de la diversité des secteurs de l'industrie agricole et agroalimentaire. L'expertise des administrateurs contribue grandement au mandat et à l'orientation stratégique de la société. Le Conseil d'administration veille à ce que FAC demeure axée sur sa vision, sa mission et ses valeurs, ainsi que sur la réalisation de son rôle d'intérêt public.

Les administrateurs sont nommés par le gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. À l'exception du président-directeur général, les membres du Conseil d'administration ne font pas partie de la direction de FAC. La société et son Conseil d'administration suivent rigoureusement le nouveau processus gouvernemental de nomination des administrateurs pour pourvoir les sièges vacants actuels et futurs.

Comme l'a annoncé le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire le 17 novembre 2017, six nouveaux membres ont été nommés au Conseil d'administration de FAC. Issus de divers milieux, les membres ont des connaissances approfondies et une expérience riche dans les domaines de l'agriculture, de la finance, du droit et de la science.

Les administrateurs suivants ont été nommés pour un mandat de quatre ans : Bertha Campbell (Île-du-Prince-Édouard), Laura Donaldson (Colombie-Britannique) et Govert Verstralen (Ontario). Les administrateurs suivants ont quant à eux été nommés pour un mandat de trois ans : Del Anaquod (Saskatchewan), Michele Hengen (Saskatchewan) et James Laws (Ontario). Enfin, le ministre MacAulay a reconduit le mandat de trois ans de Jane Halford (Alberta).

Pour assurer une gouvernance efficace, il est important que le Conseil d'administration se renouvelle. Nous sommes ouverts aux avis et à l'expertise des anciens comme des nouveaux administrateurs, et nous remercions ceux qui nous quittent de leur contribution au Conseil.

Le Conseil d'administration est responsable de la gouvernance générale de FAC. Il veille à ce que les activités de la société servent les intérêts supérieurs de celle-ci et ceux du gouvernement du Canada. Les membres du Conseil d'administration participent au processus de planification stratégique et approuvent l'orientation stratégique et le plan d'entreprise de FAC. Le Conseil d'administration est aussi chargé de veiller à la détermination des risques liés aux activités de FAC. Il doit s'assurer que des pouvoirs et des contrôles appropriés sont en place, que les risques sont gérés adéquatement et que l'atteinte des buts et des objectifs de la société n'est pas compromise.

Le Conseil d'administration est responsable de six grands domaines :

- l'intégrité, sur les plans juridique et éthique;
- la planification stratégique et la gestion du risque;
- la communication et la divulgation publique de l'information financière;
- le perfectionnement des qualités de leadership;
- les relations avec le gouvernement et la responsabilité sociale d'entreprise;
- la gouvernance d'entreprise.

Les cadres dirigeants de FAC travaillent en étroite collaboration avec les membres du Conseil d'administration pour s'assurer que ces derniers sont au fait des activités de la société. Le chef des finances, le chef de l'exploitation et le chef de la gestion du risque assistent à toutes les réunions du Conseil d'administration. Les autres membres de l'Équipe de gestion d'entreprise participent à tour de rôle aux réunions afin de consolider les relations entre le Conseil d'administration et la direction.

L'horaire de chaque réunion comprend un moment au cours duquel les membres du Conseil d'administration et de ses comités se rencontrent sans la présence des membres de la direction.

Le Conseil d'administration suit une démarche formelle pour l'établissement des objectifs et l'évaluation du rendement du président-directeur général, conformément au programme de gestion du rendement établi par le Bureau du Conseil privé.

Le Conseil d'administration évalue régulièrement la structure de rémunération de FAC et examine chaque année la rémunération versée à l'Équipe de gestion d'entreprise.

En janvier, l'ensemble du Conseil d'administration a participé à une réunion d'orientation de deux jours visant à informer les nouveaux administrateurs au sujet de la société et à permettre aux membres de faire connaissance.

Par ailleurs, au mois d'août de chaque année, le Conseil d'administration de FAC tient une assemblée publique durant laquelle nous rendons compte de nos activités, nous divulguons nos résultats financiers et nous recueillons les commentaires des parties prenantes et du public canadien au sujet de notre mandat et de notre orientation stratégique.

Code de déontologie et valeurs

À FAC, l'intégrité et le maintien de normes d'éthique les plus rigoureuses sont des priorités absolues. Dès leur nomination et chaque année de leur mandat, les administrateurs doivent signer une déclaration pour signifier qu'ils se conformeront au *Code de déontologie* de FAC.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a établi un processus selon lequel toute infraction au *Code de déontologie* qui pourrait avoir été commise par le président-directeur général ou l'un de ses subordonnés directs doit être signalée directement au Conseil. Il a aussi prévu une politique à appliquer si un administrateur est en conflit d'intérêts. Chaque année, l'agente de l'intégrité de FAC divulgue toutes les infractions possibles au *Code de déontologie* et discute avec le Conseil d'administration des activités continues de formation et de sensibilisation des employés concernant l'éthique. De plus, tous les employés sont tenus de suivre chaque année une formation en ligne sur le *Code de déontologie* de FAC, laquelle a été conçue afin de s'assurer qu'ils le comprennent et le respectent.

Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est formé de 12 membres, dont le président du Conseil d'administration et le président-directeur général de FAC. Ils apportent une expérience collective en agriculture, en administration des affaires et en finance à la gouvernance d'une société qui est au service d'une industrie de plus en plus complexe.

Le Conseil d'administration compte quatre sous-comités : le Comité d'audit, le Comité de gouvernance d'entreprise, le Comité des ressources humaines et le Comité de gestion du risque.

Comité d'audit

Président : Govert Verstralen

Membres : Bertha Campbell, Laura Donaldson, James Laws et Doris Priddle

Le Comité d'audit est composé d'administrateurs qui n'ont aucun lien avec la direction de FAC. Tous ses membres ont des connaissances en finance et le président du comité est considéré comme un expert financier.

Le Comité d'audit veille à l'intégrité, à l'exactitude et à la communication en temps opportun de l'information sur les résultats financiers de la société; il surveille aussi la fonction d'audit de cette dernière.

En plus de tenir des réunions avec les cadres dirigeants, le Comité d'audit rencontre des représentants du Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) et des auditeurs internes de FAC, et ce, sans la présence des membres de la direction.

Le Conseil d'administration a pris un engagement de transparence financière. Le BVG audite les états financiers de FAC chaque année et assiste à toutes les réunions du Comité d'audit. De plus, le BVG procède à un examen spécial au moins tous les 10 ans. Les examens spéciaux ont pour objet de veiller à ce que les mécanismes et les pratiques de FAC offrent une certitude raisonnable que ses actifs sont protégés, que ses ressources sont gérées de manière économique et efficiente, et que ses activités sont menées avec efficacité. Le plus récent examen spécial de FAC remonte au 31 juillet 2012.

Comité de gouvernance d'entreprise

Présidente : Laura Donaldson

Membres : Dale Johnston (président du Conseil d'administration), Del Anaquod, Bertha Campbell, James Laws et Doris Priddle

Le Comité de gouvernance d'entreprise examine les pratiques de gouvernance de la société et fait des recommandations de pratiques saines au Conseil d'administration. Il surveille le processus de planification stratégique de FAC et son programme de responsabilité sociale d'entreprise. Le Comité de gouvernance d'entreprise agit aussi à titre de comité responsable des nominations au Conseil d'administration.

Il examine régulièrement le nombre, la structure et le mandat des comités du Conseil d'administration. Il est également responsable de l'évaluation du rendement des administrateurs, des comités et du Conseil dans son ensemble. Le Comité de gouvernance d'entreprise surveille en outre les politiques de FAC en matière d'éthique et de conflit d'intérêts ainsi que le *Code de déontologie* que doivent respecter les employés et les membres du Conseil d'administration.

Comité des ressources humaines

Présidente : Jane Halford

Membres : Dale Johnston (président du Conseil d'administration), Del Anaquod, Sylvie Cloutier, Michele Hengen et Jason Skinner

Le Comité des ressources humaines examine tous les grands enjeux concernant les politiques des ressources humaines. Il est chargé de conseiller le Conseil d'administration sur les qualités et les compétences essentielles au poste de président-directeur général, et sur la façon d'évaluer son rendement. Le Comité des ressources humaines travaille aussi avec le président-directeur général à la conception du plan de perfectionnement annuel de ce dernier.

Il est responsable d'examiner la structure de rémunération, les régimes de retraite, les plans de relève et les programmes d'apprentissage des employés de la société ainsi que le programme d'avantages indirects des cadres supérieurs.

Le Conseil d'administration et FAC se sont engagés à offrir aux employés une rémunération, des avantages sociaux et des régimes de retraite justes et concurrentiels qui peuvent être maintenus à long terme. FAC revoit chaque année la rémunération globale de ses employés et soumet les résultats à l'approbation du comité.

L'équipe des Ressources humaines de FAC compare la société à un groupe uniforme d'organisations des secteurs public et privé comparables sur le plan de la taille, de l'emplacement géographique, de l'industrie ou du secteur. L'objectif consiste à conserver une position concurrentielle sur le marché pour ce qui est de la rémunération. La rémunération globale en argent comprend le salaire de base et la rémunération variable. FAC n'offre aucune mesure incitative à long terme.

Comité de gestion du risque

Présidente : Michele Hengen

Membres : Sylvie Cloutier, Jane Halford, Jason Skinner et Govert Verstralen

Le Comité de gestion du risque est composé d'administrateurs qui n'ont aucun lien avec la direction de FAC. Il a pour mandat général d'aider le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la gestion du risque.

Le Comité surveille la fonction de gestion du risque d'entreprise et veille à ce que les activités de cette fonction soient distinctes de celles de la gestion opérationnelle. Le Comité de gestion du risque surveille également la conformité de l'organisation avec les politiques de gestion du risque de FAC ainsi que l'efficacité des systèmes et des programmes liés aux besoins de capitaux.

Rendement du Conseil d'administration

Dès leur nomination au Conseil d'administration, les administrateurs assistent à une séance d'orientation détaillée et rencontrent les cadres dirigeants afin de mieux connaître FAC. Ils prennent aussi le temps de visiter des exploitations de clients et d'assister à des réunions d'employés ainsi qu'à des conférences et des ateliers sur la gouvernance d'entreprise et les activités de FAC. Certains administrateurs participent également à des programmes d'accréditation des administrateurs.

Le Conseil d'administration évalue son rendement global et celui de ses administrateurs au moyen d'un processus structuré d'autoévaluation. Les profils de poste du président du Conseil d'administration et de chacun des administrateurs sont revus pour s'assurer qu'ils décrivent bien les compétences et les habiletés requises. S'il y a des lacunes, elles sont comblées au moyen de nominations, de formations ou de services d'experts externes auxquels le Conseil d'administration a recours pour l'aider à examiner des questions techniques ou spécialisées.

Rémunération

Les administrateurs reçoivent une indemnité journalière et des honoraires annuels fixés par le gouverneur en conseil, en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le dernier ajustement des taux de rémunération a eu lieu le 8 janvier 2008.

- Le président du Conseil d'administration touche des honoraires annuels de 12 400 $.[2]
- Les présidents des comités reçoivent des honoraires annuels de 7 200 $.
- Les autres administrateurs reçoivent des honoraires annuels de 6 200 $.
- Tous les administrateurs, y compris le président du Conseil d'administration, reçoivent une indemnité journalière de 485 $ pour chaque réunion, séance de formation et activité parrainée par FAC à laquelle ils participent, y compris leur temps de déplacement.
- Les administrateurs sont indemnisés pour toute dépense qu'ils engagent pour s'acquitter de leurs fonctions, y compris les dépenses de voyage et d'hébergement. Ils sont visés par leur propre politique sur les dépenses de voyage, qui ressemble sensiblement à celle des employés de FAC. Les administrateurs reçoivent des indemnités journalières pour leurs repas et leurs faux frais en lieu et place du remboursement des dépenses qu'ils ont réellement payées.

En 2017-2018, il y a eu 5 réunions du Conseil d'administration et 17 réunions de comités. La rémunération globale (honoraires annuels et indemnités journalières) versée à tous les administrateurs a totalisé 146 223 $. Le total des frais de voyage et des dépenses connexes des membres du Conseil d'administration s'est élevé à 126 156 $, par rapport à 125 021 $ en 2016-2017.

[2] À titre d'ancien député, Dale Johnston est assujetti à la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*. Sa rémunération annuelle totale est limitée à 5 000 $.

Rémunération, présence aux réunions et dépenses des membres du Conseil d'administration en 2017-2018

Administrateur/ Administratrice	Honoraires annuels (A)	Indemnités journalières (B)	Rémunération totale (A et B)	Présence aux réunions du Conseil	Présence aux réunions de comité	Frais de déplacement et dépenses connexes
Del Anaquod	2 325 $	5 820 $	8 145 $	2 sur 2	2 sur 2	4 121 $
Don Bettle	4 500	4 365	8 865	2 sur 3	3 sur 4	6 595
Bertha Campbell	2 325	5 335	7 660	1 sur 2	3 sur 3	6 091
Sylvie Cloutier	7 200	9 700	16 900	5 sur 5	7 sur 8	17 324
Laura Donaldson	2 408	6 305	8 713	2 sur 2	3 sur 3	5 594
Jane Halford	7 200	9 700	16 900	5 sur 5	12 sur 12	6 611
Michele Hengen	2 325	4 365	6 690	2 sur 2	2 sur 2	2 738
Dale Johnston	4 999	–	4 999	5 sur 5	6 sur 6	14 943
James Laws	2 325	7 518	9 843	2 sur 2	3 sur 3	11 580
Jamie Muir	3 875	7 275	11 150	3 sur 3	4 sur 4	9 784
Doris Priddle	6 200	9 700	15 900	5 sur 5	9 sur 9	22 013
Brenda Schoepp	3 875	1 940	5 815	2 sur 3	3 sur 3	2 194
Jason Skinner	7 200	8 730	15 930	5 sur 5	11 sur 11	5 618
Govert Verstralen	2 408	6 305	8 713	2 sur 2	3 sur 3	10 950
Total	**59 165 $**	**87 058 $**	**146 223 $**			**126 156 $**

Il y a eu cinq réunions du Conseil d'administration, ainsi que sept réunions du Comité d'audit, deux réunions du Comité de gouvernance d'entreprise, trois réunions du Comité des ressources humaines et cinq réunions du Comité de gestion du risque. De plus, le Conseil d'administration a assisté à une séance d'orientation en janvier et au Jour de l'agriculture en février. Ces événements ne sont pas compris dans le rapport de participation, mais les indemnités journalières et les dépenses engagées sont comprises.

Équipe de gestion d'entreprise

Pour assurer la gestion efficace de ses activités, FAC a recruté une équipe de cadres dirigeants formée de professionnels à l'expérience et aux talents variés. Les membres de notre Équipe de gestion d'entreprise sont reconnus comme des leaders en matière de pratiques exemplaires dans leur profession respective et comme bénévoles actifs dans leur collectivité. Chacun est convaincu qu'une culture axée sur une communication ouverte et la confiance favorise l'engagement des employés à nouer d'excellentes relations clients.

L'Équipe de gestion d'entreprise est responsable des résultats d'affaires et des décisions de la société, notamment sur le plan de la vision stratégique, de la stratégie d'investissement, de l'affectation des ressources d'entreprise et de la résolution des grandes questions stratégiques. Tous les cadres dirigeants, à l'exception du président-directeur général, sont rémunérés suivant les politiques et les échelles de rémunération approuvées par le Conseil d'administration de FAC. C'est le gouverneur en conseil qui fixe la rémunération du président-directeur général.

En 2017-2018, la fourchette salariale du président-directeur général se situait entre 257 900 $ et 303 400 $. Il y a deux fourchettes salariales pour les vice-présidents exécutifs; l'une se situe entre 197 710 $ et 290 745 $ et l'autre, entre 228 335 $ et 387 485 $. En plus de la rémunération de base susmentionnée, chaque cadre dirigeant est admissible à une rémunération variable substantielle qui est fonction des résultats de sa division, de la société et ainsi que de son rendement individuel.

Conseil d'administration*

Dale Johnston Propriétaire et exploitant d'une exploitation agricole mixte Ponoka County (Alberta)	**Michael Hoffort, P.Ag., IAS.A.** Président-directeur général, FAC Regina (Saskatchewan)	**Del Anaquod** Principal fondateur, Banque des Premières Nations du Canada Ancien président, Université des Premières Nations du Canada Regina (Saskatchewan)	**Bertha Campbell** Copropriétaire d'une exploitation mixte (lait, bœuf, pommes de terre) Grahams Road (Île-du-Prince-Édouard)
Sylvie Cloutier, BA Comm. Présidente-directrice générale, Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation Bromont (Québec)	**Laura Donaldson** Avocate Qualicum Beach (Colombie-Britannique)	**Jane Halford** Cofondatrice, BOLT Transition Inc. Edmonton (Alberta)	**Michele Hengen** Présidente, Elite Strategies Regina (Saskatchewan)
James Laws Conseiller agricole Ottawa (Ontario)	**Doris Priddle** Propriétaire, Priddle Farms Inc. Toronto (Ontario)	**Jason Skinner** Président-directeur général, North West Terminal Ltd. Wilkie (Saskatchewan)	**Govert Verstralen** Directeur général, GTV Consulting Inc. Scarborough (Ontario)

Équipe de gestion d'entreprise*

Michael Hoffort Président-directeur général	**Rick Hoffman** Vice-président exécutif et chef des finances	**Sophie Perreault** Vice-présidente exécutive et chef de l'exploitation	**Corinna Mitchell-Beaudin** Vice-présidente exécutive et chef de la gestion du risque
Travis Asmundson Vice-président exécutif et chef de la technologie de l'information	**Greg Honey** Vice-président exécutif et chef des ressources humaines	**Todd Klink** Vice-président exécutif et chef du marketing	**Greg Willner** Vice-président exécutif, Services juridiques et secrétaire de la société

* Pour voir les biographies des membres du Conseil d'administration et de l'Équipe de gestion d'entreprise de FAC, visitez fac.ca/rapportannuel.

Responsabilité sociale d'entreprise

En tant que plus important prêteur à l'industrie agricole canadienne, nous avons à cœur d'aider l'industrie à réussir. Nous avons pris l'engagement de soutenir nos clients dans les bonnes comme dans les mauvaises périodes, d'appuyer les régions rurales du Canada et de nous constituer un effectif engagé. Nous sommes d'avis qu'en menant nos activités de manière responsable sur les plans social, économique et environnemental, nous investissons dans l'avenir.

Notre cadre de responsabilité sociale d'entreprise comprend les cinq secteurs d'intervention suivants :

Agriculture et alimentation

Nous offrons de la formation et de l'information, nous appuyons des initiatives et nous établissons des partenariats qui font progresser l'industrie.

Communauté

Nous favorisons des collectivités fortes et dynamiques où nos clients et nos employés vivent et travaillent, en particulier dans les régions rurales du Canada.

Clients

Nous offrons du financement et des services aux producteurs primaires, aux fournisseurs et aux transformateurs à toutes les étapes de la chaîne de valeur agricole.

Employés

Nous favorisons une culture axée sur la responsabilisation, le partenariat et la diversité, et nous offrons une expérience employé exceptionnelle.

Environnement

Nous améliorons notre performance environnementale et nous encourageons l'industrie à améliorer la sienne en lui offrant des outils et de l'information.

Rendement de FAC en matière de responsabilité sociale d'entreprise

Chaque année, FAC publie un rapport qui mesure son rendement lié à la responsabilité sociale d'entreprise dans les secteurs d'intervention mentionnés ci-dessus. Ce rapport est préparé à l'aide des lignes directrices sur le développement durable publiées par le Global Reporting Initiative (GRI). Le GRI est un organisme à but non lucratif qui fait la promotion de la durabilité économique et qui propose un cadre détaillé, dont l'utilisation est répandue dans le monde, pour la préparation de rapports en la matière.

Nous sommes fiers de nos progrès et de notre capacité à poursuivre nos objectifs en matière de responsabilité sociale d'entreprise afin de continuer à apporter une contribution positive à l'agriculture canadienne.

Vous pouvez lire le rapport complet sur la responsabilité sociale d'entreprise à l'adresse fac.ca/RapportRSE.

Faits saillants sur notre RSE en 2017-2018

15 203
PERSONNES ONT PARTICIPÉ AUX événements d'Apprentissage FAC

PARTENAIRE FONDATEUR DE
L'agriculture, plus que jamais
qui rassemble
535 partenaires

93 %
de nos employés estiment que FAC est responsable sur les plans social et environnemental

Plus de 250 événements
POUR CÉLÉBRER LE **Jour de l'agriculture canadienne**

287 clients soutenus
grâce au **fonds AgriUrgences**

1 520 286
visionnements, clics et téléchargements
pour nos produits et services en matière de connaissances

* Résultats au 31 mars 2018.

Rapport de gestion

Environnement économique **22**

Survol de l'industrie agricole **23**

Répercussions actuelles et potentielles sur FAC 25

Survol stratégique **26**

Carte stratégique de FAC pour 2017-2018 27
Réussite commerciale durable 28
Excellentes relations clients 30
Excellence de l'exécution 32
Gestion efficace du risque d'entreprise 34
Culture à rendement élevé 35
Stratégie pour 2018-2019 37
Carte stratégique de FAC pour 2018-2019 38

Faits saillants financiers **39**

Examen des résultats financiers **40**

Résultats d'exploitation consolidés 40
Champs d'activité 44
Situation financière 49

Gestion du risque d'entreprise **58**

Gouvernance du risque 58
Catégories de risque de FAC 61

Avertissement relatif aux états prospectifs

Le rapport de gestion de FAC contient des renseignements financiers prospectifs, fondés sur certaines hypothèses qui reflètent le plan d'action de la direction selon la conjoncture économique la plus probable. En raison de leur nature, ces hypothèses comportent des incertitudes et des risques intrinsèques. Il existe donc un risque important que les résultats varient et que les écarts soient notables. Au nombre des facteurs qui pourraient causer de tels écarts, on trouve la conjoncture générale de l'économie et du marché, y compris, sans toutefois s'y limiter, les taux d'intérêt.

Méthode de préparation de l'information financière

Les états financiers consolidés de FAC ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB – Conseil des normes comptables internationales). Le rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés du 31 mars 2018 et les documents du *Plan d'entreprise*.

Environnement économique

Les tendances économiques mondiales façonnent l'environnement commercial dans lequel évoluent les exploitations agricoles, les transformateurs d'aliments et les fournisseurs d'intrants canadiens. En 2017, l'économie mondiale a progressé grâce à l'amélioration de la croissance des économies en Europe, au Japon et en Russie. L'économie chinoise a aussi affiché une forte croissance, ce qui a atténué les préoccupations relatives à un ralentissement de l'économie.

À l'échelle nationale, de vastes améliorations de l'économie canadienne ont permis au Canada de se hisser au premier rang des économies du G7 qui croissent le plus rapidement grâce à une croissance de 3,0 %. En conséquence, le climat économique global est demeuré positif pour l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire canadienne en 2017.

La demande de produits agricoles demeure vigoureuse

L'économie mondiale a crû à un rythme estimatif de 3,6 % en 2017. La croissance des marchés émergents est demeurée assez vigoureuse, tandis que celle des économies avancées est demeurée à un niveau plus faible, mais qui s'améliore. Cela a des répercussions importantes sur la demande mondiale d'aliments et de produits de base agricoles, qui est demeurée vigoureuse. La hausse des revenus dans les économies de marché émergentes a eu pour effet d'accroître la demande de protéines animales et de produits alimentaires transformés, alors que les consommateurs ont consacré leur revenu supplémentaire à l'achat d'aliments. Les améliorations des économies avancées soutiennent la demande d'aliments consommés au restaurant et d'aliments préparés.

La Chine importe plus de 65 % du soya échangé sur les marchés et elle est le plus important pays producteur de porcs au monde. Ce ne sont là que deux exemples de l'influence que la Chine exerce sur le marché agricole mondial. Le produit intérieur brut (PIB) de la Chine a progressé à un rythme annuel de 6,8 %, ce qui représente un rythme moins rapide que la croissance moyenne de son PIB des cinq dernières années de 7,3 % (2012 à 2016). Cela n'a toutefois eu qu'un effet limité sur la demande de produits de base agricoles et d'aliments étant donné que le revenu disponible des consommateurs chinois a continué à progresser, stimulant la demande de produits comme les protéines animales.

L'Inde est une autre économie qui a une forte incidence sur les marchés agricoles. La croissance économique de 6,8 % en 2017 a eu pour effet d'accroître la demande de légumineuses canadiennes. Devant l'abondante production nationale de légumineuses, le gouvernement de l'Inde a imposé des droits de douane sur toutes les importations de pois, ce qui a nui aux exportations canadiennes de légumineuses.

Les États-Unis demeurent le premier marché d'exportation du Canada. Ils sont aussi le premier marché d'exportation des secteurs de l'agriculture, de la transformation des aliments et de l'agroentreprise du Canada; en effet, les États-Unis représentent environ 30 % de nos exportations de produits agricoles et plus de 70 % de nos exportations du secteur de la fabrication de produits alimentaires et de boissons.

En 2017, la progression de l'économie américaine a fait baisser le taux de chômage à 4,1 %, ce qui a soutenu la demande de produits alimentaires à valeur ajoutée. La création d'emplois impressionnante a renforcé la confiance des consommateurs et s'est traduite par une augmentation du revenu disponible. La Réserve fédérale a relevé son taux directeur pour la quatrième fois depuis 2016, ce qui représente un changement par rapport au contexte de faiblesse des taux d'intérêt. S'il s'agit, selon les normes historiques, d'une réaction modeste sur le plan de la politique monétaire, cela représente tout de même un changement de cap par rapport au contexte de faiblesse des taux d'intérêt qui a caractérisé les huit dernières années. Cette forte performance économique a continué de soutenir la vigueur du dollar américain, ce qui a affaibli la compétitivité des États-Unis sur les marchés internationaux et maintenu la faiblesse des revenus agricoles aux États-Unis.

Les revenus agricoles soutenus par la valeur du dollar canadien

En 2017, l'économie canadienne a progressé à un rythme annuel estimatif de 3,0 %. Les vastes améliorations de l'économie en général ont conduit à une baisse marquée du taux de chômage qui, à la fin de 2017, s'établissait à 5,7 %, niveau le plus bas en 40 ans. Cette croissance économique vigoureuse a incité la Banque du Canada à relever son taux directeur de 0,25 % deux fois en 2017. Malgré ces hausses des taux d'intérêt, les coûts d'emprunt demeurent bas du point de vue historique, ce qui a incité les exploitations agricoles et les agroentreprises à tirer parti des possibilités de croissance et à investir.

Le prix du pétrole s'est stabilisé à environ 50 $ US le baril en 2017. Les améliorations des prix des produits de base et les deux hausses des taux d'intérêt ont soutenu un dollar canadien s'établissant en moyenne à 0,77 $ US en 2017, soit un niveau favorable qui continuait de soutenir les exportations du Canada. Dans l'ensemble, l'agriculture canadienne bénéficie de la faiblesse du dollar, car elle soutient les recettes agricoles en faisant grimper les prix versés aux producteurs canadiens et en rendant les produits canadiens concurrentiels sur les marchés mondiaux. Même si le prix de certains intrants (machinerie et équipement) a augmenté, la faiblesse du dollar canadien a permis aux secteurs des cultures, du bétail et de la transformation alimentaire du Canada de dégager de solides marges de profit.

Survol de l'industrie agricole

FAC œuvre pour l'avenir de l'agroindustrie en fournissant du capital à tous les secteurs de l'agriculture, notamment aux producteurs primaires, aux agroentrepreneurs et aux transformateurs de produits alimentaires. La société surveille plusieurs facteurs importants qui influencent les perspectives à court et à long terme, la rentabilité et la santé financière de chaque secteur.

Les fermes canadiennes demeurent bien placées pour respecter leurs obligations financières. Malgré un certain nombre de difficultés liées à la production auxquelles ont été confrontés les producteurs à l'échelle du pays, nous avons constaté une production vigoureuse dans les cultures et le bétail ainsi qu'une demande robuste pour les produits et aliments agricoles. Le dollar canadien a également soutenu la vigueur des revenus agricoles en 2017.

Accroissement des revenus agricoles grâce à une production de cultures agricoles supérieure aux attentes

Malgré les conditions sèches qui ont prévalu dans de nombreuses régions de l'Ouest canadien et les précipitations excessives enregistrées dans l'Est, la production de 2017 a été comparable à celle de 2016. Le rendement global des principales cultures de grande production s'est établi à 93,1 millions de tonnes, comparativement à 94,3 millions de tonnes lors de la campagne agricole précédente. Les recettes monétaires agricoles ont aussi bénéficié du soutien apporté par les stocks abondants des principales cultures de grande production, par la demande de consommation accrue de produits laitiers, par les changements à la tarification des produits laitiers, par l'agrandissement du troupeau de porcs et par les prix relativement élevés du bétail.

En 2017, les recettes globales des cultures ont progressé de 1,4 % tandis que les recettes du bétail se sont accrues de 3,9 %, selon les *Perspectives agricoles canadiennes 2017* d'AAC. Ces revenus agricoles élevés devraient se traduire par des recettes monétaires agricoles records.

En moyenne, les prix des intrants agricoles en 2017 ont été supérieurs de 1,0 % à ceux de 2016. Les prix de la machinerie et de l'équipement ont augmenté, tandis que ceux de l'engrais, des aliments pour animaux et de l'énergie ont diminué. Les prix moyens de l'engrais ont diminué de 5,0 % en 2017, ce qui a eu un effet positif sur les marges bénéficiaires des producteurs de cultures agricoles.

La valeur des terres agricoles continue d'afficher une tendance à la hausse

Les recettes monétaires agricoles élevées et la faiblesse des taux d'intérêt ont alimenté des investissements considérables dans les exploitations agricoles canadiennes. Par conséquent, la valeur des terres agricoles a augmenté en moyenne de 8,4 % en 2017. Vous trouverez de plus amples renseignements sur la valeur des terres agricoles, dont des analyses par région, dans le rapport *Valeur des terres agricoles* de FAC.

La croissance soutenue de la valeur des terres agricoles a contribué à stimuler une hausse de 3,6 % de la valeur des actifs agricoles en 2017, apprend-on dans les *Perspectives agricoles canadiennes 2017* d'AAC. L'accroissement de la valeur des actifs agricoles devrait soutenir une progression de la valeur nette globale des fermes canadiennes.

Augmentation de la dette en raison des investissements dans les fermes

La dette agricole totale devrait s'accroître de 5,0 % en 2017, selon les *Perspectives agricoles canadiennes 2017* d'AAC, ce qui entraînerait une dette agricole canadienne dépassant les 100 milliards de dollars en 2017. La dette agricole a augmenté à un taux annuel moyen de 6,2 % de 2008 à 2016, alors que les producteurs ont continué d'effectuer des investissements stratégiques visant à améliorer la productivité et l'efficience de leurs exploitations agricoles.

Expansion commerciale du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Les exportations sont à la base de la réussite du Canada comme producteur agricole. Compte tenu de sa faible population et de sa vaste étendue de terre arable, le Canada doit exporter la production que sa population ne peut consommer. Le Canada est le cinquième exportateur de produits agricoles et le onzième exportateur de produits agroalimentaires en importance au monde.

Les États-Unis ont absorbé 53,4 % des exportations agricoles et agroalimentaires canadiennes en 2017, comparativement à 57,4 % en 2006[1]. Vu la solide croissance des marchés émergents comme la Chine, la Malaisie et le Vietnam, le Canada continuera probablement à diversifier ses exportations vers des marchés autres que celui des États-Unis.

[1] Statistique Canada, d'après les codes SCIAN.

Le contexte international des échanges commerciaux a évolué en 2017, en réaction à la forte opposition à la mondialisation dans différents endroits du monde. Le Canada, qui est favorable au commerce mondial, s'emploie à mettre en œuvre l'Accord économique et commercial global avec l'Union européenne, afin de créer des débouchés pour les exportations canadiennes de viande rouge, de céréales et d'oléagineux ainsi que d'aliments transformés. En outre, le Canada a signé récemment l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste, qui lui donnera un accès élargi au marché du Japon (troisième en importance au monde) ainsi qu'aux marchés des économies en croissance rapide de la région de l'Asie pacifique.

Évolution continue des préférences alimentaires des Canadiens

Les consommateurs canadiens exercent une influence grandissante sur la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire. Les préférences des ménages canadiens ont changé. En effet, ils préconisent aujourd'hui des aliments sains et pratiques qui sont produits de façon durable, ce qui incite les producteurs et les transformateurs à mettre au point des produits alimentaires ayant une valeur nutritionnelle spécifique et des caractéristiques variées. Cela crée de nouvelles chaînes d'approvisionnement et possibilités de profits pour l'ensemble de l'industrie. Les producteurs de tous les secteurs continuent aussi à adapter leurs pratiques pour satisfaire aux attentes des consommateurs en matière de salubrité et de durabilité des aliments.

Répercussions actuelles et potentielles sur FAC

La santé financière de l'agriculture canadienne est bonne, et la demande de produits de base agricoles demeure élevée. Au cours de l'exercice 2017-2018, FAC a connu une croissance dans tous les principaux champs d'activité, y compris la production primaire, les entreprises agroalimentaires et les agroentreprises, ainsi qu'une 25e année consécutive de croissance du portefeuille. FAC prévoit une croissance soutenue de l'industrie agricole et de son portefeuille de prêts dans tous les secteurs.

Un élément crucial de la viabilité financière continue de la société est la gestion de ses coûts et une efficience opérationnelle mise en équilibre avec ses besoins à titre d'entreprise en pleine croissance. Nous continuons d'être efficients et d'obtenir de solides résultats financiers en concentrant nos efforts sur l'efficience de la prestation des services et l'optimisation des activités d'exploitation globales. Nous nous engageons à faire des placements visant à améliorer les systèmes d'entreprise fondamentaux et la gestion des données, à améliorer les solutions numériques dans le but de faciliter les interactions avec les clients et les partenaires, et à amener à maturité une pratique d'innovation durable.

Nous comptons renforcer nos pratiques de gestion du risque afin de suivre le rythme de croissance de la complexité de l'entreprise. FAC gère son capital conformément à sa politique et à son cadre de gestion du capital, qui ont été approuvés par le Conseil d'administration, et elle dépasse actuellement son niveau de capital cible, ce qui s'est traduit par le versement d'un dividende de 308,3 millions de dollars au gouvernement du Canada en 2017-2018.

FAC continue de surveiller étroitement les tendances externes et internes, d'en évaluer les répercussions et d'établir des stratégies proactives pour y faire face.

Survol stratégique

L'orientation stratégique de FAC est alignée sur le mandat, la mission et la vision de la société, ainsi que sur les orientations du gouvernement du Canada et la lettre de mandat[4] émise par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire qui a été reçue le 31 août 2016 et mise à jour le 27 février 2018.

Afin de réaliser sa vision et de s'acquitter de sa mission, FAC a établi des objectifs et des initiatives regroupés sous cinq thèmes. Ces thèmes – réussite commerciale durable, excellentes relations clients, excellence de l'exécution, gestion efficace du risque d'entreprise et culture à rendement élevé – sont fondés sur les actifs stratégiques de FAC. Ce sont ces actifs stratégiques qui amènent les clients à choisir FAC plutôt qu'un de ses concurrents. Ils ne peuvent être reproduits facilement et sont essentiels à la réussite à long terme de la société. Ensemble, ces cinq thèmes jettent les assises de notre stratégie d'entreprise, comme le montre la carte stratégique de FAC à la page suivante.

FAC établit pour chacun des thèmes des mesures de rendement, échelonnées sur un plan quinquennal (le Plan), qui définissent la façon dont elle constatera ses progrès réalisés chaque exercice à l'égard des objectifs précisés dans la stratégie. En 2018-2019, nous continuerons à mettre l'accent sur les thèmes énoncés au cours des dernières années. Si l'expérience client demeure importante, nous accorderons une attention particulière au développement de la capacité de FAC à soutenir le potentiel de croissance de l'industrie agricole et agroalimentaire.

FAC utilise un indicateur de performance global pour surveiller et évaluer les progrès accomplis par rapport à sa stratégie. Lorsqu'elle atteint les objectifs d'entreprise de ses cinq thèmes stratégiques, FAC connaît du succès et concrétise sa vision et sa mission.

[4] La lettre de mandat de Financement agricole Canada se trouve sur le site Web d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Carte stratégique de FAC pour 2017-2018

Vision

Toute la chaîne de valeur agricole et agroalimentaire est d'avis que FAC *œuvre pour l'avenir de l'agroindustrie.*

Nous sommes reconnus comme *la* source de savoir et de produits et services de financement adaptés aux besoins des producteurs et des agroentrepreneurs.

Nos clients font la promotion de la société et ne peuvent s'imaginer faire des affaires sans elle.

Nous avons à cœur notre responsabilité sociale et environnementale.

Nous sommes un employeur de choix partout où nous sommes présents.

Nous facilitons les processus d'affaires tant pour les clients que pour les employés.

FAC est financièrement solide et stable et investit considérablement dans l'industrie agricole et agroalimentaire.

Mission

Mettre en valeur le secteur rural canadien par la prestation de solutions d'affaires et financières, spécialisées et personnalisées, aux familles agricoles et aux agroentreprises.

Réussite commerciale durable

Notre façon de demeurer viables et pertinents pour nos clients et pour le secteur agricole

Mesures du rendement	Résultat de 2015-2016	Résultat de 2016-2017	Plan de 2017-2018	Réalisations de 2017-2018	Plan de 2018-2019	Plan de 2019-2020
Maintenir notre solidité financière						
Bénéfice net	615,5 M$	613,8 M$	570,5 M$	669,9 M$	648,8 M$	684,2 M$
Rendement des capitaux propres	12,3 %	11,3 %	10,2 %	11,5 %	10,6 %	10,7 %
Mesure de suffisance du capital	16,7 %	16,3 %	16,3 %	16,2 %	16,0 %	16,0 %
Ratio d'efficience[5]	35,2 %	36,6 %	38,7 %	34,9 %	38,0 %	37,9 %
Mettre en valeur l'industrie agricole et agroalimentaire						
Financement accordé aux jeunes agriculteurs	2,63 G$	3,2 G$	2,89 G$	$3,29 G$	Agri-production : 3,09 G$ Agroentreprise et agroalimentaire : 145,2 M$	Agri-production : 3,17 G$ Agroentreprise et agroalimentaire : 151,0 M$
Pourcentage des clients dans les segments des petites et moyennes entreprises	86 %	80,8 %	> 80 %	79,5 %	> 80 %	> 80 %
Établir une mesure de référence interne pour évaluer l'impact environnemental[6]	S.O.	S.O.	S.O.	Mesure et cible établies : réduction de 353 tonnes de CO_2e	Réduction de 353 tonnes de CO_2e	Réduction de 353 tonnes de CO_2e
Renforcer nos partenariats[7]						

Résultats clés – Objectifs du plan d'entreprise de 2017-2018

Maintenir notre solidité financière

Nous avons la ferme intention de demeurer financièrement autonome à long terme, tout en effectuant des investissements dans l'industrie agricole. En nous assurant de mener nos activités de manière responsable sur les plans financier et social, nous faisons en sorte que FAC soit en mesure de demeurer au service de l'industrie autant dans les périodes de prospérité que dans les périodes d'adversité.

FAC a mis en place quatre mesures pour suivre les progrès réalisés à l'égard de cet objectif. Le bénéfice net, le rendement des capitaux propres et le ratio d'efficience ont été favorables en atteignant la cible du Plan. Le ratio du capital total a été légèrement inférieur à la cible du Plan.

[5] En 2017-2018, la mesure du ratio d'efficience a été déplacée sous le thème Réussite commerciale durable. Cette mesure a été retirée du thème Excellence de l'exécution, car ce thème n'englobe plus les initiatives d'efficience à FAC.

[6] En 2017-2018, une mesure de référence interne et une cible ont été établies dans le cadre de la Stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de FAC. Cette stratégie vise à réduire de 40 % les émissions de GES produites par FAC d'ici 2025, par rapport aux niveaux observés en 2012. Nous commencerons à communiquer les résultats à l'égard de cette mesure en 2018-2019.

[7] Il n'existe aucune mesure pour cet objectif d'entreprise. En 2016-2017, la mesure de l'indice de couverture favorable des médias a été supprimée lorsque l'objectif d'entreprise est passé de « renforcer notre réputation » à « renforcer nos partenariats ». Nous continuons de suivre de près la couverture favorable des médias, mais cette mesure ne représente plus un moyen exact de mesurer l'atteinte de l'objectif d'entreprise.

Une initiative importante liée à ce thème stratégique – améliorer la structure et la gouvernance de la tarification des prêts – s'est poursuivie au cours de l'exercice 2017-2018. Cette année, le travail était axé sur la conception de nouveaux systèmes et processus internes visant à déterminer les composantes individuelles de la tarification des prêts, à en assurer le suivi et à en faire rapport. Cette initiative se poursuivra en 2018-2019.

Mettre en valeur l'industrie agricole et agroalimentaire

À titre de société d'État, FAC joue un rôle de premier plan en fournissant du financement aux agroentrepreneurs et aux exploitants d'entreprises agroalimentaires. L'industrie agricole est souvent sensible à la volatilité des prix des produits de base, aux mauvaises conditions météorologiques, aux maladies du bétail et des cultures ainsi qu'aux répercussions de ces facteurs sur le commerce. FAC adopte une vision à long terme et demeure résolue à appuyer ses clients et l'industrie dans les moments difficiles en offrant un accès stable à des capitaux. Pour surveiller ses progrès à l'égard de cet objectif, FAC utilise deux mesures. La société a dépassé la cible du Plan en ce qui concerne le financement accordé aux jeunes agriculteurs et a affiché un résultat légèrement inférieur au Plan en ce qui a trait au pourcentage des segments des petites et moyennes entreprises.

Pour atteindre cet objectif, FAC a défini quatre initiatives d'entreprise. La première initiative d'entreprise consistait à accroître la durabilité environnementale de FAC et celle de nos clients. FAC a mis en place une approche rigoureuse à plusieurs volets afin d'atteindre la cible de développement durable du gouvernement fédéral, qui est réduire de 40 % d'ici 2025 les émissions de GES par rapport aux niveaux de 2012. Cette initiative appuie notre engagement à mener nos activités de manière responsable sur les plans social et environnemental.

La deuxième initiative d'entreprise mise en place pour atteindre cet objectif consistait à soutenir les producteurs agricoles en leur offrant de nouveaux produits et services. De concert avec des partenaires, nous avons œuvré au lancement de *Allumés!* Sommet FAC de la relève agricole. Cinq événements gratuits ont été offerts à divers endroits du Canada en vue d'attirer et de mobiliser la prochaine génération d'agriculteurs âgés de moins de 40 ans.

La troisième initiative d'entreprise – accroître le nombre de clients dans le secteur de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire – est en cours. Même si la production primaire est à la base de ses activités, FAC reconnaît l'importance du secteur de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire au sein de l'industrie agricole canadienne. Nous développons actuellement une stratégie qui permettra à FAC de desservir plus efficacement ce marché. La mise en œuvre de cette stratégie commencera en 2018-2019.

La quatrième initiative, Susciter une perception positive de l'industrie agricole, a été réalisée par l'intermédiaire de la cause *L'agriculture, plus que jamais*. En 2017-2018, FAC a lancé en Alberta, en Ontario et au Québec le programme d'ambassadeurs de l'agriculture (les « agbassadeurs »). Ce programme, jumelé à la documentation diffusée à l'appui des producteurs en vue de susciter la confiance du public, a permis d'accroître la portée de la cause et de présenter une image plus positive de l'agriculture et de l'alimentation.

Par ailleurs, à l'appui de cette initiative, FAC s'est associée à des partenaires d'un bout à l'autre du Canada afin de tenir la deuxième édition annuelle du Jour de l'agriculture canadienne. Dans le cadre de cette journée qui a eu lieu le 13 février 2018, plus de 250 événements ont eu lieu à la grandeur du pays. L'événement a permis de réunir l'industrie, le gouvernement et les consommateurs afin de susciter un dialogue, de sensibiliser les gens à propos des aliments canadiens, de célébrer et d'améliorer la perception positive de l'industrie agricole.

Renforcer nos partenariats

FAC facilite le rapprochement entre l'industrie agricole et les experts, les collectivités et les connaissances, en renforçant les relations avec les intervenants et en offrant un soutien accru à l'industrie au moyen de solides partenariats financiers avec des entreprises du secteur privé et des sociétés d'État à vocation commerciale. Aucune mesure n'a été mise en place pour mesurer les progrès réalisés dans l'atteinte de cet objectif. Une initiative a toutefois été établie pour réaliser cet objectif.

L'initiative, Continuer de faire progresser les relations avec les intervenants, a été conçue de manière à établir une approche coordonnée, uniforme et stratégique en matière de mobilisation des intervenants, à protéger la réputation de la société et à l'aider à saisir les occasions qui se présentent et à faire face aux risques, afin d'appuyer les priorités du gouvernement du Canada. Pour réaliser cette initiative, des représentants de FAC ont pris la parole à l'occasion d'une cinquantaine d'événements organisés par l'industrie afin de transmettre des connaissances et de mobiliser l'industrie sur les questions de la confiance du public et de l'agriculture. FAC sert également de lien entre les différents intervenants de l'industrie en facilitant les conversations entre des personnes et des groupes de l'industrie en vue de relever les défis et de saisir les occasions qui se présentent en agriculture.

Excellentes relations clients

Notre façon de créer d'excellentes relations clients

Mesures du rendement	Résultat de 2015-2016	Résultat de 2016-2017	Plan de 2017-2018	Réalisations de 2017-2018	Plan de 2018-2019	Plan de 2019-2020
Consolider les relations clients						
Indice de l'expérience client[8]	62,8 %	64,6 %	62,0 %	65,8 %	Remplacé par la mesure Net Promoter Score®	Remplacé par la mesure Net Promoter Score®
Rehausser l'expérience client						
Facilité de faire des affaires – mesure de l'Indice de l'expérience client[9]	62,1 %	63,9 %	62,5 %	64,7 %	Cette mesure n'est plus utilisée	Cette mesure n'est plus utilisée
Approfondir nos connaissances agricoles et financières appliquées						
Sondage post-événement d'Apprentissage FAC – participants « susceptibles d'utiliser l'information »	S.O. – nouvelle mesure en 2016-2017	4,7	≥ 4,0	4,46	≥ 4,0	≥ 4,0

Résultats clés – Objectifs du plan d'entreprise de 2017-2018

Consolider les relations clients

Notre approche en matière de gestion des relations clients est proactive, novatrice et très rigoureuse. Les commentaires des clients obtenus au moyen de l'Indice de l'expérience client (IEC) sont analysés et communiqués aux employés de première ligne comme mesure de promotion de l'apprentissage continu visant à consolider leurs relations avec les clients.

Le 1er octobre 2017, FAC a mis en place un nouvel outil, à savoir l'indicateur Net Promoter Score®, afin de mesurer nos progrès futurs relativement à cette initiative. L'outil présente deux avantages majeurs par rapport à l'IEC, notamment la simplicité accrue du programme et une capacité de comparer l'expérience offerte par FAC à celle offerte par d'autres sociétés reconnues qui accordent une importance semblable à l'expérience client.

Deux initiatives ont été mises sur pied pour atteindre cet objectif. La première visait à aider les employés à nouer plus facilement des relations fructueuses avec les clients. FAC possède un processus de gestion des relations d'affaires bien défini qui garantit que les clients vivent une expérience uniforme et exceptionnelle chaque fois qu'ils interagissent avec nous. Pour atteindre cet objectif, nous avons apporté des changements à nos définitions concernant la segmentation de la clientèle ainsi que des améliorations à nos processus, à nos analyses et à nos outils liés à la gestion des relations d'affaires.

La deuxième initiative portait sur la mise en œuvre de nos principes de l'expérience client nouvellement définis. FAC est fière de l'expérience exceptionnelle qu'elle offre à ses clients. Pour veiller à ce que les employés à l'échelle de la société offrent une expérience uniforme, nous avons lancé une série d'ateliers conçus pour communiquer les principes renouvelés de l'expérience client à tous les employés.

[8] La mesure de l'Indice de l'expérience client a été remplacée par l'indicateur Net Promoter Score® le 1er octobre 2017. Les résultats de cette année refléteront le pointage de l'IEC au 30 septembre 2017.

[9] En 2018-2019, FAC cessera d'utiliser le sous-ensemble « facilité de faire des affaires » de l'IEC après l'adoption de l'indicateur Net Promoter Score®.

Rehausser l'expérience client

Les clients de FAC sont des professionnels et des gens d'affaires avisés qui gèrent de nombreuses priorités chaque jour. Nos clients veulent avoir des interactions simples, sans heurts et efficaces avec FAC, des interactions qui apportent une valeur ajoutée à leur entreprise. Une mesure permet de suivre les progrès accomplis à l'égard de cette initiative. Le sous-ensemble « facilité de faire des affaires » de l'IEC, qui mesure la facilité avec laquelle les clients peuvent faire affaire avec nous, a dépassé la cible du Plan. Nous avons abandonné cette mesure après avoir adopté le pointage Net Promoter Score®, qui constituera la nouvelle mesure à l'égard de cet objectif.

Deux initiatives ont été cernées pour contribuer à l'atteinte de cet objectif. La première consistait à améliorer nos processus pour veiller à ce que nos clients puissent facilement transiger avec nous. Nous avons remanié la correspondance avec les clients afin qu'elle soit facile à utiliser et à comprendre pour les clients. De plus, nous avons lancé AgExpert Champs, une version améliorée de l'outil de tenue de registres sur les champs de Logiciels de gestion FAC. Cette solution infonuagique de gestion agricole permet à nos clients d'avoir accès à leurs données partout, en tout temps et sur n'importe quel appareil, ce qui améliore l'expérience client.

La deuxième initiative consistait à offrir des solutions numériques pour faciliter les interactions avec les clients et les partenaires. Pour réaliser cette initiative, nous avons lancé FAC Mobile pour iPhone et Android, application qui permet aux clients de consulter rapidement et facilement l'information sur leurs prêts, de demander des décaissements, de gérer leur profil, de communiquer avec leur équipe de gestion des relations d'affaires et d'avoir accès aux meilleurs conseils d'affaires en consultant la bibliothèque de connaissances en ligne de FAC. Nous avons aussi amélioré notre plateforme des Services en ligne pour permettre à nos clients d'avoir accès plus facilement aux renseignements sur leurs prêts.

Approfondir nos connaissances agricoles et financières appliquées

FAC est fière de son équipe de financement qui connaît l'agriculture, qui est à l'écoute des besoins des clients, qui est axée sur les solutions, qui comprend le risque lié à l'agriculture et qui met, chaque jour, ses connaissances au service de sa clientèle. Aucune mesure n'est employée pour suivre les progrès accomplis à l'égard de cet objectif. Une initiative, Accroître les connaissances des employés au sujet de questions liées au financement agricole, a été cernée pour contribuer à l'atteinte de cet objectif. À ce titre, nous avons créé du contenu nouveau qui se trouve en grande partie dans l'intranet de FAC, dont de l'information sur des secteurs précis et des outils d'interprétation des politiques économiques. En outre, nous avons donné une formation approfondie aux employés sur la gestion des garanties et le risque de fraude.

L'agriculture est une industrie hautement concurrentielle qui ne cesse d'évoluer. Nous sommes déterminés à aider nos clients à comprendre cet environnement en pleine évolution et à accroître leurs capacités en gestion des affaires en leur offrant une vaste gamme d'occasions d'apprentissage. Une mesure permet de suivre les progrès accomplis à l'égard de cet objectif : Le Sondage post-événement d'Apprentissage FAC – participants « susceptibles d'utiliser l'information ». En 2017-2018, les participants ont attribué une note de 4,46 sur 5 à l'égard de cette mesure, ce qui a permis d'atteindre la cible du Plan.

Une initiative, Fournir des connaissances afin d'améliorer les compétences en gestion des clients, a été réalisée en plusieurs volets. Notre section Agriconnaissances en ligne, dont notre blogue de l'Économie agricole, a été consultée plus de 1 520 000 fois en 2017-2018. Au total, plus de 400 000 exemplaires de notre magazine consacré à la gestion agricole, *AgriSuccès*, ont été distribués. En outre, FAC a offert au total 123 événements d'apprentissage à plus de 15 203 participants aux quatre coins du pays.

Excellence de l'exécution

Notre façon de favoriser d'excellentes relations clients

Mesures du rendement	Résultat de 2015-2016	Résultat de 2016-2017	Plan de 2017-2018	Réalisations de 2017-2018	Plan de 2018-2019	Plan de 2019-2020
Solidifier les bases						
Indice de la « facilité de faire des affaires » : un sous-ensemble du pointage de l'engagement des employés	78,4 % (Indice supérieur de 0,4 % à la moyenne des employeurs de niveaux platine et or)	77,4 % (Indice inférieur de 0,8 % à la moyenne des employeurs de niveaux platine et or)	Indice supérieur à la moyenne des employeurs de niveaux platine et or	77,8 % (Indice inférieur de 0,2 % à la moyenne des employeurs de niveaux platine et or)	Indice supérieur à la moyenne des employeurs de niveaux platine et or	Indice supérieur à la moyenne des employeurs de niveaux platine et or
Cible de maturité en matière de gestion des données (en cours de développement)[10]	S.O.	S.O.	À déterminer	Cette mesure a été abandonnée	S.O.	S.O.
Améliorer l'expérience numérique						
Adopter des pratiques d'innovation durables						
Étudier de nouvelles mesures[11]	S.O.	S.O.	À déterminer	Cette mesure a été reportée à 2018-2019	À déterminer	À déterminer

Résultats clés – Objectifs du plan d'entreprise de 2017-2018

FAC place le rendement élevé et la responsabilisation au cœur de ses priorités afin d'atteindre l'excellence dans l'exécution. En 2017-2018, nous nous sommes attachés à améliorer et à simplifier nos fonctions et nos processus d'entreprise fondamentaux pour devenir encore plus agiles. En simplifiant sa façon de faire des affaires, FAC facilite le travail de ses employés et offre une meilleure expérience client.

Solidifier les bases

Pour établir d'excellentes relations clients, les employés doivent avoir une base solide en matière de technologie, de systèmes et de processus. Les progrès accomplis à l'égard de cet objectif sont mesurés à l'aide de l'indice de la « facilité de faire des affaires », un sous-ensemble du pointage de l'engagement des employés, qui a été inférieur de 0,2 % à la moyenne des employeurs de niveaux platine et or.

La première initiative, Améliorer l'intégrité et la productivité dans les principaux processus de FAC, a été mise en œuvre pour normaliser la terminologie et les définitions dans l'ensemble des plateformes en vue d'accroître l'uniformisation.

La deuxième initiative consistait à améliorer l'infrastructure numérique de FAC nécessaire pour l'avenir. Le site Web public de FAC a été amélioré et l'ensemble du contenu est désormais accessible sur les appareils mobiles. Des progrès ont aussi été accomplis dans le remplacement de notre système actuel de RH par un système infonuagique, dont le déploiement est prévu en 2018-2019.

[10] Suite à un examen plus approfondi, nous avons décidé de cesser d'utiliser cette mesure. Cet objectif est mis à jour en 2018-2019.
[11] L'élaboration de cette mesure a été reportée à l'exercice financier 2018-2019.

Améliorer l'expérience numérique

L'objectif de FAC est de perfectionner les capacités numériques afin de créer des possibilités pour la société et pour ses clients. Aucune mesure n'est employée pour suivre les progrès accomplis à l'égard de cet objectif. Une initiative, Accroître l'habilitation des employés, a été menée à bien par l'exécution de plusieurs activités, dont la mise à niveau d'ordinateurs et d'équipements.

Adopter des pratiques d'innovation durables

FAC s'efforce d'offrir des solutions qui apportent une valeur ajoutée aux clients, aux partenaires et aux employés. Nous sommes en train de déterminer une mesure qui permettrait de suivre les progrès réalisés à l'égard de cet objectif. Une initiative, Amener à maturité une pratique d'innovation durable, a été cernée. Pour prévoir les attentes en évolution des clients et des employés et en faire une priorité, notre équipe interne de l'Innovation continue de soutenir la création et l'exécution de nouveaux produits et services numériques et s'attache à améliorer l'expérience globale des clients et des partenaires d'alliance.

Gestion efficace du risque d'entreprise

Notre façon de protéger FAC et nos excellentes relations clients

Mesures du rendement	Résultat de 2015-2016	Résultat de 2016-2017	Plan de 2017-2018	Réalisations de 2017-2018	Plan de 2018-2019	Plan de 2019-2020
Accroître la sensibilisation et la responsabilisation en matière de gestion du risque						
Mesure de maturité de la GRE	3,6	3,6	> 3,5	3,7	> 3,5	> 3,5
Simplifier et développer nos capacités en matière de gestion du risque						

Résultats clés – Objectifs du plan d'entreprise de 2017-2018

Accroître la sensibilisation et la responsabilisation en matière de gestion du risque

Nous appliquons une approche de gestion du risque d'entreprise afin de gérer les risques de manière coordonnée et uniforme dans l'ensemble de l'organisation. La gestion du risque est intégrée dans l'ensemble des unités opérationnelles et est gouvernée par divers comités de la haute direction de manière à maximiser les résultats d'affaires grâce à des pratiques axées sur une prise de risques et de décisions efficiente, efficace et alignée. Pour surveiller les progrès à l'égard de cet objectif, nous avons recours à une mesure de la maturité de la GRE, qui a dépassé la cible du Plan.

Une initiative, Aligner et intégrer la responsabilité en matière de gestion du risque d'entreprise à l'échelle de la société, a été élaborée pour atteindre cet objectif. Des messages de la direction de même que des trousses de communication renforçant les responsabilités en matière de gestion du risque dans l'ensemble des trois lignes de défense ont été transmis. Les travaux entrepris dans le cadre de cette initiative se poursuivent et comprennent la réponse aux résultats du sondage mené auprès des employés au sujet de la sensibilisation et de la responsabilisation en matière de risque de même que l'amélioration de la fonction d'approvisionnement d'entreprise en vue de veiller à ce que les fournisseurs et les tiers agissant au nom de FAC gèrent efficacement leurs risques.

Simplifier et développer nos capacités en matière de gestion du risque

Nous continuons de simplifier et de faire évoluer nos capacités en matière de risque, ce qui permettra aux employés de saisir d'une façon efficiente les possibilités de prise de risques, tout en gérant de manière efficace et uniforme les risques auxquels fait face FAC, notamment le risque financier, le risque stratégique, le risque opérationnel et le risque lié à la réputation. Il n'existe pour l'instant aucune mesure permettant de suivre les progrès accomplis à l'égard de cet objectif; trois initiatives ont toutefois été définies pour contribuer à la réalisation de cet objectif.

La première initiative, Simplifier les outils de gestion du risque, a été réalisée en renouvelant des documents de prêt clés et en élaborant un cadre de politique de crédit simplifié. Les améliorations apportées à nos outils d'analyse financière et les travaux d'intégration des systèmes qui ont permis d'améliorer l'expérience client et employé en sont des exemples.

La deuxième initiative, Amener à maturité la sécurité d'entreprise, a été réalisée grâce à plusieurs projets visant à assurer des processus uniformes et reproductibles, une sensibilisation et une formation accrues, et une meilleure capacité d'évaluer les tendances sur le plan de la technologie de sécurité et de l'environnement de manière à ce que FAC puisse se positionner proactivement afin d'être adaptée et efficace. À titre d'exemples, mentionnons l'évolution de la gestion du risque attribuable aux cyberfournisseurs, la mise à jour des politiques et des processus de gestion de crise et l'ajout de systèmes et de bases de données à notre outil d'examen des accès et à notre système de financement.

La troisième initiative, Élaborer des pratiques durables en matière de gestion du risque, a été réalisée grâce au renforcement de la gestion du risque opérationnel avec l'achèvement de la majeure partie des autoévaluations des contrôles et du risque par rapport aux processus clés, la fourniture d'apprentissage sur des sujets comme les concepts juridiques fondamentaux et les crimes financiers ainsi que la mise en place d'une fonction d'examen des prêts afin d'offrir des renseignements proactifs et indépendants sur la qualité des évaluations du risque de crédit et leur adéquation avec notre propension au risque.

Culture à rendement élevé

Notre façon de collaborer pour créer d'excellentes relations clients

Mesures du rendement	Résultat de 2015-2016	Résultat de 2016-2017	Plan de 2017-2018	Réalisations de 2017-2018	Plan de 2018-2019	Plan de 2019-2020
Approfondir notre culture axée sur la responsabilisation à 100 %, établir des partenariats engagés et former d'excellents leaders						
Indice du leadership – sous-ensemble des données du sondage sur l'engagement des employés – indicateurs du leadership	80,7 % (Pointage supérieur de 7,2 % à la moyenne des pointages des employeurs de niveaux platine et or)	78,7 % (Pointage supérieur de 5,0 % à la moyenne des pointages des employeurs de niveaux platine et or)	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs de niveaux platine et or	79,5 % (Pointage supérieur de 6,0 % à la moyenne des employeurs de niveaux platine et or)	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs de niveaux platine et or	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs de niveaux platine et or
Engagement des employés	83,0 % (Pointage supérieur de 5,0 % à la moyenne des pointages des employeurs de niveaux platine et or)	82,0 % (Pointage supérieur de 4,0 % à la moyenne des pointages des employeurs de niveaux platine et or)	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs de niveaux platine et or	85,0 % (Pointage supérieur de 7,0 % à la moyenne des employeurs de niveaux platine et or)	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs de niveaux platine et or	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs de niveaux platine et or
Indice de l'expérience employé – sous-ensemble des données tirées du sondage sur l'engagement des employés – indicateurs de l'expérience employé	79,4 % (Pointage supérieur de 3,8 % à la moyenne des pointages des employeurs de niveaux platine et or)	78,2 % (Pointage supérieur de 2,5 % à la moyenne des pointages des employeurs de niveaux platine et or)	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs de niveaux platine et or	79,8 % (Pointage supérieur de 3,8 % à la moyenne des employeurs de niveaux platine et or)	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs de niveaux platine et or	Pointage supérieur à la moyenne des employeurs de niveaux platine et or
Renforcer la gestion de l'effectif						
Mesure de la diversité	23 (embauche de 11 candidats à un poste permanent, de 11 candidats à un poste d'une durée de 6 mois et de 1 candidat à un poste à court terme)	32 (embauche de 19 candidats à un poste permanent, de 11 candidats à un poste d'une durée déterminée et de 2 candidats à un poste à court terme)	Embauche de 24 nouveaux candidats représentatifs de la diversité provenant des groupes désignés qui sont sous-représentés à FAC	32 (embauche de 14 candidats à un poste permanent, de 15 candidats à un poste d'une durée déterminée et de 3 candidats à un poste à court terme)	Embauche de 24 nouveaux candidats représentatifs de la diversité provenant des groupes désignés qui sont sous-représentés à FAC	Embauche de 24 nouveaux candidats représentatifs de la diversité provenant des groupes désignés qui sont sous-représentés à FAC
Créer un environnement d'apprentissage continu						

Résultats clés – Objectifs du plan d'entreprise de 2017-2018

Approfondir notre culture axée sur la responsabilisation à 100 %, établir des partenariats engagés et former d'excellents leaders

Notre culture axée sur la responsabilisation à 100 % est le fondement sur lequel repose l'expérience employé globale. Elle nous permet également d'offrir une excellente expérience client. Pour mesurer notre rendement à l'égard de cet objectif, nous effectuons un suivi et une analyse de l'engagement global des employés et nous avons recours à des mesures liées à l'expérience employé et au leadership à FAC. FAC a dépassé les cibles du Plan en ce qui concerne l'indice du leadership et les mesures de l'engagement et de l'expérience des employés.

Une initiative d'entreprise, Mettre à jour et exécuter la stratégie en matière de leadership et de culture, a été définie pour atteindre cet objectif. FAC a terminé la prestation d'un programme de transformation du leadership amélioré conçu pour approfondir et renforcer les compétences en leadership des gestionnaires.

Renforcer la gestion de l'effectif

La gestion de l'effectif est un processus d'entreprise stratégique qui aide FAC à assurer une utilisation efficace des talents au moyen d'une dotation adéquate des postes afin de réaliser ses priorités d'affaires. Ce processus est essentiel au succès continu de FAC, car il veille à ce que la société possède les connaissances, les compétences et les aptitudes qui lui permettront d'atteindre ses objectifs à long terme. Une mesure, à savoir la diversité, sert à faire un suivi des progrès réalisés à l'égard de cet objectif. En 2017-2018, nous avons atteint la cible du Plan pour cette mesure.

Pour réaliser cet objectif, FAC a défini deux initiatives d'entreprise. La première initiative, Mettre à exécution la stratégie sur la diversité, a été réalisée grâce à plusieurs projets, notamment une participation accrue au programme *Campus for All* qui offre la possibilité aux personnes ayant une déficience cognitive d'obtenir un travail valorisant à FAC. D'autres initiatives seront mises en œuvre en 2018-2019.

La deuxième initiative, Améliorer les programmes de santé mentale, a été réalisée en 2017-2018 grâce aux améliorations apportées aux programmes d'aide aux employés et à leur famille et à la prestation d'une formation de premiers soins en santé mentale aux gestionnaires. Par ailleurs, on a régulièrement recours à des tactiques de communication sur des sujets liés à la santé mentale par l'entremise de notre intranet, qui permet aussi aux employés de prendre part à un vaste éventail de discussions en ligne sur des questions de santé mentale.

Créer un environnement d'apprentissage continu

Notre infrastructure d'apprentissage permet de répondre aux besoins des employés en matière de connaissances. La stratégie d'apprentissage met l'accent sur les connaissances agricoles et financières et favorise l'apprentissage continu des employés; elle assure que les programmes, les méthodes et les modes de prestation en matière d'apprentissage sont à jour et axés sur les besoins d'affaires et ceux des utilisateurs. Il n'existe pour l'instant aucune mesure visant à faire le suivi des progrès accomplis à l'égard de cet objectif.

Une initiative d'entreprise, Élaborer et mettre en œuvre une stratégie globale d'apprentissage des employés, a été conçue pour atteindre cet objectif. Nous avons eu recours à de nouvelles technologies et méthodes pour l'apprentissage des employés afin d'aider plus efficacement ceux-ci à acquérir les connaissances dont ils ont besoin pour accomplir leur travail.

Stratégie de 2018-2019

En 2018-2019, FAC continuera de mettre l'accent sur l'amélioration de l'expérience client tout en soutenant la croissance de l'industrie agricole et agroalimentaire par la mise en œuvre de stratégies qui jettent les bases pour l'avenir. Si le cadre, les fondements et les thèmes de la carte stratégique demeurent semblables à ceux de 2017-2018, un accent renforcé sur le soutien à l'industrie agricole et agroalimentaire sera au cœur de la stratégie de 2018-2019. Les objectifs de la société ont été mis à jour pour tenir compte de son mandat, ce qui se traduira par la création d'initiatives visant à soutenir les groupes sous-représentés dans l'industrie agricole canadienne, dont les femmes, les jeunes, les personnes ayant une déficience et les Autochtones qui sont des entrepreneurs et des producteurs agricoles.

Après un examen approfondi de la situation actuelle de l'industrie agricole et agroalimentaire, FAC a cerné des possibilités d'aider l'industrie à réaliser son plein potentiel. Pour y parvenir efficacement dans une perspective à long terme, FAC a besoin d'une équipe de direction solide, d'employés compétents, de stratégies claires, d'une saine gestion du risque d'entreprise et de pratiques d'affaires efficaces. FAC attachera encore plus d'importance à la prestation de services commerciaux et à l'octroi de capitaux aux clients de la nouvelle génération ainsi qu'à l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne. FAC créera et fournira des produits, des connaissances et de l'expertise qui aideront les nouveaux venus et les membres établis de l'industrie à effectuer avec succès le transfert des actifs à la prochaine génération. FAC placera aussi un accent accru sur l'exploitation durable et l'aide offerte à l'industrie pour faire de même.

Une expérience client exceptionnelle et une offre numérique solide demeureront au cœur de notre stratégie en matière de service à la clientèle. Nous sommes en train d'améliorer nos capacités numériques pour offrir aux employés un accès homogène à des outils et à des connaissances à jour qui les aideront à servir nos clients et l'industrie. Dans un contexte où les clients réclament toujours plus de mobilité et une capacité numérique grandissante, nous devons nous assurer que nous pouvons nous adapter à leurs besoins en évolution. Nous voyons aussi une possibilité de combler ces besoins en amenant à maturité nos pratiques d'innovation.

FAC continuera de faire évoluer les capacités liées au risque afin de protéger la capacité de l'organisation d'offrir une expérience client exceptionnelle à long terme. Cela nous aidera aussi à satisfaire aux exigences des clients qui veulent conclure sans heurts leurs transactions et obtenir rapidement des décisions tout en gérant adéquatement les niveaux de risque.

FAC améliorera l'expérience employé en déployant des efforts ciblés visant à former d'excellents leaders et en approfondissant sa culture à rendement élevé. L'offre de nouveaux programmes d'apprentissage et l'exécution d'une stratégie solide sur la diversité permettront à FAC de continuer à renforcer sa réputation d'employeur de choix et inclusif.

FAC continuera d'utiliser un indicateur de performance global pour surveiller et constater les progrès accomplis par rapport à sa stratégie d'entreprise. La carte stratégique de FAC pour 2018-2019 se trouve à la page suivante.

Carte stratégique de FAC pour 2018-2019

Vision

Toute la chaine de valeur agricole et agroalimentaire est d'avis que FAC *œuvre pour l'avenir de l'agroindustrie*.

Nous sommes reconnus comme *la* source de savoir et de produits et services de financement adaptés aux besoins des producteurs et des agroentrepreneurs.

Nos clients font la promotion de la société et ne peuvent s'imaginer faire des affaires sans elle.

Nous avons à cœur notre responsabilité sociale et environnementale.

Nous sommes un employeur de choix partout où nous sommes présents.

Nous facilitons les processus d'affaires tant pour les clients que pour les employés.

FAC est financièrement solide et stable et investit considérablement dans l'industrie agricole et agroalimentaire.

Mission

Mettre en valeur le secteur rural canadien par la prestation de solutions d'affaires et financières, spécialisées et personnalisées, aux familles agricoles et aux agroentreprises.

Faits saillants financiers

FAC a continué d'enregistrer de solides résultats financiers en 2017-2018. La croissance de ses prêts a été de 2,6 milliards de dollars (8,4 %), ce qui est attribuable à la solide santé financière de l'industrie agricole et agroalimentaire et à l'importance accordée par FAC à l'amélioration de l'expérience client. Les intérêts créditeurs nets ont augmenté de 75,3 millions de dollars et la croissance des capitaux propres a contribué au maintien d'une situation de capital saine.

Pour les exercices terminés le 31 mars

Portefeuille de prêts	2016	2017	2018
Nombre de prêts	143 700	143 952	145 011
Prêts (millions de dollars)	28 656	31 221	33 859
Croissance des prêts (%)	4,9	9,0	8,4
Prêts douteux exprimés en pourcentage des prêts (%)	0,8	0,6	0,4
Bilan consolidé (millions de dollars)			
Total de l'actif	29 951	33 014	35 318
Total du passif	24 597	27 273	29 257
Total des capitaux propres	5 354	5 741	6 061
État consolidé des résultats (millions de dollars)			
Intérêts créditeurs nets	986,5	996,7	1 072,0
Charge pour pertes sur prêts	42,6	19,3	30,9
Produits autres que d'intérêt	28,8	19,6	27,2
Frais d'administration	352,4	371,1	384,6
Ajustement de juste valeur	(4,8)	(12,1)	(13,8)
Bénéfice net	615,5	613,8	669,9

Examen des résultats financiers

Résultats d'exploitation consolidés

Aperçu du bénéfice net

Le bénéfice net de FAC en 2017-2018 a augmenté de 56,1 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de la hausse des intérêts créditeurs nets et des produits autres que d'intérêt, qui a été partiellement contrebalancée par une hausse des frais d'administration et de la charge pour pertes sur prêts.

Bénéfice net

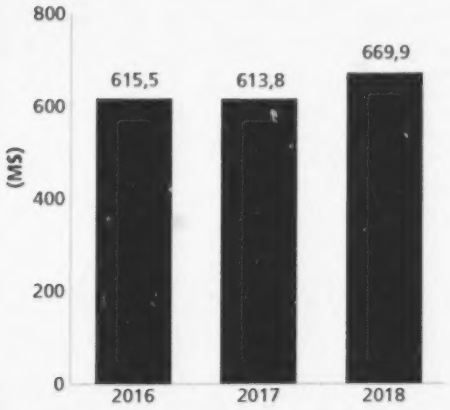

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres a augmenté pour s'établir à 11,5 % en 2017-2018, comparativement à 11,3 % en 2016-2017. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation du bénéfice net.

Rendement des capitaux propres

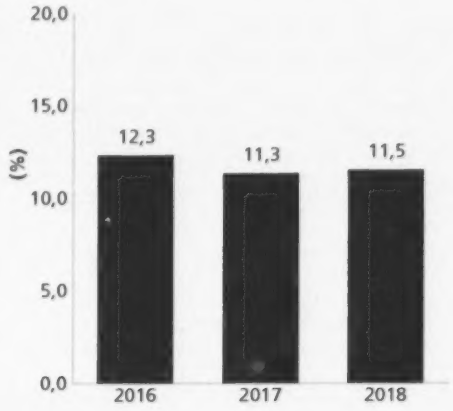

Intérêts créditeurs nets et marge d'intérêt nette

Les variations du solde du portefeuille et de la marge d'intérêt nette sont les principaux facteurs de la fluctuation des intérêts créditeurs nets. Le tableau suivant présente les marges d'intérêt nettes et les différentiels de taux d'intérêt antérieurs. Le différentiel de taux d'intérêt correspond à la différence entre les taux d'intérêt réalisés sur l'actif productif d'intérêt et les taux d'intérêt payés sur le passif portant intérêt.

Marge d'intérêt nette

Au 31 mars (millions de dollars)	2016		2017		2018	
	Solde moyen ($)	Taux (%)	Solde moyen ($)	Taux (%)	Solde moyen ($)	Taux (%)
Actif productif						
Solde du capital des prêts à taux fixe	11 363,4	4,03	13 096,2	3,67	15 131,6	3,66
Solde du capital des prêts à taux variable	16 409,9	3,67	16 692,8	3,60	17 346,8	3,93
Placements	1 293,0	0,67	1 226,3	0,72	1 252,9	1,18
Placements de capital-risque	37,6	10,11	55,0	10,01	66,8	10,20
Total de l'actif productif	29 103,9	3,80	31 070,3	3,60	33 798,1	3,80
Total du passif portant intérêt	24 247,1	0,49	25 709,6	0,48	28 162,2	0,75
Total du différentiel de taux d'intérêt		3,31		3,12		3,05
Effet des éléments ne portant pas intérêt		0,01		0,03		0,06
Marge d'intérêt nette		**3,32**		**3,15**		**3,11**

En 2017-2018, le taux de financement a augmenté en raison de trois hausses du taux préférentiel. Cela a eu pour effet d'augmenter le financement à taux variable et le total de l'actif productif. Le financement à taux fixe a continué d'être touché par les renouvellements de prêts dans un environnement de faiblesse des taux d'intérêt. Les taux d'intérêt sur le passif portant intérêt de la société ont été plus élevés en raison des hausses du taux préférentiel.

La diminution du total du différentiel de taux d'intérêt est partiellement contrebalancée par l'impact favorable de l'augmentation des taux d'intérêt sur les éléments ne portant pas intérêt. La société finance une partie de son portefeuille de prêts au moyen de ses capitaux propres disponibles pris en compte dans les éléments ne portant pas intérêt. Les éléments ne portant pas intérêt fournissent un rendement supplémentaire de l'actif moyen de 0,06 %.

Le tableau suivant résume les hausses, sur 12 mois, des intérêts créditeurs nets, y compris celles attribuables aux fluctuations du volume de prêts du portefeuille et de la marge d'intérêt nette.

Intérêts créditeurs nets et marge d'intérêt nette

Exercices terminés le 31 mars (millions de dollars)	2016	2017	2018
Intérêts créditeurs nets	986,5	996,7	1 072,0
Actif total moyen	29 748,8	31 635,7	34 447,7
Marge d'intérêt nette (%)	3,32	3,15	3,11
Variation des intérêts créditeurs nets sur 12 mois attribuable aux :			
Augmentations du volume	45,0	70,7	85,8
Variations de la marge	8,4	(60,5)	(10,5)
Variation totale des intérêts créditeurs nets	**53,4**	**10,2**	**75,3**

Les intérêts créditeurs nets de FAC ont augmenté de 7,6 % en 2017-2018 pour se chiffrer à 1 072,0 millions de dollars. L'actif total moyen a connu une hausse de 8,9 % pour s'établir à 34 447,7 millions de dollars, surtout en raison de l'accroissement des prêts. La marge d'intérêt nette a diminué pour se chiffrer à 3,11 % en 2017-2018, diminution principalement attribuable à un différentiel de taux d'intérêt inférieur.

Produits autres que d'intérêt

FAC a généré des produits autres que d'intérêt de 27,2 millions de dollars par l'entremise d'Assurances FAC, de Logiciels de gestion FAC et de sa participation dans des entreprises associées. Les produits autres que d'intérêt se sont accrus de 7,6 millions de dollars par rapport à 19,6 millions de dollars en 2016-2017, ce qui est surtout attribuable à l'augmentation du produit net tiré de l'assurance découlant de la récupération d'une réserve pour sinistres en raison d'une modification des hypothèses actuarielles en 2017-2018.

Charge pour pertes sur prêts

La charge pour pertes sur prêts a augmenté de 11,6 millions de dollars par rapport à 2016-2017 pour s'établir à 30,9 millions de dollars en 2017-2018, en raison principalement de la croissance du portefeuille.

Charge pour pertes sur prêts

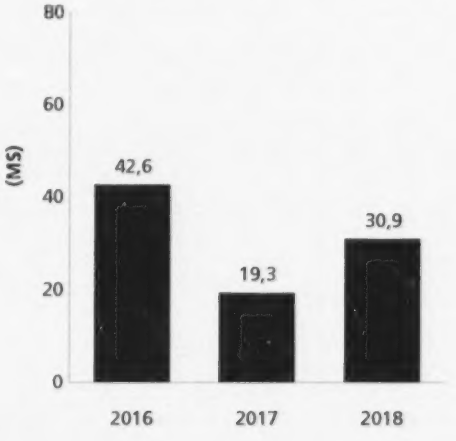

Frais d'administration

Les frais d'administration de FAC comprennent les coûts associés aux activités quotidiennes et les coûts relatifs aux projets particuliers que la société entreprend pour appuyer ses activités et atteindre ses objectifs stratégiques. Le ratio d'efficience mesure le pourcentage des produits gagnés qui est affecté aux activités d'exploitation. Le ratio d'efficience de FAC s'est amélioré, passant de 36,6 % en 2016-2017 à 34,9 % en 2017-2018, principalement en raison d'une hausse des intérêts créditeurs nets et du produit net tiré de l'assurance, qui a été partiellement contrebalancée par une augmentation des frais d'administration.

En 2017-2018, les frais d'administration ont augmenté, passant de 371,1 millions de dollars à 384,6 millions, ce qui est principalement attribuable à une augmentation de la masse salariale nécessaire pour soutenir la croissance des activités et de la charge au titre des installations, des logiciels et du matériel. Cette hausse a été partiellement contrebalancée par une diminution des charges liées aux régimes de retraite relatives au régime de retraite à prestations déterminées.

Frais d'administration

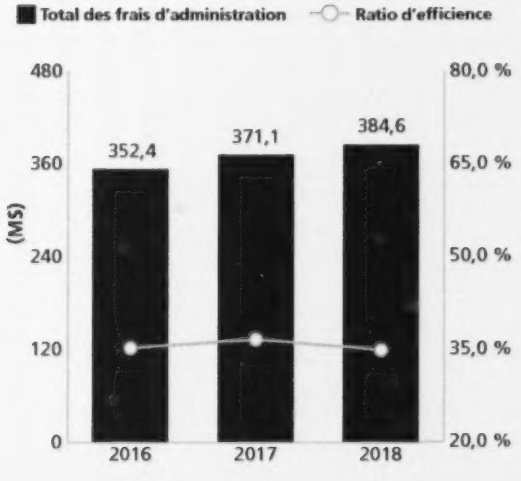

Le graphique ci-dessous illustre de manière plus détaillée les catégories de frais d'administration. Les salaires ont représenté la plus importante catégorie de dépenses, soit 44,7 % du total des frais d'administration en 2017-2018.

Frais d'administration par catégorie

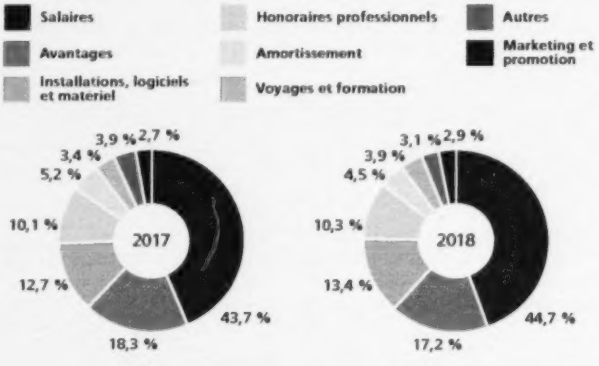

Ajustement de juste valeur

Le montant de l'ajustement de juste valeur de FAC comprend les variations de la juste valeur des cautionnements, des actifs et passifs financiers dérivés et des placements de capital-risque. L'ajustement de juste valeur a diminué de 1,7 million de dollars en 2017-2018 pour se chiffrer à (13,8) millions de dollars, surtout en raison d'une diminution de la juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés, qui était principalement liée aux variations des taux d'intérêt. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du calcul utilisé pour l'ajustement de juste valeur, consultez les notes 5, 20 et 21 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Champs d'activité

Aperçu

FAC offre du financement, de l'assurance, des programmes d'apprentissage, des logiciels ainsi que d'autres services commerciaux aux producteurs, aux agroentrepreneurs et aux exploitants d'entreprises agroalimentaires. FAC sert plus de 100 000 clients à l'échelle du Canada par l'intermédiaire de ses champs d'activité :

- Financement de la production primaire
- Financement de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire
- Alliances FAC
- Investissement FAC
- Assurances FAC
- Apprentissage FAC
- Logiciels de gestion FAC

Tous les produits et les services offerts par l'intermédiaire de ces champs d'activité sont conçus sur mesure pour répondre aux besoins de l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne. Les produits de financement comprennent les prêts standards à taux d'intérêt variable ou fixe et sont assortis de diverses options sur le plan du terme, de l'amortissement et de la fréquence des paiements. Les résultats financiers de FAC sont essentiellement déterminés par le volume de prêts consentis par l'intermédiaire du Financement de la production primaire, du Financement de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire et des Alliances FAC.

Le **Financement de la production primaire** accorde des prêts aux producteurs primaires et représente le plus important champ d'activité de FAC. Ses clients produisent des matières premières telles que des oléagineux et des grains, du lait, des fruits et des légumes et font l'élevage de bovins, de porcs, de volailles, de moutons et d'autres animaux d'élevage. Ce champ d'activité comprend également, entre autres, le financement accordé aux établissements viticoles, aux serres, aux exploitations forestières et aquicoles et aux agriculteurs à temps partiel.

Le Financement de la production primaire a représenté 83,3 % du total des prêts de FAC en 2017-2018. Les prêts servant au financement de la production primaire ont augmenté de 2 121 millions de dollars par rapport à 2016-2017, ce qui a fait passer le portefeuille à 28 238 millions en 2017-2018. Le taux de croissance des prêts a été de 8,1 % comparativement à 9,5 % à l'exercice précédent. La croissance des prêts est principalement attribuable à l'augmentation des décaissements.

Financement de la production primaire

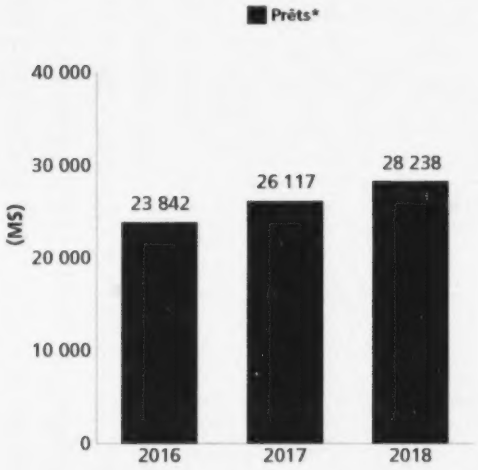

*Les prêts excluent les commissions sur prêt reportées.

Le **Financement de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire** accorde des prêts aux clients qui appuient les producteurs primaires. Cette clientèle se compose généralement de fournisseurs ou de transformateurs qui vendent leurs produits aux producteurs primaires, qui achètent les produits de ces derniers ou qui leur offrent des services. Ce champ d'activité comprend aussi, entre autres, les fabricants et les concessionnaires d'équipements, les fournisseurs d'intrants et les grossistes.

Les prêts servant au financement de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire ont augmenté de 8,7 % par rapport à 2016-2017, pour s'établir à 4 469 millions de dollars en 2017-2018. La croissance des prêts dans ce champ d'activité est principalement attribuable à l'augmentation des décaissements.

Financement de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire

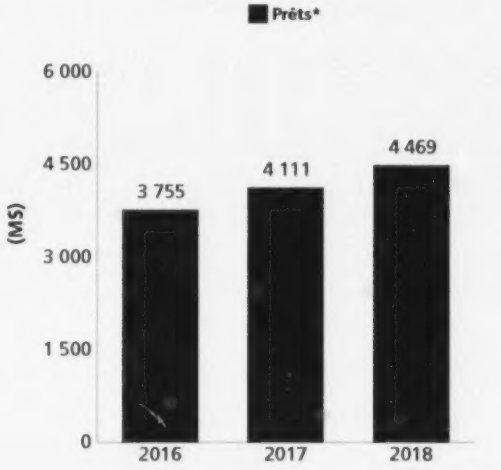

*Les prêts excluent les commissions sur prêt reportées.

Alliances FAC va au-delà du crédit traditionnel en fournissant du financement aux clients qui font des affaires, dans le cadre de relations contractuelles, avec des partenaires de la société, notamment des concessionnaires d'équipements, des détaillants d'intrants de culture, des coopératives, des négociants d'animaux et des fabricants. Les produits de financement d'Alliances FAC sont à court terme.

Les prêts d'Alliances FAC ont augmenté de 15,7 % par rapport à 2016-2017 pour s'établir à 1 176 millions de dollars en 2017-2018, ce qui s'explique par un accroissement des décaissements en cours d'exercice.

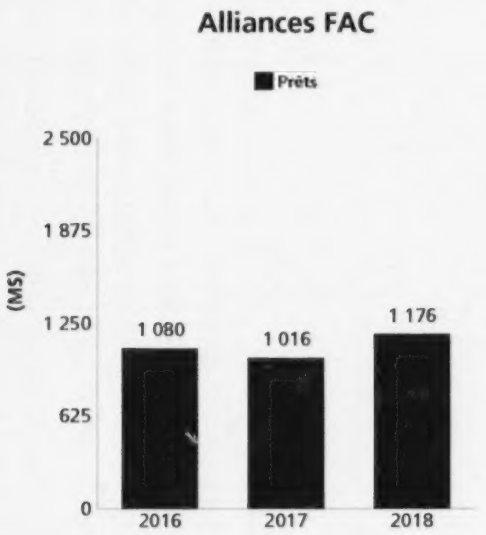

Investissement FAC est le champ d'activité de FAC axé sur le capital-risque. Il fournit du financement non traditionnel à l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne. Les objectifs de placement et de financement sont axés sur les entreprises au stade de la commercialisation jusqu'à celui de la croissance et sur les entreprises au stade de maturité qui désirent restructurer leur capital; ces entreprises œuvrent dans les secteurs des bioproduits industriels, des nutraceutiques et de la technologie alimentaire et agricole.

Au 31 mars 2018, le portefeuille de placements de capital-risque est composé de quatre fonds de société en commandite gérés par Avrio Capital Inc., plus précisément deux fonds de placements en actions et deux fonds de financement subordonné. La part de FAC des Fonds de placements en actions Avrio figure au bilan comme participation dans des entreprises associées. Les placements effectués par l'entremise du Fonds de financement subordonné Avrio sont consolidés dans les états financiers et déclarés comme des placements de capital-risque. Tous les placements du Fonds Avrio I ont été vendus et le fonds a été fermé au début de l'exercice 2017-2018.

En 2017-2018, Investissement FAC a contribué un bénéfice de 0,4 million de dollars, soit un résultat inférieur aux 4,4 millions de dollars réalisés en 2016-2017. Ce montant provient principalement des pertes non réalisées de juste valeur dans les fonds de placements en actions. La participation dans des entreprises associées a augmenté pour s'établir à 57,8 millions de dollars en 2017-2018 (50,9 millions en 2016-2017), ce qui s'explique par les nouveaux placements dans le fonds de placements en actions. Les placements de capital-risque ont augmenté à 77,1 millions de dollars en 2017-2018 (55,0 millions en 2016-2017), ce qui est attribuable à l'octroi de nouveau financement subordonné.

Au 31 mars 2018, FAC a fourni 348,7 millions de dollars de capital-risque à l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne depuis le début de l'exercice. Les co-investisseurs ont versé 575,1 millions de dollars supplémentaires, ce qui se traduit par un capital supplémentaire de 2,17 $ pour chaque dollar investi par FAC. La valeur comptable des montants de placement est abordée de façon plus détaillée aux notes 9 et 10 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Investissement FAC

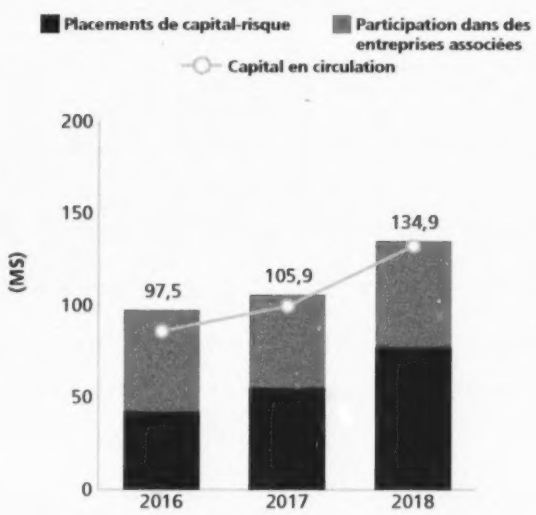

Assurances FAC offre des produits d'assurance-vie et d'assurance-accident du créancier qui protègent ses clients, leur famille, leurs partenaires et leur entreprise. La Compagnie d'assurance Sun Life du Canada administre et souscrit les programmes d'assurance de FAC.

Une augmentation constante du produit tiré des primes d'assurance-prêt de FAC a été observée au cours des derniers exercices en raison de la croissance du portefeuille de FAC et de l'importance particulière accordée à la protection d'assurance dans l'offre d'une solution de financement complète au client. Le produit tiré des primes d'assurance-prêt a augmenté pour s'établir à 26,3 millions de dollars en 2017-2018 (25,4 millions en 2016-2017). Le produit net tiré de l'assurance fluctue d'un exercice à l'autre selon les sinistres subis. En 2017-2018, il y a eu un important changement aux hypothèses actuarielles, ce qui a eu pour effet de réduire de 10,0 millions de dollars la réserve pour sinistres subis. En conséquence, le montant total des sinistres subis pour l'exercice en cours tient compte d'un redressement de 4,6 millions de dollars, comparativement au montant total des sinistres subis de 6,4 millions en 2016-2017, ce qui s'est soldé par un produit net tiré de l'assurance de 30,9 millions de dollars en 2017-2018 (19,0 millions en 2016-2017). Nous ne nous attendons pas à ce que le changement aux hypothèses ait une incidence sur les résultats des exercices subséquents.

Apprentissage FAC offre aux producteurs et aux agroentrepreneurs canadiens de l'information et de la formation pour les aider à améliorer leurs pratiques de gestion agricole. En 2017-2018, 15 203 personnes ont assisté aux 123 principaux événements d'Apprentissage FAC.

Logiciels de gestion FAC a pour objectif de concevoir, de promouvoir et d'améliorer des logiciels de gestion agricole destinés à l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne. En 2017-2018, le produit net tiré des ventes, y compris le soutien technique, a augmenté pour s'établir à 1,8 million de dollars.

Produit tiré de l'assurance

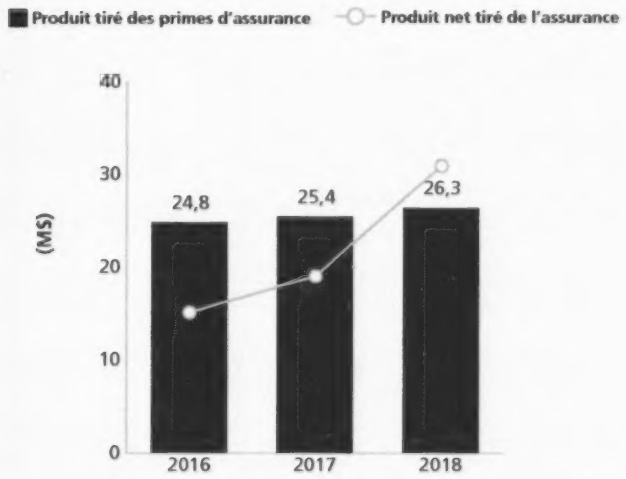

Situation financière

FAC continue d'afficher un solide bilan et d'appliquer de saines pratiques de gestion du risque. La section suivante traite de la situation financière de FAC et présente une analyse de son actif le plus important, soit son portefeuille de prêts. On y aborde aussi la qualité du crédit, les emprunts et les liquidités ainsi que la gestion du capital de FAC.

Prêts

Part de marché

Selon Statistique Canada, la dette agricole en cours a augmenté de 6,6 % pour atteindre 102 322 millions de dollars en 2017. La part de FAC de ce marché a augmenté pour s'établir à 28,6 % en 2017 (28,0 % en 2016). La proportion de la dette agricole canadienne en cours détenue par FAC a augmenté de 2 326 millions de dollars par rapport à 2016 pour s'établir à 29 224 millions de dollars, ce qui lui confère de nouveau le deuxième rang derrière l'ensemble des banques à charte, dont la part de marché représente 38 652 millions de dollars.

Part de marché au 31 décembre*

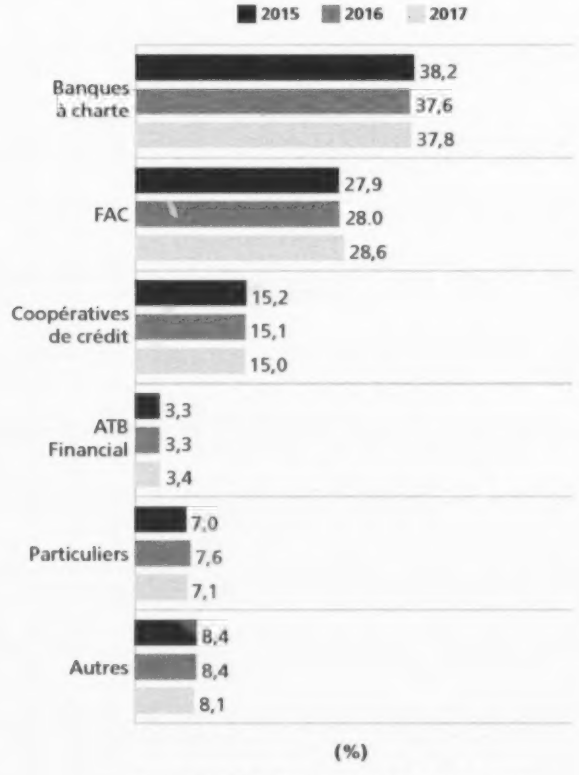

*Les résultats historiques sont mis à jour chaque année par Statistique Canada.

Total des prêts

En 2017-2018, les prêts ont augmenté de 2 638 millions de dollars ou 8,4 % par rapport à 2016-2017, faisant passer le portefeuille de 31 221 millions à 33 859 millions de dollars. La croissance des prêts est largement attribuable aux niveaux de décaissements plus élevés que l'exercice précédent.

Prêts

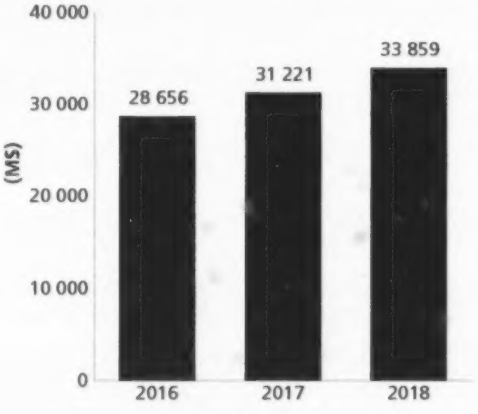

Composition des prêts par secteur

FAC a enregistré une croissance des prêts dans tous les secteurs à l'exception de celui de l'agroalimentaire. La croissance des prêts sur 12 mois la plus marquée a été enregistrée dans les secteurs des alliances et de l'agroentreprise, qui ont respectivement progressé de 15,7 % pour atteindre 1 176 millions de dollars et de 12,2 % pour se chiffrer à 3 311 millions.

*Les prêts excluent les commissions sur prêt reportées.

Composition des prêts par région

En prêtant à tous les secteurs de l'industrie agricole à l'échelle du Canada, FAC répartit les risques sur une base géographique, tout en faisant la promotion de l'agriculture comme industrie solide et dynamique.

En 2017-2018, FAC a affiché une croissance des prêts dans l'ensemble des régions du Canada. La région du Québec est celle qui a affiché la croissance la plus importante des prêts en 2017-2018, soit une augmentation de 11,7 % qui a porté le volume de prêts de cette région à 4 335 millions de dollars. La région des Prairies arrive deuxième pour ce qui est de la croissance la plus importante des prêts, grâce à une augmentation de 10,4 % qui a porté le volume des prêts à 8 293 millions de dollars.

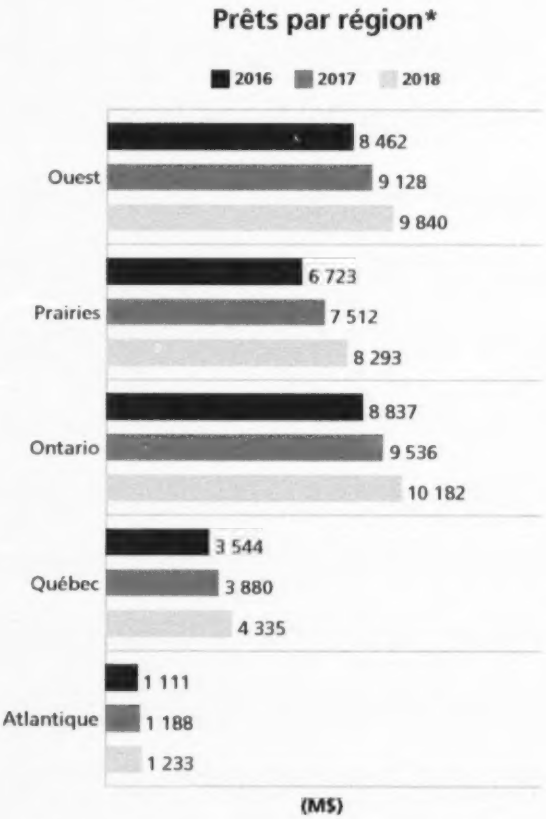

*Les prêts excluent les commissions sur prêt reportées.

Qualité du crédit

FAC surveille continuellement son portefeuille et l'industrie afin de concevoir et de proposer, de façon proactive, des solutions dans le but d'aider ses clients à surmonter des périodes difficiles. FAC a créé des programmes sur mesure et des produits assortis d'options qui offrent aux clients la souplesse et l'appui dont ils ont besoin pour saisir les occasions et faire face aux difficultés qui se présentent.

FAC applique de saines pratiques commerciales pour analyser la qualité du crédit et surveiller les prêts en retard et les prêts douteux. À partir de cette analyse, elle est davantage en mesure d'évaluer avec précision le montant de la provision pour pertes sur prêts dont elle a besoin et de déterminer si les risques auxquels elle s'expose se situent à l'intérieur des seuils de tolérance énoncés dans les politiques de gestion du risque approuvées par le Conseil d'administration.

Prêts douteux

En 2017-2018, le montant des prêts douteux a diminué de 46,0 millions de dollars pour se chiffrer à 136,9 millions. Exprimés en pourcentage des prêts, ils ont diminué pour s'établir à 0,4 % en 2017-2018.

À l'échelle sectorielle, en 2017-2018, les prêts douteux des secteurs ont diminué dans tous les secteurs, à l'exception de celui de la Volaille et de l'Agriculture à temps partiel. Les secteurs de l'Agroentreprise et des Serres ont enregistré les baisses les plus marquées sur 12 mois, soit des diminutions respectives de 17,4 et de 9,4 millions de dollars.

Grâce à ses programmes de soutien à la clientèle, FAC appuie de façon proactive ses clients ainsi que les secteurs qui éprouvent des difficultés financières. En 2017-2018, FAC a effectué des modifications aux calendriers de remboursement pour 1 528 prêts, dont 145 au titre de programmes de soutien visant un secteur particulier. Les modifications aux calendriers de remboursement sont demeurées faibles, représentant 2,7 % du total dû en 2017-2018, comparativement à 2,8 % en 2016-2017.

Prêts douteux

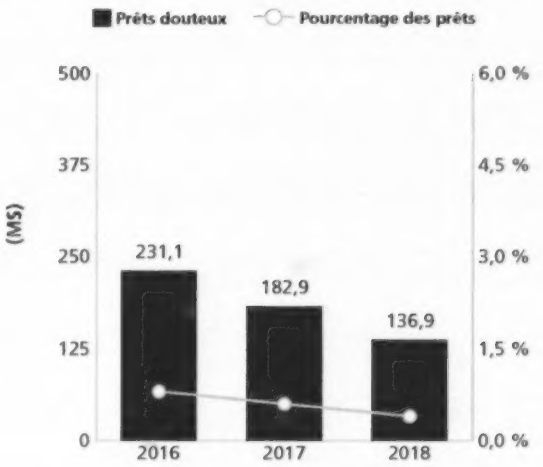

Prêts douteux par secteur

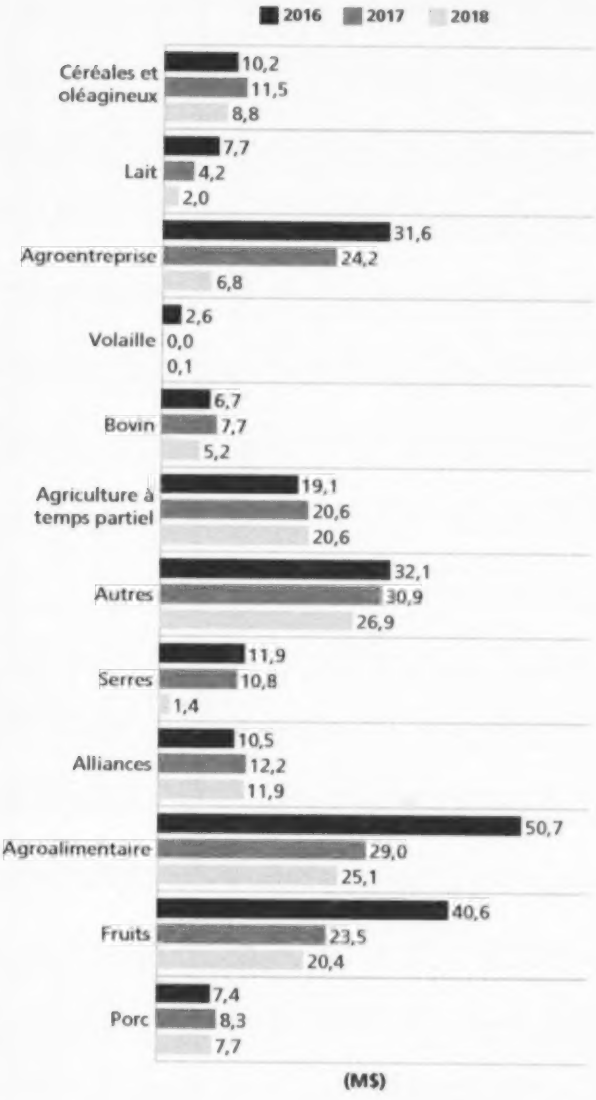

Radiations

En 2017-2018, le montant des radiations, déduction faite des sommes recouvrées, a augmenté pour s'établir à 23,0 millions de dollars. Les radiations, exprimées en pourcentage des prêts, ont été supérieures à celles du dernier exercice; toutefois, leur proportion est demeurée inférieure à 0,1 %.

Radiations*

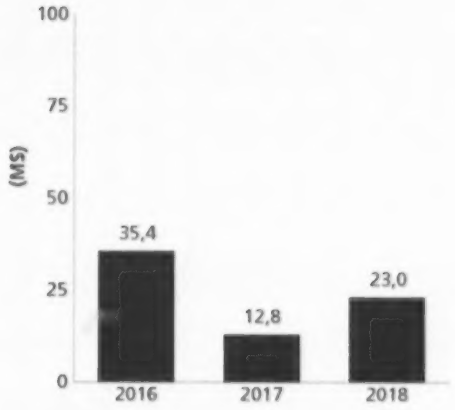

*Nettes des sommes recouvrées.

Provision pour pertes sur prêts

En 2017-2018, la provision pour pertes sur prêts a augmenté de 8,9 millions de dollars pour s'établir à 222,5 millions de dollars. La provision, exprimée en pourcentage des prêts à la clôture, est demeurée à un niveau de 0,7 %. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la méthode de calcul de la provision et de ses composantes, veuillez consulter les notes 2 et 8 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Provision pour pertes sur prêts

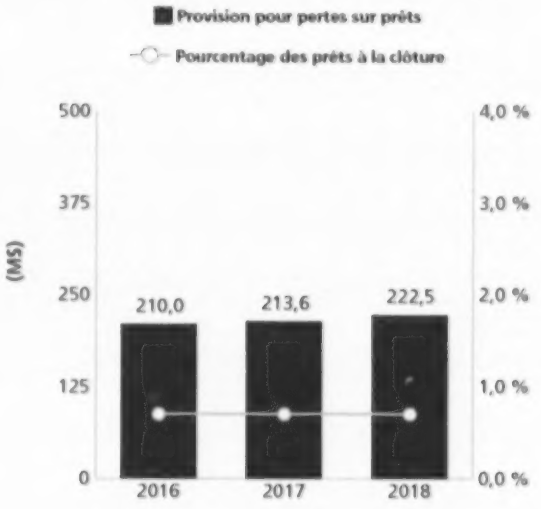

Financement et liquidités

Activité de financement

Le 21 avril 2008, FAC a commencé à emprunter directement du gouvernement fédéral dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État. Elle a encore une dette sur les marchés financiers qu'elle a contractée avant cette date.

Au cours de l'exercice 2017-2018, FAC a effectué des emprunts à court et à long terme par l'intermédiaire des programmes suivants :

- Programme de papier commercial canadien (pour les fonds en dollars américains)
- Programme d'emprunt des sociétés d'État

Financement à court terme

Le financement à court terme est constitué d'emprunts dont la durée à l'échéance est d'un an ou moins, ce qui comprend les emprunts à taux fixe et les billets à taux variable. Pour ces derniers, les taux d'intérêt variables se rajustent en fonction du taux des bons du Trésor à un mois. Les emprunts sont contractés dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État et du Programme de papier commercial canadien. Au 31 mars 2018, l'encours des emprunts à court terme s'élevait à 10 919 millions de dollars (10 416 millions au 31 mars 2017). Un montant de 10 395 millions de dollars de l'encours total des emprunts à court terme provient du Programme d'emprunt des sociétés d'État.

Financement à long terme

Le financement à long terme est constitué d'emprunts dont la durée à l'échéance est supérieure à un an, y compris les emprunts à taux fixe et les billets à taux variable. Les billets à taux variable portent un taux d'intérêt variable se rajustant en fonction du taux des bons du Trésor à un mois ou à trois mois. L'encours des emprunts à long terme au 31 mars 2018 était de 17 980 millions de dollars, soit une hausse par rapport au montant de 16 508 millions de l'exercice précédent. En 2017-2018, tous les emprunts à long terme ont été contractés dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État.

Cotes de crédit

Les nouveaux titres de créances et les titres de créances en circulation émis par FAC sur le marché financier constituent des obligations directes et inconditionnelles du gouvernement du Canada. Moody's Investors Service et Standard & Poor's n'ont pas modifié les cotes de crédit de FAC au cours de l'exercice 2017-2018. Les cotes de crédit de FAC au 31 mars 2018 sont présentées ci-dessous.

	Long terme	Court terme
Moody's Investors Service	Aaa	P-1
Standard & Poor's	AAA	A-1+

Liquidités

En détenant des liquidités adéquates, FAC a accès à une encaisse suffisante pour satisfaire à ses exigences d'exploitation quotidiennes en cas d'un besoin de trésorerie imprévu ou d'une interruption de ses activités qui l'empêcherait d'effectuer des emprunts dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État. Bien que ce programme soit une source de financement stable, FAC maintient aussi, dans l'éventualité d'une interruption de ses activités, une marge de crédit d'exploitation bancaire et un portefeuille de placements hautement liquides suffisants pour combler ses besoins de financement projetés pour une durée minimale de 30 jours. Pour s'assurer que son accès à des fonds satisfait à ses besoins d'exploitation, FAC prévoit ses besoins de trésorerie futurs et établit un plan d'emprunt.

Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, consultez la note 26 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Gestion du capital

FAC gère son capital conformément à sa Politique de gestion du capital approuvée par le Conseil d'administration. Cette politique et le cadre qui l'appuie décrivent la méthode employée par FAC pour évaluer ses besoins de capital en fonction des risques énoncés dans son cadre de gestion du risque d'entreprise. La Politique de gestion du capital de FAC a pour objectif de conserver suffisamment de capital pour maintenir une situation de capital saine et sécuritaire permettant de faire face aux ralentissements économiques et aux périodes de pertes prolongées, ainsi que pour soutenir l'orientation stratégique de FAC.

Lorsqu'elle évalue la suffisance de son capital actuel et futur, FAC compare son capital total au capital minimal réglementaire et au capital cible. FAC a recours à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) pour mesurer son capital total, son capital minimal réglementaire et ses actifs pondérés en fonction des risques. Le processus d'évaluation de la suffisance du capital interne (PESCI) de FAC tient compte des résultats des tests de tension ainsi que de l'orientation stratégique actuelle et future. FAC utilise son PESCI pour déterminer un ratio de capital cible adéquat.

Suffisance du capital

FAC est actuellement suffisamment capitalisée. La société a établi un ratio de capital total cible de 15,0 % des actifs pondérés en fonction des risques, en se fondant sur son PESCI. La cible est établie pour tenir compte du capital minimal réglementaire fixé par le BSIF, du capital requis pour les risques additionnels et l'impact des tests de tension, de la croissance future, des changements possibles de la réglementation, d'analyses comparatives par rapport aux pairs et d'une fourchette opérationnelle. Le ratio de capital total de FAC est actuellement de 1,2 % supérieur à la cible.

Évolution du ratio de capital total

La diminution de 0,1 % du ratio de capital total entre le 31 mars 2017 et le 31 mars 2018 résulte directement de la génération de capital contrebalancée par une augmentation des actifs pondérés en fonction des risques et des paiements de dividendes. L'augmentation des actifs pondérés en fonction des risques découle principalement de la croissance du portefeuille tandis que la génération de capital est principalement attribuable au bénéfice net et à la hausse des bénéfices non répartis qui en découle. En 2017-2018, FAC a versé des dividendes de 308,3 millions de dollars au gouvernement du Canada. La politique de dividende de FAC est alignée avec le Cadre stratégique d'adéquation du capital et des dividendes des sociétés d'État à vocation financière mis en place en 2017 par le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Les objectifs de ce nouveau cadre sont de veiller à ce que les sociétés d'État aient mis en place des méthodes appropriées pour déterminer leurs besoins en matière d'adéquation du capital, qu'elles gèrent efficacement leur capital en fonction du risque et qu'elles versent des dividendes à leur actionnaire lorsque le capital est supérieur aux niveaux déterminés requis pour qu'elles s'acquittent de leur mandat. FAC satisfait à ces nouvelles exigences en exécutant une politique de gestion du capital et un PESCI bien établis, approuvés par le Conseil d'administration.

Ratio de levier

FAC utilise le ratio de levier comme mesure supplémentaire pour déterminer la suffisance de son capital. Cette mesure représente également l'unique limite législative de la société. À la fin de l'exercice 2017-2018, le ratio de levier de FAC demeurait inférieur à sa limite législative de 12:1.

De 2016-2017 à 2017-2018, le ratio de levier de FAC a augmenté légèrement, passant de 4,8 :1 à 4,9 :1, ce qui s'explique en partie par le rapport entre la croissance du portefeuille et celle des capitaux propres. La croissance du portefeuille a été de 8,4 %, ce qui est supérieur à la croissance des capitaux propres, déduction faite des dividendes, de l'ordre de 5,6 %.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la gestion du capital, veuillez consulter la note 25 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Suffisance du capital

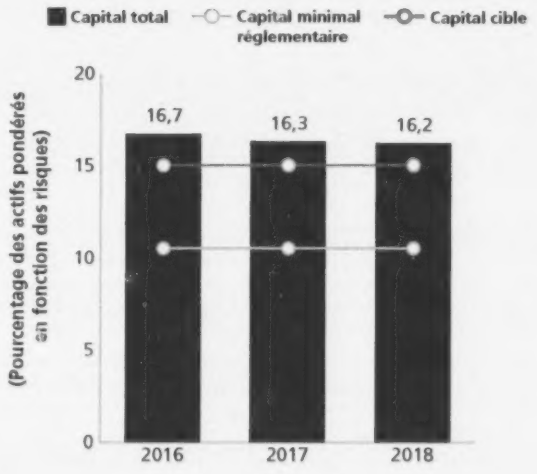

Évolution du ratio de capital total

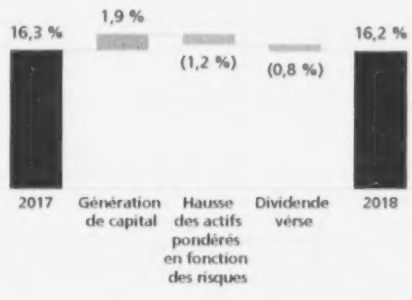

Perspectives pour 2018-2019

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Réalisations 2018	Plan 2019
Croissance du portefeuille		
Prêts	33 859	35 316
Taux de croissance des prêts (%)	8,4	5,4
Rentabilité		
Intérêts créditeurs nets	1 072,0	1 103,2
Marge d'intérêt nette (%)	3,11	3,02
Qualité du crédit		
Prêts douteux	136,9	159,7
Charge pour pertes sur prêts	30,9	49,8
Provision pour pertes sur prêts	222,5	144,8
Efficience		
Frais d'administration	384,6	424,8
Ratio d'efficience (%)	34,9	38,0
Gestion du capital		
Ratio de capital total	16,2	16,0
Ratio de levier (%)	4,9	4,9
Résultats de l'actionnaire		
Bénéfice net	669,9	648,8
Rendement des capitaux propres (%)	11,5	10,6

Croissance du portefeuille

En 2018-2019, il est projeté que les prêts devraient croître de 1 457 millions de dollars, par rapport au montant comptabilisé au 31 mars 2018. Cette croissance des prêts reflète le financement projeté par l'intermédiaire des champs d'activité Financement de la production primaire, Financement de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire et Alliances. On prévoit un ralentissement de la croissance du portefeuille en 2018-2019 en raison de la croissance réduite de la valeur des terres agricoles et de la dette agricole en cours.

Rentabilité

Les intérêts créditeurs nets devraient augmenter de 31,2 millions de dollars pour atteindre 1 103,2 millions de dollars en 2018-2019. Cette hausse est attribuable à une croissance de 5,4 % des prêts, contrebalancée par une diminution de la marge d'intérêt nette, de 3,11 % à 3,02 %. On projette que l'augmentation des taux d'intérêt aura une incidence négative sur le différentiel de taux entre le passif portant intérêt et l'actif productif d'intérêt. Cette incidence négative sera contrebalancée par l'impact positif que les taux d'intérêt plus élevés auront sur les capitaux propres de FAC.

Qualité du crédit

Le montant des prêts douteux devrait s'établir à 159,7 millions de dollars en 2018-2019, ce qui représente une hausse de 22,8 millions de dollars par rapport à l'exercice en cours. Cette hausse est attribuable à l'accroissement du risque et de la croissance du portefeuille de prêts. En 2018-2019, selon les projections, la charge pour pertes sur prêts requise devrait être de 49,8 millions de dollars, ce qui est supérieur à la charge requise en 2017-2018 en raison principalement de la croissance projetée du portefeuille.

Le 1er avril 2018, FAC adoptera la norme IFRS 9 – Instruments financiers. L'adoption de cette nouvelle norme entraînera des changements dans la comptabilisation des instruments financiers. En ce qui a trait à la provision pour pertes sur prêts, la norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation des pertes prévues. Dès l'adoption de cette norme, on estime que la provision pour pertes sur prêts diminuera considérablement, ce qui se traduira par une hausse des bénéfices non répartis d'ouverture. D'ici la fin de l'exercice 2018-2019, la provision pour pertes sur prêts devrait s'établir à 144,8 millions de dollars. Il est projeté que la provision pour pertes sur prêts exprimée en pourcentage des prêts devrait diminuer à 0,4 % en 2018-2019 par rapport à 0,7 % en 2017-2018.

Efficience

En 2018-2019, selon les projections, les frais d'administration devraient dépasser de 40,2 millions de dollars le niveau de l'exercice en cours, en raison principalement d'une augmentation des investissements dans les solutions numériques afin de favoriser une meilleure expérience client, de la charge au titre des salaires et des avantages sociaux, de la charge au titre des honoraires professionnels et de la charge au titre des autres frais d'administration. Compte tenu de la hausse des frais d'administration conjuguée à une croissance réduite des intérêts créditeurs nets, le ratio d'efficience devrait augmenter pour atteindre 38,0 % en 2018-2019.

Gestion du capital

En 2018-2019, selon les projections, le ratio de capital total devrait demeurer supérieur au ratio de capital total cible de FAC, qui est de 15,0 %, en raison d'une croissance du capital tiré du bénéfice net supérieure à la croissance des actifs pondérés en fonction des risques. Le ratio de capital total devrait diminuer à 16,0 % en 2018-2019 en raison du ralentissement de la croissance du portefeuille et des dividendes, une baisse contrebalancée en partie par la croissance du capital tiré du bénéfice net. En 2018-2019, selon les projections, le ratio de levier devrait demeurer stable à 4,9:1 étant donné que le capital excédentaire est versé à l'actionnaire de la société sous forme de dividendes. Ce ratio devrait demeurer nettement inférieur au ratio de levier maximal de 12:1 prévu par la *Loi sur Financement agricole Canada*.

Gains réalisés par l'actionnaire

En 2018-2019, selon les projections, le bénéfice net de la société devrait diminuer de 21,1 millions de dollars pour s'établir à 648,8 millions de dollars. La baisse projetée est attribuable à l'augmentation des frais d'administration et de la charge pour pertes sur créances conjuguée à la diminution du produit net tiré de l'assurance, baisse qui sera contrebalancée en partie par une hausse des intérêts créditeurs nets et du bénéfice net tiré de la participation dans des entreprises associées. Selon les projections, le rendement des capitaux propres en 2018-2019 devrait diminuer pour s'établir à 10,6 %, en raison d'une croissance des capitaux propres et d'un bénéfice net inférieur.

Gestion du risque d'entreprise (GRE)

Gestion du risque axée sur la protection de FAC et le maintien d'excellentes relations clients

FAC s'est dotée de pratiques de gouvernance, de mécanismes et de processus pour veiller à ce que ses pratiques de gestion du risque d'entreprise demeurent conformes à celles des institutions financières sous réglementation fédérale.

Le statut d'institution financière de FAC fait en sorte que toutes nos activités comportent une part de risque. Nous prenons donc en compte les risques potentiels lorsque nous accordons du financement aux clients, offrons des services, déterminons nos priorités et élaborons des stratégies et des initiatives commerciales. Nous améliorons constamment notre cadre de gestion du risque d'entreprise et nous évaluons nos activités en fonction d'un énoncé officiel sur la propension et la tolérance au risque qui définit et mesure ce qui constitue un risque acceptable.

Nos objectifs en matière de gestion du risque et les priorités que nous avons établies pour les atteindre ont pour but ultime de construire un brillant avenir pour l'agriculture canadienne.

Gouvernance du risque

Sous la surveillance du Conseil d'administration, le cadre de GRE de FAC offre un aperçu des pratiques de gestion du risque appliquées à l'échelle de la société, notamment la détermination, l'évaluation, l'atténuation/le contrôle, le suivi et la communication des risques importants auxquels FAC fait face.

Conseil d'administration de FAC

Le Conseil d'administration de FAC surveille le cadre de gestion du risque d'entreprise de la société afin de s'assurer que la gestion du risque est intégrée aux plans stratégiques, financiers et d'exploitation de la société. Le cadre de propension au risque approuvé par le Conseil d'administration établit les limites de risque pour toutes les catégories de risques.

Le Conseil a mis sur pied quatre comités qui l'aident à s'acquitter de son mandat de surveillance :

Le **Comité de gestion du risque** surveille la gestion du risque d'entreprise et veille à ce que les activités de gestion du risque soient séparées de celles de la gestion des opérations. Il surveille également la conformité de la société à ses politiques de gestion du risque ainsi que l'efficacité des systèmes et des programmes liés aux exigences en matière de capital.

Le **Comité d'audit** veille à l'intégrité, à l'exactitude et à la présentation, en temps opportun, des rapports financiers de la société. Le comité surveille également la fonction d'audit interne de FAC afin de s'assurer que la société se conforme aux lois, aux règlements et aux normes d'éthique et de déontologie. Il veille, en outre, au maintien d'une relation de travail continue entre FAC et le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG).

Le **Comité de gouvernance d'entreprise** examine les questions de gouvernance, en fait rapport au Conseil et, au besoin, lui fait des recommandations à cet égard. Les questions de gouvernance comprennent le processus de planification stratégique, le *Code de déontologie* ainsi que la stratégie en matière de responsabilité sociale d'entreprise de FAC. Ce comité est aussi chargé de faire des recommandations concernant la nomination des administrateurs et du président du Conseil.

Le **Comité des ressources humaines** surveille les plans et les politiques de ressources humaines de FAC. Il surveille également la sélection, l'établissement des objectifs et l'examen du rendement du président-directeur général (PDG), la structure de rémunération de la société et les régimes de retraite, ainsi que la planification de la relève des cadres supérieurs.

Comités de direction de FAC

Différents comités orientent le processus décisionnel de FAC. Ils sont responsables d'élaborer et de surveiller les processus et les pratiques de gestion du risque de FAC.

L'**Équipe de gestion d'entreprise** (ÉGE) établit la stratégie de FAC et détermine les occasions d'affaires à saisir. Ce comité veille aussi à ce que le cadre de GRE soit mis en œuvre dans l'ensemble de la société.

Le **Comité de gestion de l'actif-passif** (CGAP) détermine l'orientation de la société sur les plans financier et commercial en fonction de la stratégie et de l'Énoncé relatif à la propension au risque qui ont été approuvés. Il est responsable des stratégies de gestion de l'actif-passif et du capital, des résultats relatifs au volume, aux marges et à la tarification des prêts, ainsi que des cibles annuelles du plan d'entreprise de FAC.

Le **Comité de gestion du risque d'entreprise** (CGRE) conseille le chef de la gestion du risque au sujet de la gouvernance en matière de gestion du risque. Il fait aussi la promotion d'une culture axée sur la gestion du risque à l'échelle de la société et surveille les pratiques à cet égard. Le CGRE conseille le chef de la gestion du risque et le Conseil d'administration au sujet de l'Énoncé relatif à la

propension au risque et des seuils de tolérance, des cadres et des politiques de gestion du risque, des rapports sur le risque et la conformité, des plans d'action pour régler les situations de non-conformité aux politiques, de la pertinence des nouveaux produits et services par rapport à la propension au risque de la société, de tests de tension et de scénarios ainsi que de l'évaluation du risque stratégique. En outre, le CGRE examine et approuve les modèles de gestion du risque de FAC.

Le **Comité de gestion du risque opérationnel** (CGRO) se fait le champion de la gestion du risque opérationnel à FAC. Il recommande des changements au cadre de gestion du risque opérationnel, effectue un examen critique de l'efficacité des contrôles et gère les plans de traitement du risque opérationnel, transférant les cas de risques au CGRE lorsqu'il le juge nécessaire.

Le **Comité de gouvernance du modèle** exerce une surveillance à l'égard des modèles de prévision et de prise de décision de FAC et a la responsabilité explicite de recommander des modèles à mettre en œuvre. Cela nécessite notamment de veiller à l'utilisation appropriée des techniques d'élaboration des modèles, d'évaluer la pertinence des modèles par rapport aux objectifs d'affaires, de superviser les réponses de validation du modèle et d'évaluer dans quelle mesure les modèles sont prêts à être mis en œuvre.

Le **Comité de la politique de crédit** surveille l'établissement des politiques régissant le financement, le crédit-bail et les produits; il veille à ce qu'elles tiennent compte des seuils de tolérance au risque et de la culture de gestion du risque de FAC ainsi que des pratiques exemplaires de l'industrie, notamment les lois et les règlements pertinents.

Le **Comité de crédit** approuve les facilités de crédit élevées et les demandes de crédit préautorisé. Il veille à ce que les activités de FAC respectent ses seuils de tolérance et soient conformes à ses politiques de crédit.

Le **Comité de gestion du capital-risque** approuve les engagements de capital auprès de gestionnaires de fonds tiers aux fins de placements de capital-risque.

Fonctions opérationnelles et de direction de FAC

La société a recours à un modèle comportant trois lignes de défense pour gouverner le risque lié aux processus d'affaires principaux. Les politiques définissent les fonctions de prise de risques et de gestion des risques, et délèguent des pouvoirs de gestion des risques à diverses unités opérationnelles conformément aux mandats du président-directeur général, du chef de la gestion du risque ou du vice-président, Audit interne. Les pouvoirs sont répartis entre trois lignes de défense distinctes et indépendantes.

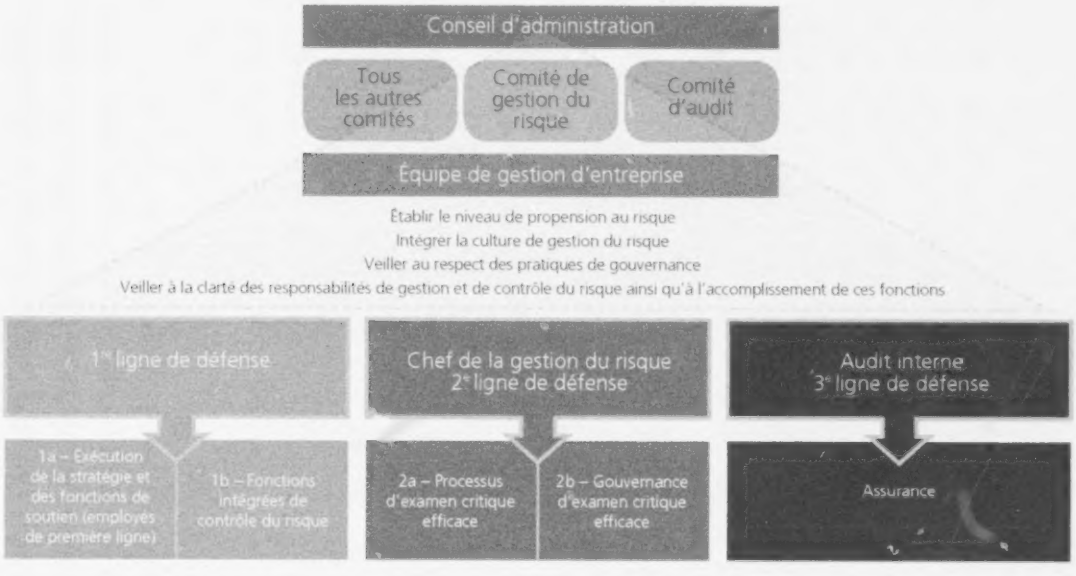

La **première ligne de défense** élabore et exécute la stratégie d'affaires de FAC, ce qui comprend la capacité d'accorder du financement, de financer le portefeuille, de développer des produits, de saisir des occasions sur le marché et de prendre d'autres décisions qui sous-tendent la prise de risques. Ces décisions sont prises dans le respect de l'Énoncé relatif à la propension au risque. La première ligne de défense comprend des fonctions intégrées de contrôle qui visent à surveiller les activités exécutées au niveau de la première ligne.

La **deuxième ligne de défense** effectue un examen critique efficace du bien-fondé des décisions en matière de prise de risques de la première ligne de défense par rapport à l'Énoncé relatif à la propension au risque. Cela comprend l'établissement de la politique et de normes en matière de risques, la surveillance de la conformité à la politique, le signalement des risques à la direction et au Conseil d'administration ainsi que la validation des décisions relative à la prise de risques.

Le chef de la gestion du risque conserve son indépendance étant donné qu'il relève directement du Comité de gestion du risque du Conseil; il dirige une division chargée du risque, qui est séparée des opérations de la société.

La **troisième ligne de défense** fournit au Conseil d'administration et à la haute direction l'assurance indépendante et objective du caractère adéquat et de l'efficacité de la gouvernance, de la gestion du risque et des contrôles internes de la société. Cela comprend l'assurance de la pertinence et de l'efficacité des interventions de la première et de la deuxième ligne de défense. Elle assume également un rôle de conseil en ce qui a trait à la coordination des assurances fournies, en plus de recommander des moyens efficaces d'améliorer les processus existants.

La division de l'Audit interne de la société fournit une assurance objective aux membres du Conseil et aux cadres dirigeants de FAC concernant l'efficacité des pratiques de gestion du risque et des contrôles internes.

Propension au risque de FAC

La capacité de FAC d'assumer des risques est définie en se fondant sur la *Loi sur Financement agricole Canada*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* et diverses directives données par son actionnaire, le gouvernement du Canada.

Le Conseil a élaboré un énoncé concernant la propension de FAC à prendre des risques. Chaque exercice, l'énoncé est validé et approuvé par le Conseil au moyen du cadre de propension au risque. L'énoncé se compose de trois principes fondamentaux précisant les risques que la société est prête à accepter et à prendre et ceux qu'elle veut éviter. Chaque principe est appuyé par des sous-énoncés qui fournissent des renseignements supplémentaires et du contexte. Les principes fondamentaux en matière de gestion du risque sont les suivants :

- Nous prenons des risques que nous comprenons et qui sont avantageux pour nos clients, pour FAC, pour l'agriculture canadienne et pour l'industrie agroalimentaire.
- Nous acceptons le risque d'adopter une vision à long terme afin d'assurer une présence stable pour l'agriculture canadienne et les intervenants de l'industrie agroalimentaire.
- Nous évitons les risques qui pourraient compromettre FAC, nos clients ou la durabilité de l'industrie que nous servons.

En plus de ces principes, le cadre de propension au risque comprend un ensemble d'énoncés de tolérance et de limites qui sont regroupés selon la nature des risques, à savoir les risques stratégiques, financiers et opérationnels. Ces énoncés et ces limites sont revus chaque exercice pour s'assurer qu'ils tiennent compte adéquatement de la stratégie, de l'évolution du contexte d'exploitation et des changements aux lignes directrices pour les sociétés d'État à vocation financière.

La direction rend compte régulièrement du profil de risque par rapport à la tolérance au risque et aux limites de risque. Elle veille à ce que des mesures adéquates soient prises pour régler tout écart par rapport à la tolérance définie et pour empêcher que le profil ne dépasse les seuils de propension au risque de FAC.

Culture de gestion du risque de FAC

La confiance de l'industrie et la réputation au sein du marché sont essentielles à l'exécution efficace du mandat et à la réussite commerciale soutenue de la société. Pour gérer de façon proactive les attitudes relatives à la culture et au risque à FAC, les déterminants fondamentaux du comportement des employés ont été définis et regroupés sous quatre grands thèmes : compétences et habiletés en gestion du risque, structures organisationnelles, motivation intrinsèque et extrinsèque, relations et interactions. Ces thèmes font l'objet d'une évaluation, d'un examen et de discussions avec la haute direction et le Conseil d'administration dans le cadre d'un sondage et d'une évaluation.

Les membres de chaque ligne de défense sont responsables à 100 % de collaborer avec les autres, d'œuvrer pour l'avenir de l'agroindustrie canadienne et d'être des partenaires engagés dans chacune de leurs interactions, et ce, en étant attentifs aux contributions des autres et en respectant leurs engagements afin d'atteindre le meilleur résultat possible pour FAC et le client.

Catégories de risque de FAC

FAC classe les risques selon les catégories suivantes : risque stratégique, risque financier, risque opérationnel et risque lié à la réputation. Le risque financier se divise en trois sous-catégories : le risque de crédit, le risque du marché et le risque de liquidité.

Cadre de gestion du risque d'entreprise : Ce cadre établit la structure de gouvernance pour gérer le risque, d'une part, et d'autre part, le processus pour déterminer, évaluer, contrôler, atténuer et surveiller le risque et en faire rapport. Il rend tangibles la propension au risque et la culture de gestion du risque connexe. Le Conseil d'administration approuve le cadre de gestion du risque d'entreprise.

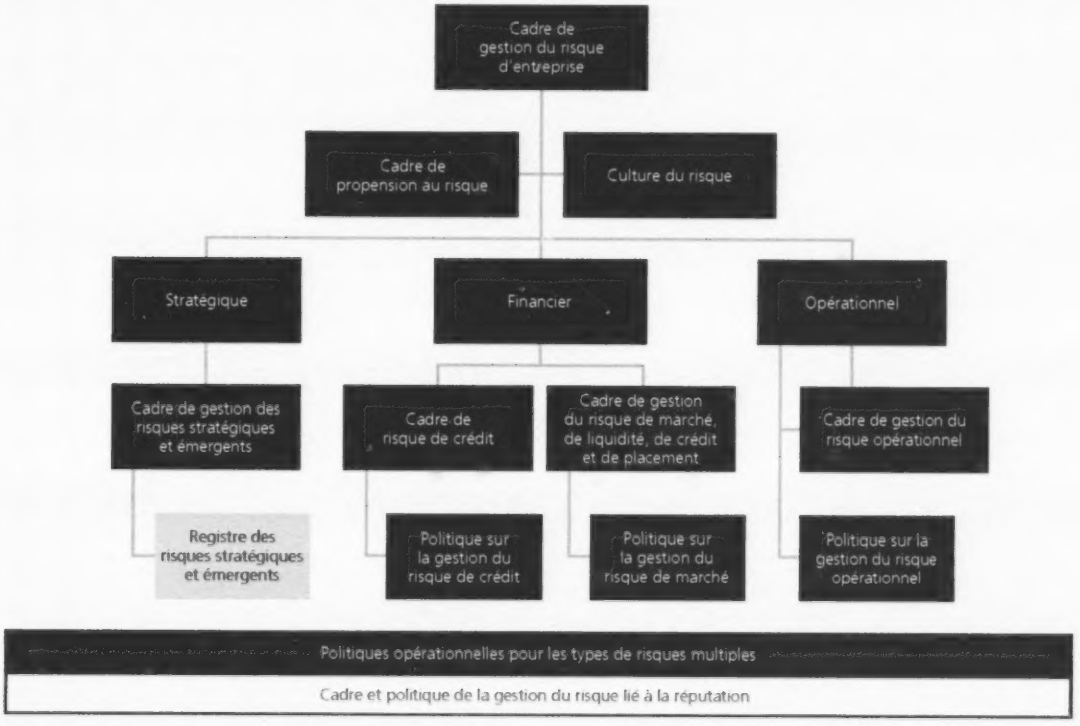

Cadre de propension au risque : Ce cadre balise les risques que la société est disposée à prendre et à accepter ainsi que ceux qu'elle veut éviter, et prévoit toutes les limites et les seuils. Le Conseil d'administration est responsable d'approuver ce cadre.

Cadres propres à des catégories de risques : Ces cadres décrivent en détail les processus utilisés pour déterminer, évaluer, contrôler, atténuer et surveiller la catégorie de risque et en faire rapport. Ils sont subordonnés au cadre de gestion du risque d'entreprise et sont approuvés par la direction.

Registre des risques stratégiques et émergents : Ce registre recense les principaux risques des catégories de risque stratégique, financier et opérationnel auxquels la société est exposée. Le Conseil d'administration approuve ce registre et la priorisation des risques qu'il contribue à déterminer. La priorité des risques fait partie intégrante du programme de test de tension.

Politiques sur les catégories de risque d'entreprise : Ces politiques énoncent pour chaque catégorie de risque les exigences minimales auxquelles les employés et les unités d'affaires doivent satisfaire dans l'exercice de leurs activités. Ces politiques sont approuvées par le Conseil d'administration.

Politiques opérationnelles pour les types de risques multiples : Ces politiques sont établies afin de communiquer les exigences propres aux activités et aux processus opérationnels.

Pouvoirs et limites : Les pouvoirs et les limites applicables sont précisés dans chaque politique et approuvés par le Conseil d'administration.

Communication de l'information : Des rapports trimestriels à l'égard du cadre de propension au risque sont présentés à l'Équipe de gestion d'entreprise, au Comité de gestion du risque d'entreprise et au Comité de gestion du risque du Conseil d'administration aux fins de discussion. Le rapport comprend une vue d'ensemble exhaustive qui compare le profil de risque de la société par rapport à sa propension au risque, ainsi qu'une analyse des nouveaux risques et des principaux indicateurs de risque.

Risque stratégique

Le risque stratégique est lié au contexte externe et comprend la capacité de FAC d'élaborer et de déployer des stratégies d'affaires efficaces.

Chaque exercice, l'Équipe de gestion d'entreprise élabore la stratégie d'entreprise et fait état des principales priorités stratégiques de FAC dans son plan d'entreprise quinquennal, sous la surveillance du Conseil d'administration. Le contexte externe, notamment l'économie mondiale, le marché financier canadien et l'industrie agricole, fait l'objet d'un suivi constant dans le but de déterminer si des changements stratégiques doivent être apportés pour gérer les nouveaux risques.

FAC a formulé des énoncés sur sa tolérance au risque stratégique. Chaque exercice, des limites qui correspondent à ces énoncés sont établies.

Rôle de FAC : Nous menons des activités qui sont conformes à la *Loi sur Financement agricole Canada* et aux autres exigences prévues par la loi, aux politiques du gouvernement fédéral et aux directives opérationnelles. Nos activités visent principalement les intervenants des petites et moyennes entreprises.

Part de marché : Nous évaluons le potentiel de croissance du marché, en tenant compte de l'industrie et des cycles économiques. Nous maintenons une part de marché qui favorise une saine concurrence. Nous sommes un concurrent équitable.

Confiance de l'industrie : Nous exécutons le mandat de FAC et nous appliquons des pratiques conformes aux exigences des institutions financières canadiennes en matière de gestion du risque.

Durabilité : Nous collaborons avec les clients pour comprendre les enjeux importants auxquels ils sont confrontés, puis nous les aidons à les cerner et à y faire face de manière à créer une incidence positive sur la société, le bien-être des animaux et l'environnement. Nous savons que les clients ne progressent pas tous au même rythme.

Relations avec le client : Nous nous attardons à créer d'excellentes relations avec le client et à offrir une excellente expérience client, en trouvant un juste équilibre entre les intérêts du client, la gestion responsable de FAC et ce qu'il y a de mieux pour les secteurs que nous servons.

Excellence de l'exécution : Nous investissons dans l'offre efficace de services et nous conservons un juste équilibre entre l'efficience opérationnelle et la gestion du risque.

Culture : Nous avons des employés engagés et habilités par notre culture, axée sur la responsabilisation à 100 % et les partenariats, qui gèrent les relations d'affaires avec les clients tout en se partageant la responsabilité de suivre de saines pratiques de gestion du risque et des finances.

Valeur pour l'actionnaire : Nous sommes un catalyseur pour les industries de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des services financiers; nous formons des partenariats pour renforcer l'agriculture canadienne.

Les risques émergents et stratégiques sont déterminés et évalués au moyen d'analyses du contexte externe, de consultations avec des experts en la matière internes et d'autres moyens. Le Conseil d'administration se penche sur les principaux risques d'entreprise lorsqu'il participe au cycle de planification stratégique. Les membres de l'ÉGE sont chargés de l'élaboration de plans d'atténuation du risque et de la présentation, au Conseil, de rapports sur les progrès réalisés chaque trimestre.

De plus, la direction crée des scénarios graves, mais plausibles, afin de mettre à l'épreuve notre capacité de demeurer dans les limites de notre propension au risque durant un événement perturbateur. Les risques potentiels sont évalués d'après leur inhérence et leur aspect résiduel afin de déterminer le niveau de traitement du risque requis.

Des plans de traitement et des tactiques approuvés par le Conseil font l'objet de suivis et des rapports sont présentés au Conseil chaque trimestre.

Risques financiers – Risques de crédit, de marché et de liquidité

Les risques financiers incluent les catégories de risque de FAC que sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. FAC a formulé des énoncés de tolérance au risque suivants qui s'appliquent à toutes les catégories de risque financier. Chaque exercice, des limites sont fixées pour chacun des énoncés de tolérance; les politiques en tiennent compte et font l'objet de communications trimestrielles au Conseil. De nature holistique, ces limites comprennent le capital, les bénéfices, les pertes sur prêts, la répartition du portefeuille et les interdépendances de clients élevées. Les énoncés de tolérance au risque financier se déclinent comme suit :

Ratio de capital total : Nous maintenons une position de capital saine et sécuritaire afin de faire face à un ralentissement économique et à des périodes de pertes prolongées.

Solidité financière : Nous visons un rendement des capitaux propres qui prend en compte notre mandat et qui soutient la croissance à long terme, afin de permettre à FAC de demeurer financièrement autonome.

Pertes sur prêts : Nous gérons notre portefeuille de prêts de façon à minimiser les radiations élevées en nous conformant à la politique, en prenant des garanties opposables et en nous assurant de l'exactitude de notre documentation.

Concentration du portefeuille : Nous diversifions notre portefeuille en investissant dans tous les secteurs de l'agriculture canadienne ainsi que dans les agroentreprises et les exploitations agroalimentaires. Nous gérons la concentration en utilisant des limites.

Risque d'interdépendance : Nous n'exposons pas FAC à tout risque d'interdépendance de clients qui pourrait entraîner une perte élevée.

La note 26 des Notes complémentaires aux états financiers consolidés décrit la façon dont FAC gère les risques financiers.

Risques financiers – Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que FAC subisse une perte financière parce qu'un emprunteur ou une contrepartie n'a pas remboursé un prêt ou honoré ses obligations financières à l'égard de la société. Le risque de crédit sur les prêts et les crédits-bails représente le risque le plus important auquel la société est exposée, mais il existe aussi un risque de crédit à l'égard des placements et des instruments financiers dérivés.

Le Conseil d'administration est chargé d'approuver le seuil de tolérance au risque de crédit de FAC et s'en remet aux comités, divisions et unités d'affaires pour gérer efficacement le risque de crédit.

Le risque de crédit est pris en compte dans chaque transaction de prêt. Le personnel responsable du financement et du risque de crédit de FAC mesure et gère ce risque en veillant à ce que chaque prêt soit conforme aux politiques établies. Des évaluateurs agréés de l'unité d'affaires Évaluation et risque environnemental permettent d'assurer l'exactitude des estimations de la valeur des garanties.

Pour gérer le risque de crédit de son portefeuille de prêts, FAC a recours à des politiques, des processus, des mécanismes et des stratégies. Le financement de capital-risque et le financement subordonné sont offerts par l'intermédiaire d'Avrio Capital, une entité privée qui gère une série de fonds pour le compte de FAC et d'autres partenaires de placement. FAC s'expose au risque de crédit par ses placements dans des fonds de dette subordonnée.

La division de la Gestion du risque évalue le risque de crédit global de la société en fournissant des politiques, des outils de mesure et des modèles en matière de risque, dans le but de quantifier le risque de crédit présent dans le portefeuille et d'établir une provision pour pertes sur prêts. FAC surveille aussi de près le contexte d'exploitation dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour s'assurer que ses politiques et ses activités de prêt ainsi que sa tarification sont appropriées et pertinentes. Elle base ses décisions de prise de risque principalement sur la capacité du client à rembourser son prêt. D'autres sources secondaires de remboursement, comme les biens pris en garantie, sont également prises en compte dans la décision d'octroi du financement. Le portefeuille de prêt fait l'objet d'une surveillance régulière; une combinaison de mesures sert à estimer la capacité de remboursement et la qualité des garanties.

Risques financiers – Risque de marché

Le risque de marché correspond à la possibilité que la société essuie une perte en raison d'une évolution négative des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et les taux de change. Le risque de marché est présent pour tous les instruments financiers de la société. Les politiques et limites concernant le risque de marché visent à cerner, à mesurer et à gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change, ainsi qu'à faire rapport sur ces derniers en temps opportun. Les politiques relatives au risque de marché de FAC sont conformes aux *Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État* (août 2009).

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque qu'une variation des taux d'intérêt ait des répercussions négatives sur les intérêts créditeurs nets et les évaluations de juste valeur de FAC. L'exposition au risque de taux d'intérêt est surveillée principalement au moyen d'un modèle de gestion de l'actif-passif. Environ une fois par mois, divers scénarios sont créés afin d'analyser la sensibilité des intérêts créditeurs nets et des justes valeurs à une variation des taux d'intérêt et des hypothèses au bilan. Le risque de change est le risque que les fluctuations des devises aient des conséquences négatives pour FAC. L'exposition à ce risque est minimisée en appariant les prêts en devises au financement en devises.

Risques financiers – Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que FAC ne parvienne pas à respecter ses obligations de paiements. FAC atténue le risque de liquidité au moyen d'un portefeuille de placements liquides, du financement au titre du Programme d'emprunt des sociétés d'État et d'une marge de crédit d'exploitation.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel a trait à la possibilité de perte directe ou indirecte découlant de processus, de ressources ou de systèmes internes inadéquats ou non fonctionnels, d'événements externes, de l'inaptitude de la société à se conformer ou à s'adapter aux exigences réglementaires ou prévues par la loi, ou encore d'un litige.

FAC classe les risques d'exploitation au moyen d'une taxonomie du risque, à savoir s'ils sont liés au personnel, aux processus ou aux systèmes. Des énoncés relatifs à la tolérance au risque ont été élaborés pour chaque catégorie afin d'orienter l'établissement de mesures de contrôle.

Personnel : Nous veillons au maintien en poste d'un effectif compétent et bien informé afin de répondre aux besoins d'affaires actuels et futurs. Nous respectons les normes les plus élevées en matière d'intégrité et nous ne laissons pas nos buts ou toute pression compromettre nos décisions. Nous prévenons le vol et la fraude. Nous observons les lois, les règlements et les directives règlementaires en vigueur. Nous gérons de façon efficace les risques qui s'inscrivent dans le cadre de nos responsabilités afin d'offrir une excellente expérience client, tout en respectant chacune de nos trois lignes de défense.

Processus : Nous effectuons les transactions et nous saisissons l'information conformément aux politiques, aux processus et aux mesures de contrôle. Nous offrons les produits, les services et les modalités qui conviennent à la situation et aux capacités de chaque client.

Nous validons des modèles décisionnels en fonction du risque, de leur complexité et de leur importance.

Nous appliquons une approche intégrée et nous tenons compte des besoins de changement afin de produire de bons résultats et d'assurer une transition et une adoption réussies des initiatives.

Nous nous assurons qu'il existe des contrôles adéquats afin de protéger FAC dans toutes ses relations contractuelles et nous acquérons des biens et des services par des moyens assurant leur durabilité et notre protection.

Systèmes : Nous nous préparons de manière proactive à une perturbation des activités afin de protéger nos employés, nos clients et nos partenaires, de garantir la disponibilité des activités essentielles et de limiter les pertes.

Nous contrôlons et préservons la confidentialité, l'intégrité et l'accessibilité des renseignements détenus. Nous préservons la qualité des données afin de comprendre et de reproduire des décisions clés et de les auditer.

Nous gérons une infrastructure technologique qui est accessible, adaptable et dont on peut facilement assurer le soutien.

À FAC, les dirigeants des unités d'affaires sont responsables de veiller à ce que des contrôles adéquats, notamment des politiques et des processus, soient en place dans leur unité d'affaires afin de gérer les risques et qu'ils soient efficaces.

Les processus de FAC sont classés selon un cadre de hiérarchisation. Cette classification offre une vue d'ensemble de bout en bout visant à définir les processus d'affaires de manière uniforme et exhaustive en évitant les redondances, et à cerner les risques inhérents aux processus.

Les autoévaluations des risques et des contrôles permettent de définir et d'évaluer les principaux risques et de veiller à ce que des contrôles adéquats soient en place ou à ce que les lacunes soient corrigées. Les évaluations initiales sont menées par l'équipe de Gestion du risque afin d'assurer la cohérence des évaluations et de la catégorisation des risques à l'échelle de la société. On attend ensuite des gestionnaires qu'ils procèdent à une autoévaluation et qu'ils présentent des résultats de suivi. La Gestion du risque assure un examen critique efficace en émettant des recommandations visant à optimiser les mesures de contrôle.

En outre, la fonction d'audit interne exécute le plan d'audit approuvé par le Comité d'audit. Selon le plan, les processus et les contrôles sont examinés afin de donner l'assurance au Conseil d'administration que le risque est géré comme prévu. Les lacunes en matière d'audit doivent être réglées par la direction en temps opportun et des rapports sur ses progrès doivent être présentés au Conseil.

Le Conseil d'administration reçoit régulièrement des rapports sur les activités de FAC, comme précisé ci-dessous :

- des rapports d'entreprise qui donnent une vue d'ensemble des activités commerciales de FAC;
- des rapports financiers trimestriels qui fournissent des états financiers et des analyses financières;
- des rapports trimestriels sur le risque qui offrent une vue d'ensemble du profil de risque de la société, notamment de tout dépassement des limites et des seuils définis en matière de propension au risque;
- des rapports sur les constatations d'audits internes et sur l'efficacité des contrôles. De plus, l'Audit interne évalue les résultats de la gestion du risque et en fait état au Conseil d'administration;
- un rapport annuel, émis par l'agente de l'intégrité, sur les infractions au *Code de déontologie* et les litiges touchant FAC.

Risque lié à la réputation

Le risque lié à la réputation désigne le risque que des intervenants clés et d'autres parties développent une perception négative de FAC, ce qui porterait atteinte à sa réputation et nuirait à sa capacité de recruter et de fidéliser des clients, des partenaires d'affaires et des employés.

En tant que société d'État fédérale, FAC doit rendre compte à l'ensemble de la population canadienne. L'exposition au risque lié à la réputation est fonction de la capacité de FAC de gérer les autres risques et d'y réagir. Afin d'éviter toute atteinte à sa réputation, qu'elle soit réelle ou perçue, FAC a une solide structure de gouvernance qui comprend des politiques et des processus pour guider les employés dans leurs interactions avec leurs collègues, les clients, les partenaires de l'industrie, les fournisseurs, les médias et le public.

Tout événement de risque qui dépasse les seuils de propension au risque de FAC est évalué pour ses conséquences sur la réputation de la société, conformément à la politique sur le risque lié à la réputation.

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers consolidés

Le Conseil d'administration de Financement agricole Canada (FAC) a examiné et approuvé les présents états financiers consolidés et le Rapport annuel, et la direction se porte garante de toute l'information qui y est présentée. Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et, par conséquent, incluent des montants fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel concorde avec l'information contenue dans les états financiers consolidés.

La direction, dont la responsabilité est de veiller à l'intégrité et à la fidélité des états financiers consolidés, a recours à des systèmes et à des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour offrir une assurance raisonnable que les opérations sont adéquatement autorisées et enregistrées, que les actifs sont protégés, que les passifs sont comptabilisés, que les documents comptables sont tenus selon les règles et que la société respecte les lois et les règles relatives aux conflits d'intérêts pertinentes. Au système de contrôle interne s'ajoute un service d'audit interne, qui examine périodiquement les différents aspects de l'exploitation de FAC.

Le Conseil d'administration de FAC veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôles internes par l'intermédiaire de son Comité d'audit. Ce comité est composé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de FAC. Le Comité d'audit se réunit régulièrement avec les membres de la direction ainsi qu'avec les auditeurs internes et externes. Ces derniers ont un accès libre et complet au Comité d'audit.

Il incombe au vérificateur général du Canada, qui agit à titre d'auditeur externe indépendant, de vérifier les opérations et les états financiers consolidés de FAC et de faire rapport de ses constatations.

Le président-directeur général,
Michael Hoffort, P.Ag., IAS.A

Le vice-président exécutif et chef des finances,
Rick Hoffman, CPA, CMA, MBA, IAS.A

Regina, Canada
Le 30 mai 2018

Bureau du vérificateur général du Canada

Office of the Auditor General of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Financement agricole Canada, qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2018, et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Financement agricole Canada au 31 mars 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de Financement agricole Canada dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à *la Loi sur Financement agricole Canada*, aux règlements administratifs de Financement agricole Canada ainsi qu'aux instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Pour le vérificateur général du Canada,

H McManaman

Heather McManaman, CPA, CA
Directrice principale

Le 30 mai 2018
Ottawa, Canada

Bilan consolidé

Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2018	2017
Actif		
Espèces et quasi-espèces	**828 569 $**	790 595 $
Placements à court terme (note 3)	**398 207**	435 530
Créances et charges payées d'avance (note 4)	**47 801**	399 110
Actifs financiers dérivés (note 5)	**21 512**	35 831
	1 296 089	1 661 066
Prêts nets (notes 6 et 8)	**33 636 019**	31 007 050
Contrats de location-financement nets (notes 7 et 8)	**19 613**	16 468
Participation dans des entreprises associées (note 9)	**57 765**	50 908
Placements de capital-risque (note 10)	**77 115**	55 015
Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 11)	**50 256**	53 536
	33 840 768	31 182 977
Matériel et améliorations locatives (note 12)	**24 513**	24 234
Logiciels (note 13)	**33 451**	32 966
Matériel sous contrat de location-exploitation (note 14)	**110 670**	90 850
Autres actifs (note 15)	**12 442**	22 179
	181 076	170 229
Total de l'actif	35 317 933 $	33 014 272 $
Passif		
Créditeurs et charges à payer	**63 870 $**	60 393 $
Passifs financiers dérivés (note 5)	**–**	3
	63 370	60 396
Emprunts (note 16)		
Dette à court terme	**10 919 146**	10 416 139
Dette à long terme	**17 980 195**	16 508 032
	28 899 341	26 924 171
Passifs des prêts Transfert	**139 319**	130 024
Passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 11)	**145 281**	138 709
Autres passifs (note 17)	**9 586**	19 658
	294 186	288 391
Total du passif	29 257 397	27 272 958
Capitaux propres		
Surplus d'apport	**547 725**	547 725
Bénéfices non répartis	**5 447 657**	5 106 783
Cumul des autres éléments du résultat global	**64 387**	86 271
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de l'entité mère	6 059 769	5 740 779
Participation minoritaire	**767**	535
	6 060 536	5 741 314
Total du passif et des capitaux propres	35 317 933 $	33 014 272 $

Engagements, cautionnements et éventualités (note 23)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration de FAC le 30 mai 2018 et ont été signés en son nom par

Le président-directeur général,
Michael Hoffort, P.Ag., IAS.A

Le président du Comité d'audit,
Govert Verstralen

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2018	2017
Intérêts créditeurs	**1 330 351 $**	1 179 128 $
Intérêts débiteurs	**258 345**	182 408
Intérêts créditeurs nets (note 18)	**1 072 006**	996 720
Charge pour pertes sur prêts (note 8)	**(30 881)**	(19 289)
Intérêts créditeurs nets après la charge pour pertes sur prêts	**1 041 125**	977 431
Produit net tiré de l'assurance	**30 859**	19 030
(Perte nette) bénéfice net tiré(e) de la participation dans des entreprises associées	**(3 557)**	1 491
Autres charges	**(127)**	(930)
Intérêts créditeurs nets et produits autres que d'intérêt	**1 068 300**	997 022
Frais d'administration (note 19)		
Charge au titre des salaires et des avantages	**238 164**	230 203
Autres	**146 421**	140 944
Total des frais d'administration	**384 585**	371 147
Bénéfice net avant l'ajustement de juste valeur	**683 715**	625 875
Ajustement de juste valeur (note 20)	**(13 797)**	(12 080)
Bénéfice net	**669 918 $**	613 795 $
Bénéfice net attribuable à :		
l'actionnaire de l'entité mère	**669 879 $**	613 767 $
la participation minoritaire	**39**	28

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2018	2017
Bénéfice net	**669 918 $**	613 795 $
Autres éléments du résultat global		
Éléments reclassés ou pouvant être reclassés au poste du bénéfice net		
Virement au bénéfice net des gains nets réalisés sur instruments dérivés précédemment désignés comme couvertures de flux de trésorerie (note 5)	**(21 721)**	(21 721)
(Pertes nettes non réalisées) gains nets non réalisés sur actifs financiers disponibles à la vente	**(163)**	871
	(21 884)	(20 850)
Élément qui ne sera jamais reclassé au poste du bénéfice net		
Réévaluation de l'actif et du passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 11)	**(20 705)**	62 492
Total des autres éléments (de la perte globale) du résultat global	**(42 589)**	41 642
Total du résultat global	**627 329 $**	655 437 $
Total du résultat global attribuable à :		
l'actionnaire de l'entité mère	**627 290 $**	655 409 $
la participation minoritaire	**39**	28

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens)	Solde au 31 mars 2017	Bénéfice net	Autres éléments du résultat global	Dividende versé	Contributions de la participation minoritaire	Solde au 31 mars 2018
Surplus d'apport	**547 725 $**	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**	**547 725 $**
Bénéfices non répartis	**5 106 783**	**669 879**	**(20 705)**	**(308 300)**	**–**	**5 447 657**
Gains nets (transfert de gains nets) sur instruments dérivés précédemment désignés comme couvertures de flux de trésorerie	**86 458**	**–**	**(21 721)**	**–**	**–**	**64 737**
Pertes nettes non réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	**(187)**	**–**	**(163)**	**–**	**–**	**(350)**
Total du cumul des autres éléments du résultat global (perte)	**86 271**	**–**	**(21 884)**	**–**	**–**	**64 387**
Total des capitaux propres attribuables à l'entité mère	**5 740 779**	**669 879**	**(42 589)**	**(308 300)**	**–**	**6 059 769**
Participation minoritaire	**535**	**39**	**–**	**–**	**193**	**767**
Total	**5 741 314 $**	**669 918 $**	**(42 589) $**	**(308,300) $**	**193 $**	**6 060 536 $**

(en milliers de dollars canadiens)	Solde au 31 mars 2016	Bénéfice net	Autres éléments du résultat global	Dividende versé	Contributions de la participation minoritaire	Solde au 31 mars 2017
Surplus d'apport	547 725 $	– $	– $	– $	– $	547 725 $
Bénéfices non répartis	4 698 824	613 767	62 492	(268 300)	–	5 106 783
Gains nets (transfert de gains nets) sur instruments dérivés précédemment désignés comme couvertures de flux de trésorerie	108 179	–	(21 721)	–	–	86 458
(Pertes nettes non réalisées) gains nets non réalisés sur actifs financiers disponibles à la vente	(1 058)	–	871	–	–	(187)
Total du cumul des autres éléments du résultat global (perte)	107 121	–	(20 850)	–	–	86 271
Total des capitaux propres attribuables à l'entité mère	5 353 670	613 767	41 642	(268 300)	–	5 740 779
Participation minoritaire	401	28	–	–	106	535
Total	5 354 071 $	613 795 $	41 642 $	(268 300) $	106 $	5 741 314 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2018	2017
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	**669 918 $**	613 795 $
Ajustements pour déterminer les (sorties) rentrées nettes de fonds liées aux activités d'exploitation :		
Intérêts créditeurs nets	**(1 072 006)**	(996 720)
Ajustement pour désactualisation sur prêts douteux	**1 005**	(3 403)
Charge pour pertes sur prêts	**30 881**	19 289
Ajustement de juste valeur	**13 797**	12 080
Perte nette (bénéfice net) tiré(e) de la participation dans des entreprises associées	**3 557**	(1 491)
Amortissement	**17 383**	19 177
Autres	**17 650**	(8 245)
Sorties de fonds nettes liées aux prêts	**(2 600 616)**	(2 549 543)
Sorties de fonds nettes liées aux contrats de location-financement	**(2 539)**	(1 295)
Variation nette des autres actifs et passifs d'exploitation	**(23 011)**	18 936
Intérêts reçus	**1 238 269**	1 137 378
Intérêts payés	**(221 290)**	(160 519)
Sorties de fonds liées aux activités d'exploitation	**(1 927 002)**	(1 900 561)
Activités de placement		
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux placements à court terme	**38 002**	(97 564)
Acquisition de placements de capital-risque	**(26 020)**	(23 163)
Produit à la cession et au remboursement de placements de capital-risque	**5 850**	10 000
(Sorties) rentrées de fonds nettes liées à la participation dans des entreprises associées	**(10 414)**	6 076
Achat de matériel et améliorations locatives	**(8 567)**	(9 440)
Achat de logiciels	**(9 582)**	(11 399)
Achat de matériel sous contrat de location-exploitation	**(59 510)**	(50 043)
Produit sur la cession de matériel sous contrat de location-exploitation	**18 276**	16 402
Sorties de fonds liées aux activités de placement	**(51 965)**	(159 131)
Activités de financement		
Dette à long terme émise	**9 226 500**	11 039 000
Dette à long terme remboursée	**(6 536 263)**	(9 166 601)
Dette à court terme émise	**10 906 762**	16 160 430
Dette à court terme remboursée	**(11 270 209)**	(15 745 739)
Dividende versé	**(308 300)**	(268 300)
Rentrées de fonds liées aux activités de financement	**2 018 490**	2 018 790
Variation des espèces et quasi-espèces	**39 523**	(40 902)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	**790 595**	831 387
Effets des variations du taux de change sur le solde des sommes détenues et exigibles en devises étrangères	**(1 549)**	110
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	**828 569 $**	790 595 $
Les espèces et quasi-espèces comprennent :		
Espèces	**665 393 $**	350 290 $
Quasi-espèces	**163 176**	440 305

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

1. La société

Pouvoirs et objectifs

Financement agricole Canada (FAC) a été constituée en 1959, en vertu de la *Loi sur le crédit agricole*, afin de succéder à la Commission du prêt agricole canadien. Elle est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le siège social de FAC est au Canada et son bureau enregistré se situe au 1800, rue Hamilton, à Regina, en Saskatchewan. FAC appartient entièrement au gouvernement du Canada et n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

FAC a pour mission de mettre en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services et produits financiers et commerciaux, spécialisés et personnalisés, aux exploitations agricoles – notamment les fermes familiales – et aux entreprises – notamment les petites et moyennes entreprises – de ce secteur qui sont des entreprises liées à l'agriculture. Les activités de FAC visent principalement les exploitations agricoles, notamment les fermes familiales.

Le 2 avril 1993, la *Loi sur la Société du crédit agricole* est promulguée en remplacement de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit aux groupements agricoles*, qui ont été abrogées. La *Loi* révisée permettait à FAC d'exercer ses activités d'exploitation en vertu d'un mandat élargi qui comprenait des pouvoirs plus étendus en matière de financement et d'administration.

Le 14 juin 2001, la *Loi sur Financement agricole Canada* a reçu la sanction royale, mettant à jour la *Loi sur la Société du crédit agricole*. Cette *Loi* permet à FAC d'offrir une gamme élargie de services aux producteurs et aux agroentrepreneurs.

En septembre 2008, FAC et quelques autres sociétés d'État ont reçu une directive (C.P. 2008-1598) en application de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, exigeant de prendre dûment en considération l'intégrité personnelle de ceux et celles qu'elles financent ou à qui elles offrent des avantages. Au cours de l'exercice 2018, la société a continué de se conformer aux exigences de la directive.

En juillet 2015, FAC a reçu une directive (C.P. 2015-1104) en application de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* l'enjoignant d'harmoniser ses politiques, ses lignes directrices et ses pratiques liées aux dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, les directives et les instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales. Les politiques, les lignes directrices et les pratiques de FAC sont harmonisées avec les politiques, les directives et les instruments connexes du Conseil du Trésor depuis le 31 mars 2016.

En mars 2017, FAC a reçu la directive (C.P. 2017-242) conformément à l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et abrogeant la directive C.P. 2014-1377 émise en décembre 2014 et l'enjoignant de veiller à ce que ses régimes de retraite tiennent compte de ce qui suit :

(1) pour son régime de retraite à cotisations déterminées, des taux de cotisation des membres et de l'employeur egaux d'ici le 31 décembre 2017;

(2) l'âge normal de la retraite est 65 ans pour les employés embauchés à compter du 10 mars 2017, et l'âge auquel les prestations de retraite sont disponibles, autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite, correspond à l'âge auquel elles sont disponibles en vertu du régime de retraite de la fonction publique.

Cette directive exigeait également que FAC décrive sa stratégie de mise en œuvre des exigences susmentionnées dans son prochain plan d'entreprise et dans ses plans subséquents, jusqu'à ce qu'elle se soit entièrement acquittée de ses engagements. Au 31 mars 2018, FAC s'était entièrement acquittée de ses engagements.

2. Principales conventions comptables

Mode de présentation

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les principales conventions comptables utilisées pour dresser les états financiers consolidés sont résumées ci-dessous et dans les pages qui suivent. Elles ont été mises en application de façon uniforme pour tous les exercices présentés dans les états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle de la société. Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans les Notes complémentaires aux états financiers consolidés sont exprimés en milliers de dollars canadiens.

Changements aux normes comptables

L'International Accounting Standards Board (conseil des normes comptables internationales [IASB]) a formulé un certain nombre d'interprétations, de modifications et d'améliorations qui étaient obligatoires pour les périodes comptables débutant le 1er janvier 2017 ou après. L'une de ces modifications, en vigueur depuis le 1er avril 2017, touche FAC. Ainsi, IAS 7 – Tableau des flux de trésorerie a été modifiée de manière à exiger la divulgation de renseignements précis concernant les variations des emprunts. Ces renseignements ont été ajoutés à la note 16 afin de divulguer les variations des passifs découlant d'activités de financement.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de FAC, du Fonds de financement subordonné Avrio I et du Fonds de financement subordonné Avrio II (collectivement nommés les Fonds de financement subordonné Avrio). Les Fonds de financement subordonné Avrio sont des sociétés en commandite de financement de capital-risque, dont FAC est un commanditaire détenant une participation majoritaire. La société consolide les Fonds de financement subordonné Avrio étant donné le contrôle qu'elle exerce sur ces fonds. La société contrôle ces fonds puisqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de sa participation à ces fonds et qu'elle a la capacité d'influencer ces rendements compte tenu de son droit de regard sur ces fonds. Un ajustement a été apporté pour les opérations importantes et les variations de juste valeur des placements survenues entre la fin de l'exercice des Fonds de financement subordonné Avrio (31 décembre) et la fin de l'exercice de FAC. Toutes les opérations et tous les soldes interentreprises importants ont été éliminés. La participation minoritaire, représentant les capitaux propres dans les Fonds de financement subordonné Avrio qui ne sont pas attribuables à la société, a été déclarée dans le bilan consolidé, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global et l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Classement et désignation des instruments financiers

Les actifs financiers sont classés ou désignés comme prêts et créances, comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme actifs financiers disponibles à la vente. Les passifs financiers sont classés ou désignés comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme autres passifs financiers.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont des actifs et des passifs financiers dérivés, qui sont classés comme détenus à des fins de transaction, et les actifs et passifs financiers non dérivés qui satisfont à certaines conditions sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de leur comptabilisation initiale. Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui ne satisfont pas aux conditions requises pour faire partie de l'une des autres catégories d'actifs financiers.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et par la suite comptabilisés selon leur classement.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme hautement liquides, dont la date d'échéance est de 90 jours ou moins de leur date d'acquisition, qui sont facilement convertibles en espèces de montants connus et dont le risque de fluctuation de valeur est négligeable. Les quasi-espèces sont désignées comme actifs financiers disponibles à la vente. Les intérêts gagnés sur les espèces et quasi-espèces sont compris dans les intérêts créditeurs.

2. Principales conventions comptables (suite)

Placements à court terme

Les placements à court terme sont des placements dont l'échéance se situe entre 91 et 365 jours à compter de leur date d'acquisition. Ils sont acquis principalement pour combler les besoins de liquidités et sont désignés comme actifs financiers disponibles à la vente. Les placements à court terme sont comptabilisés à leur juste valeur selon la méthode de comptabilisation à la date de transaction et une technique d'évaluation décrite dans la section Incertitude relative aux estimations. Les gains et pertes de juste valeur non réalisés sont compris dans les autres éléments du résultat global. Les intérêts gagnés sur les placements à court terme sont compris dans les intérêts créditeurs.

Créances

Les créances sont classées comme prêts et créances et sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments dérivés

Les instruments financiers dérivés créent des droits et des obligations destinés à atténuer un ou plusieurs risques financiers inhérents à un instrument financier primaire sous-jacent. FAC utilise les instruments financiers dérivés pour gérer les risques liés à la fluctuation des taux d'intérêt et des taux de change en fonction des limites approuvées par son Conseil d'administration (le Conseil). Ces limites reposent sur les lignes directrices établies par le ministère des Finances. FAC n'utilise aucun instrument financier dérivé pour spéculer.

Les instruments dérivés sont classés comme éléments détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net au moyen d'une technique d'évaluation décrite dans la section Incertitude relative aux estimations, tandis que les gains et les pertes sont constatés dans l'ajustement de juste valeur. Les instruments dérivés classés comme éléments détenus à des fins de transaction sont déclarés comme actifs lorsque leur juste valeur est positive et comme passifs lorsque leur juste valeur est négative. Les intérêts gagnés et engagés sur les instruments dérivés classés comme éléments détenus à des fins de transaction sont compris dans les intérêts créditeurs.

Couvertures de flux de trésorerie

La comptabilité de couverture de flux de trésorerie a été abandonnée prospectivement le 1er janvier 2015 pour tous les swaps de taux d'intérêt précédemment désignés comme éléments de couverture puisque FAC a révoqué les relations de couverture désignées. Tous les gains cumulatifs comptabilisés antérieurement à titre d'autres éléments du résultat global sont transférés au poste des intérêts créditeurs nets pendant le reste du terme de l'instrument de couverture initial. Tous les gains et toutes les pertes de juste valeur sur les swaps de taux d'intérêt ultérieurs à l'abandon sont comptabilisés immédiatement à l'ajustement de la juste valeur.

Prêts

Les prêts sont classés comme prêts et créances. Les prêts sont inscrits à leur valeur après déduction de la provision pour pertes sur prêts et des commissions sur prêts reportées et sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts créditeurs associés aux prêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont constatés dans le bénéfice net selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à moins que le prêt ne soit classé douteux. Une fois qu'un prêt est classé douteux, la désactualisation de la valeur actuelle de la garantie est comptabilisée à titre d'intérêts créditeurs au taux d'intérêt effectif initial du prêt.

Les commissions liées à la constitution des prêts, notamment les commissions d'engagement et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement réalisé sur les prêts et sont comptabilisées à titre d'intérêts créditeurs sur la durée prévue du prêt, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En outre, certains coûts différentiels directs liés à la constitution des prêts sont reportés et déduits des commissions afférentes.

Un prêt est classé douteux lorsque, de l'avis de la direction, la qualité sur le plan du crédit s'est détériorée au point où il n'existe plus de certitude raisonnable de percevoir, en temps opportun, le plein montant de capital et d'intérêts. De plus, tout prêt dont un montant supérieur à 500 $ est en souffrance depuis 90 jours consécutifs ou plus est classé douteux, sauf s'il est suffisamment garanti. Lorsqu'un prêt est classé douteux, la valeur comptable est ramenée à la valeur estimative de réalisation au moyen d'un ajustement de la provision individuelle pour pertes sur prêts. Si la valeur estimative de réalisation change après la dépréciation initiale, l'écart donnera lieu à un ajustement de la provision individuelle pour pertes sur prêts.

2. Principales conventions comptables (suite)

Les intérêts créditeurs associés aux prêts cessent d'être comptabilisés lorsqu'un prêt est classé douteux. Tout versement reçu en remboursement d'un prêt douteux est crédité à l'investissement comptabilisé pour le prêt en question. Le prêt douteux est réinscrit comme prêt productif lorsqu'il existe une assurance raisonnable, de l'avis de la direction, que le capital et les intérêts seront ultimement perçus. Lorsqu'un prêt douteux redevient productif, la provision individuelle pour pertes sur prêts restante est contrepassée.

Les prêts et leur provision pour pertes sur prêts associée sont radiés lorsque tous les efforts de perception ont été épuisés et qu'il n'existe pas une assurance raisonnable de recouvrement futur.

Contrats de location-financement

Lorsque FAC est le bailleur dans le cadre d'un contrat de location à bail qui transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur à bail, le contrat est alors classé comme un contrat de location-financement. Les contrats de location-financement sont classés comme prêts et créances. Ils sont inscrits à leur valeur après déduction de la provision pour pertes sur prêts et sont constatés en fonction du montant total des paiements futurs minimaux prévus au contrat de location-financement, auquel s'ajoutent les valeurs résiduelles estimées, moins le revenu financier non gagné. Le produit tiré des contrats de location-financement est constaté de façon à produire un taux de rendement constant sur le contrat de location-financement.

Provision pour pertes sur prêts

La société constate une provision pour pertes sur prêts, qui correspond à la meilleure estimation par la direction des pertes subies aux portefeuilles de prêts et de contrats de location en date du bilan. Le montant de la provision augmente ou diminue en fonction de la charge pour pertes sur prêts, de la subvention gouvernementale au titre du Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc (PRPPIP), comme il est décrit dans la section Aide de l'État, de l'ajustement pour désactualisation, comme il est décrit dans la section Provision individuelle, des radiations et des recouvrements.

En date de chaque bilan, FAC détermine s'il existe des éléments probants indiquant qu'un prêt ou un contrat de location est douteux. Si des éléments probants indiquent que le prêt ou le contrat de location a subi une perte de valeur, la valeur comptable du prêt ou du contrat de location est diminuée au moyen de la provision pour pertes sur prêts et le montant de la perte est constaté au moyen de la charge pour pertes sur prêts. Si, dans une période ultérieure, le montant de la perte de valeur augmente ou diminue et que l'augmentation ou la diminution peut être objectivement liée à un événement qui s'est produit après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur constatée antérieurement est ajustée au moyen de la provision pour pertes sur prêts et de la charge pour pertes sur prêts.

Pour déterminer la provision pour pertes sur prêts, la direction sépare les pertes sur prêts en deux provisions : une provision individuelle et une provision collective.

Provision individuelle – FAC détermine d'abord s'il existe des éléments probants d'une dépréciation en effectuant un examen de chaque prêt ou contrat de location au portefeuille. Cet examen sert à établir l'existence d'une perte qui permettrait de conclure à la dépréciation d'un prêt ou d'un contrat de location particulier. L'examen permet, en outre, à FAC de déterminer si la qualité du crédit s'est détériorée au point où il n'existe plus de certitude raisonnable de percevoir, en temps opportun, le plein montant de capital et d'intérêts. De plus, FAC considère que tout prêt ou contrat de location dont un montant supérieur à 500 $ est en souffrance depuis 90 jours consécutifs ou plus est un événement générateur de perte. Lorsqu'un événement générateur de perte se produit, la perte de valeur est comptabilisée, sauf si le prêt ou le contrat de location est suffisamment garanti.

La perte de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable du prêt ou du contrat de location et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus constatée soit au taux d'intérêt effectif original du prêt ou du contrat de location dans le cas des prêts ou des contrats de location à taux fixe, soit au taux d'intérêt effectif au moment où s'est produite la dépréciation dans le cas des prêts ou des contrats de location à taux variable. L'estimation des flux de trésorerie futurs prévus tient compte de la juste valeur de toute garantie sous-jacente ainsi que de la période et des coûts prévus pour la réalisation de la garantie. Au cours des périodes ultérieures, toute variation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus attribuables à la période écoulée entraîne un ajustement de la provision pour pertes sur prêts au moyen d'un ajustement pour désactualisation. L'ajustement pour désactualisation est porté aux intérêts créditeurs.

2. Principales conventions comptables (suite)

Provision collective – Si FAC détermine qu'un prêt ou un contrat de location en particulier ne présente aucun élément probant et objectif de dépréciation, celui-ci est alors examiné dans le cadre d'une évaluation collective. En effectuant cette évaluation collective de la dépréciation, la direction regroupe les prêts et les contrats de location dans des portefeuilles qui présentent des caractéristiques de risque de crédit semblables. Les flux de trésorerie futurs de ces portefeuilles sont estimés en fonction de la valeur des garanties sous-jacentes et des pertes antérieures, compte tenu du client, du prêt et des caractéristiques de la garantie. L'évaluation collective des dépréciations de prêt est répartie en trois composantes : « groupe de prêts avec facteur de déclenchement », « groupe de prêts généraux » et « modèle ».

- Groupe de prêts avec facteur de déclenchement – Les prêts sont inclus dans ce groupe si l'un ou l'autre des événements générateurs de perte suivants s'est produit :
  1. Tous les prêts des clients dont l'un des prêts est en souffrance de plus de 500 $ depuis 90 jours consécutifs ou plus;
  2. Tous les prêts des clients dont l'un des prêts a obtenu une prolongation de l'amortissement au calendrier de remboursement au cours des 12 derniers mois;
  3. Tout prêt dont le pointage du Système de pointage et de tarification du risque (SPTR) a diminué de 15 points par rapport au pointage SPTR calculé 12 mois auparavant.

- Groupe de prêts généraux – Cette évaluation tient compte des pertes sur prêts qui se sont produites sur des prêts qui ne répondent pas aux critères pour faire partie des groupes individuels ou avec facteur de déclenchement. Cette évaluation est fondée sur l'historique du mouvement des prêts du statut de prêt productif au groupe des prêts avec facteur de déclenchement ou à celui des prêts individuels douteux.

- Modèle – FAC utilise le modèle pour ajuster aux conditions du marché actuelles l'historique des pertes sur prêts des catégories des prêts avec facteur de déclenchement et des prêts généraux de l'évaluation collective.

Pour une certaine partie du portefeuille de FAC, le processus décrit ci-dessus est adapté afin de tenir compte des caractéristiques uniques des prêts, ce qui permet de cerner et de mesurer plus précisément la dépréciation. Dans le cas de ces prêts, on considère que l'événement générateur de perte est un retard de 180 jours. Pour ce qui est de la provision collective, FAC tient compte de l'historique des mouvements de prêts qui passent du statut de prêt productif au statut de prêt douteux et du calcul des flux de trésorerie futurs prévus, dont l'estimation repose sur les probabilités historiques de défaut et de pertes en cas de défaut.

Participation dans des entreprises associées

FAC détient des placements dans les Fonds Avrio I, II et III (collectivement nommés les Fonds de placements en actions Avrio), qui sont des sociétés en commandite de financement de capital-risque en activité à Calgary, en Alberta, et qui sont des entreprises associées de FAC. Une entreprise associée est une entité sur laquelle la société exerce une influence notable. FAC a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle sur les politiques de l'entité. Les Fonds de placements en actions Avrio sont comptabilisés à l'aide de la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les placements sont d'abord comptabilisés au coût, puis la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser notre quote-part de la perte ou du revenu net de la société émettrice. Le placement est comptabilisé à titre de participation dans des entreprises associées dans le bilan consolidé de FAC, et sa quote-part de la perte ou du revenu net est comptabilisée dans le bénéfice net tiré de la participation dans des entreprises associées de l'État consolidé des résultats. Un ajustement a été apporté pour les opérations importantes et les variations de juste valeur des placements survenues entre la fin de l'exercice des Fonds de placements en actions Avrio (31 décembre) et la fin de l'exercice de FAC.

Placements de capital-risque

Les placements de capital-risque comprennent les placements qui sont détenus par les Fonds de financement subordonné Avrio. FAC a désigné ses placements de capital-risque à la juste valeur constatée en résultats étant donné que ces placements sont gérés et que leur rendement est évalué à la juste valeur, conformément à une stratégie de placement documentée.

Les placements de capital-risque sont comptabilisés à la juste valeur au moyen d'une technique d'évaluation décrite dans la section Incertitude relative aux estimations, et les gains et pertes sont comptabilisés à l'ajustement de juste valeur. Les intérêts sur la dette et les produits tirés des commissions sont comptabilisés au moment où ils sont exigibles et sont compris dans les intérêts créditeurs.

2. Principales conventions comptables (suite)

Avantages postérieurs à l'emploi

FAC offre au personnel un régime de retraite agréé à prestations déterminées, trois régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées, un régime de retraite agréé à cotisations déterminées, un régime supplémentaire de retraite à cotisations déterminées et d'autres régimes de prestations déterminées, qui offrent des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi à la majorité de ses employés. Le régime de retraite à prestations déterminées et le régime de retraite à cotisations déterminées sont agréés en vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, sous le numéro d'agrément 57164. Ils constituent des régimes de pension agréés, tels qu'ils sont définis dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*, et ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Les régimes de retraite à prestations déterminées reposent sur le nombre d'années de service des employés et sur la moyenne de leurs rémunérations les plus élevées durant cinq années de service consécutives. Ils sont aussi assortis d'une protection contre l'inflation. Les régimes supplémentaires de retraite à prestations et à cotisations déterminées sont offerts aux employés dont les avantages au titre des régimes agréés sont plafonnés en vertu des limites maximales prévues par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les régimes de prestations de retraite comprennent des régimes contributifs de soins de santé, dont les cotisations salariales sont rajustées annuellement, et un régime non contributif d'assurance-vie. Des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offrent des prestations d'invalidité de courte durée, des indemnités de cessation d'emploi ainsi que des prestations pour soins de santé aux employés en congé d'invalidité de longue durée.

Les obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminées et des autres régimes à prestations déterminées sont calculées selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte de la meilleure estimation de la direction des niveaux futurs de salaires, de l'augmentation des autres coûts, de l'âge auquel les employés prennent leur retraite et d'autres facteurs actuariels. Les actifs des régimes sont évalués à leur juste valeur.

La société évalue ses obligations au titre des prestations déterminées et la juste valeur des actifs des régimes à des fins comptables au 31 mars de chaque exercice.

L'actif net ou le passif net lié aux obligations au titre des prestations déterminées des régimes correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées, réduite de la juste valeur des actifs du régime. L'actif au titre des prestations déterminées est limité à la valeur établie par le plafond de l'actif. La valeur de l'actif est limitée à la valeur actualisée des avantages économiques existants sous la forme de tout remboursement futur du régime ou de toute réduction des cotisations futures au régime. Aux fins de calcul de la valeur actualisée des avantages économiques, la société tient compte de toute exigence minimale de capitalisation applicable au régime.

Les coûts associés aux régimes à prestations déterminées sont répartis en trois catégories :

- les coûts des services, les coûts des services passés, les gains et pertes sur les compressions et règlements, les frais d'administration du régime et l'incidence fiscale sur les actifs d'impôt remboursables;
- les intérêts débiteurs ou créditeurs nets sur le passif net au titre des prestations déterminées;
- les réévaluations du passif net au titre des prestations déterminées.

Les cotisations au régime de retraite à cotisations déterminées sont constatées à titre de charges lorsque les employés ont fourni le service donnant droit aux cotisations. Les cotisations non payées sont constatées à titre de passif.

Les coûts des services passés découlant des modifications aux régimes sont constatés immédiatement aux postes des salaires et des avantages pendant la période de modification aux régimes.

Les intérêts nets, les coûts des services rendus au cours de l'exercice, les gains et pertes sur les compressions et règlements, les frais d'administration du régime et l'incidence fiscale sur les actifs d'impôt remboursables sont constatés immédiatement aux postes des salaires et des avantages dans le bénéfice net. Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux utilisé pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi selon l'actif net ou le passif net pour les obligations au titre des prestations déterminées.

Les réévaluations comprennent les gains et les pertes actuariels, les ajustements liés à l'expérience relative aux passifs du régime, la variation de l'effet du plafond de l'actif (à l'exception des montants compris dans les intérêts nets sur le passif net au titre des prestations déterminées, le cas échéant) ainsi que le rendement des actifs du régime (à l'exception des intérêts sur le passif net au titre des prestations déterminées). Les gains ou les pertes actuariels découlent des changements aux

2. Principales conventions comptables (suite)

hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations déterminées. Les réévaluations sont immédiatement constatées à titre d'autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle elles se sont produites et sont comprises dans les bénéfices non répartis au bilan consolidé.

Matériel et améliorations locatives

Le matériel et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût d'origine moins l'amortissement cumulé. Les coûts comprennent les charges qui sont directement attribuables à l'acquisition du matériel ou aux améliorations locatives. Les charges subséquentes, y compris les éléments remplacés, sont comprises dans la valeur comptable du matériel ou des améliorations locatives ou sont constatées en tant qu'actif distinct, selon le cas, seulement lorsqu'il est probable que FAC bénéficiera des avantages économiques associés à l'élément et que le coût de l'élément peut être déterminé avec précision. La valeur comptable des éléments remplacés est décomptabilisée. Tous les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges pendant la période au cours de laquelle ils sont engagés.

L'amortissement débute au moment où FAC peut utiliser le matériel ou l'amélioration locative. L'amortissement est calculé au moyen de la méthode d'amortissement linéaire afin de répartir le coût moins la valeur résiduelle estimée de l'actif sur les périodes suivantes :

	Durée
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ou 5 ans
Améliorations locatives	La durée la plus courte entre le terme du bail ou la durée économique utile de l'actif

Les valeurs résiduelles et durées économiques utiles sont examinées annuellement et ajustées au besoin. Le matériel et les améliorations locatives font l'objet d'un examen annuel en vue de déceler des indicateurs de dépréciation et, le cas échéant, FAC estime le montant recouvrable de l'actif. Le montant recouvrable estimatif est le montant le plus élevé entre la juste valeur moins les frais associés à la vente et la valeur d'utilité. Si la valeur comptable est supérieure au montant recouvrable estimatif, une perte de valeur est constatée afin de réduire la valeur comptable pour qu'elle corresponde au montant recouvrable estimatif.

Les gains et pertes sur vente sont déterminés par la comparaison des produits et de la valeur comptable et sont compris dans le poste des charges au titre des installations, des logiciels et du matériel.

Logiciels

Les logiciels sont comptabilisés au coût d'origine moins l'amortissement cumulé. Les charges liées aux logiciels conçus à l'interne sont constatées comme des actifs lorsque FAC peut prouver son intention et sa capacité de poursuivre le développement et l'utilisation des logiciels d'une façon qui produira des avantages économiques futurs et qu'elle peut en toute fiabilité mesurer les coûts nécessaires pour mener le développement à terme. Les coûts capitalisés des logiciels créés à l'interne comprennent tous les coûts directement attribuables à leur développement.

Les logiciels sont amortis dès qu'ils peuvent être utilisés par la société. L'amortissement est comptabilisé sur une durée économique utile estimative de trois ou cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les logiciels font l'objet d'un examen annuel qui sert à déceler toute dépréciation ou variation des avantages économiques futurs estimatifs. Si tel est le cas, la valeur comptable fait l'objet d'une analyse qui sert à déterminer si elle est entièrement recouvrable. Une perte de valeur serait constatée afin de réduire la valeur comptable afin qu'elle passe au montant recouvrable si la valeur comptable est supérieure au montant recouvrable estimatif.

Matériel sous contrat de location-exploitation

Lorsque la société est le bailleur dans le cadre d'un contrat de location à bail qui ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur à bail, le contrat est alors classé comme un contrat de location-exploitation. Le matériel sous contrat de location-exploitation est comptabilisé au coût d'origine moins l'amortissement cumulé. Le matériel est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur sa durée de vie utile pour FAC, ce qui correspond à la durée du contrat de location. L'amortissement est compris dans les intérêts débiteurs.

2. Principales conventions comptables (suite)

Le produit des contrats de location-exploitation est constaté selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat et est compris dans les intérêts créditeurs. Les coûts directs initiaux engagés dans la négociation et l'établissement du contrat de location-exploitation sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et sont constatés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat.

Le matériel sous contrat de location-exploitation fait l'objet d'un examen annuel qui sert à déceler toute dépréciation ou variation des avantages économiques futurs estimatifs. Si tel est le cas, la valeur comptable fait l'objet d'une analyse qui sert à déterminer si elle est entièrement recouvrable. Une perte de valeur serait constatée afin de réduire la valeur comptable pour qu'elle corresponde au montant recouvrable si la valeur comptable est supérieure au montant recouvrable estimatif.

Assurance

La société vend de l'assurance-vie et accidents collective du créancier à ses clients dans le cadre d'un programme d'assurances qui est administré par une grande société d'assurance. Les primes d'assurance sont déterminées par une analyse actuarielle et sont comptabilisées lorsqu'elles deviennent exigibles. Elles sont constatées à titre de produit net tiré de l'assurance.

Les charges liées aux indemnités d'assurance, qui sont comprises dans le produit net tiré de l'assurance, sont composées des sinistres réglés qui sont constatés au cours de l'exercice, d'une charge pour les sinistres à régler à la fin de l'exercice et subis en date du bilan et des ajustements à la réserve pour sinistres. La réserve pour sinistres représente le passif qui, ajouté aux primes futures estimatives et au produit de placement net sur les actifs de la réserve d'assurance, permettra de couvrir les indemnités impayées, les prestations futures estimatives, les taxes et les charges. La réserve pour sinistres est comptabilisée à la juste valeur au poste des autres passifs. La réserve est calculée selon la méthode actuarielle à l'aide de la Méthode canadienne axée sur le bilan et préparée sur une base de permanence en tenant compte du niveau approprié de risque inhérent à l'obligation, tel qu'il est décrit à la note 26. Les variations par rapport aux estimations sont constatées lorsqu'elles se produisent et sont comprises dans le produit net tiré de l'assurance.

La société maintient un actif restreint au titre de la réserve pour sinistres avec l'assureur afin de financer le paiement des demandes d'indemnité futures. Cet actif est compris dans les autres actifs. L'assureur paie des intérêts annuels sur cet actif de réserve pour sinistres, qui sont constatés au poste des autres produits.

Les frais liés à l'administration du programme d'assurance sont constatés au poste des autres charges. La charge à payer au titre des sinistres exigibles est classée comme autre passif financier. Cette charge est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est comprise dans les créditeurs et charges à payer.

Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers et mesurés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Emprunts

La société contracte des emprunts auprès du gouvernement du Canada avec l'autorisation du ministre des Finances. Ces emprunts représentent des obligations directes pour FAC et, à ce titre, elles constituent des emprunts contractés au nom de Sa Majesté du chef du Canada et comportent l'engagement de courtoisie internationale réciproque du gouvernement du Canada.

Les titres de créances sur le marché financier sont composés de billets à ordre à taux fixe en dollars américains à court terme ainsi que de billets au détail et institutionnels à taux fixe à court ou à long terme.

Les emprunts de la société sont constatés à l'aide du processus de comptabilisation à la date de transaction. Ils sont classés comme autres passifs financiers, et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts à payer sur tous les emprunts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont constatés au poste des intérêts débiteurs, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2. Principales conventions comptables (suite)

Passifs des prêts Transfert

La société constate un passif des prêts Transfert qui représente les sommes dues à des tiers à la signature d'un contrat en vertu duquel elle doit verser des montants conformément à un calendrier de décaissements relatif aux prêts Transfert non décaissés, lesquels sont compris dans les prêts. Au moment où les paiements sont versés conformément au calendrier de décaissements associé aux prêts Transfert, le montant applicable associé au passif de ces prêts est réduit. Les passifs des prêts Transfert sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Aide de l'État

FAC est l'une des institutions financières qui participent au PRPPIP. En vertu du PRPPIP, le gouvernement du Canada a établi un fonds de réserve pour pertes sur prêts, dans le but de couvrir une partie des pertes sur prêts nettes de prêts admissibles accordés à des exploitations d'élevage de porcs par certaines institutions financières. La société est responsable de toutes les pertes sur prêts qui dépassent celles couvertes par le fonds de réserve pour pertes sur prêts et doit satisfaire à certaines exigences d'admissibilité pour accéder à ce fonds. Le montant de fonds de la réserve auquel FAC a accès pour tout prêt non productif admissible est de 90 %, 80 % et 70 % des pertes sur prêts nettes de la 1re à la 3e année, de la 4e à la 6e année et de la 7e à la 15e année, respectivement. Les montants détenus par la société, mais auxquels elle n'a pas droit, sont remboursés au gouvernement du Canada à la fin du programme. Le délai à l'intérieur duquel la société devait décaisser les prêts admissibles au programme est passé et aucun autre versement au titre de la réserve pour pertes sur prêts n'est attendu du gouvernement du Canada.

La direction fait une estimation du montant du fonds de réserve pour pertes sur prêts auquel FAC a droit au titre du PRPPIP et cette estimation est comptabilisée sous forme de réduction de sa charge pour pertes sur prêts. Le reste du fonds de réserve pour pertes sur prêts, auquel la société n'a pas droit, est comptabilisé à titre d'emprunt. L'intérêt sur cet emprunt est comptabilisé dans les intérêts débiteurs.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels qui sont directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un actif ou d'un passif financier. Les coûts de transaction liés aux prêts, aux créances et aux emprunts classés comme autres passifs sont reportés et amortis sur la durée de vie utile prévue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction liés à tous les autres instruments financiers sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Paiements au titre des contrats de location-exploitation

Les paiements effectués au titre des contrats de location-exploitation sont passés en charges selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location. Les coûts associés sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Conversion des devises étrangères

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis selon la moyenne mensuelle des taux de change qui ont eu cours pendant l'exercice. Les gains et pertes de change sur les prêts et les créances sont compris dans les intérêts créditeurs, tandis que les gains et pertes de change sur les emprunts sont compris dans les intérêts débiteurs.

Informations sectorielles

La société est organisée et gérée comme une entreprise qui œuvre dans un seul secteur, soit le financement agricole. Tous ses produits sont gagnés exclusivement au Canada.

2. Principales conventions comptables (suite)

Jugements déterminants de la direction relativement à l'application des conventions comptables

Voici les jugements déterminants formulés par la direction au moment de l'application des conventions comptables de la société.

- **Influence notable sur les Fonds Avrio III**

  Alors qu'elle détient moins de 20 % des droits de vote (note 24), FAC a déterminé qu'elle exerce un contrôle sur les décisions relatives aux opérations, aux placements et au financement et, par conséquent, qu'elle a une influence notable sur le Fonds Avrio III au 31 mars 2018.

- **Contrats de location-financement**

  En effectuant la classification des contrats de location-financement conformément à IAS 17 – Contrats de location, la direction détermine si les contrats de location d'équipement agricole constituent des contrats de location-financement ou de location-exploitation. Dans certains cas, le contrat de location n'est pas concluant et la direction utilise son meilleur jugement pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement qui transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur à bail.

- **Logiciels**

  Une partie importante des charges de la société au titre des logiciels est rattachée à la conception de logiciels qui font partie des infrastructures internes et, dans une moindre mesure, à l'achat de logiciels directement auprès de fournisseurs. La direction a recours à un processus pour effectuer un suivi de la progression des projets internes de recherche et développement. La distinction entre les phases de recherche et les phases de développement est en grande partie une question de jugement. Les coûts de recherche sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, tandis que les coûts de développement sont constatés en tant qu'actifs lorsque tous les critères sont satisfaits. La direction effectue un contrôle pour veiller à ce que les exigences rattachées à la constatation des coûts de développement soient toujours respectées. Ce contrôle est nécessaire puisque le succès économique de tout produit développé est incertain et peut être compromis par des problèmes techniques survenant après la constatation.

Incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers consolidés de la société selon les IFRS exige que la direction formule des jugements, des estimations et des hypothèses concernant l'avenir qui influent sur les montants déclarés dans les états financiers consolidés et les notes complémentaires. Ces jugements, estimations et hypothèses font l'objet d'une évaluation continue fondée sur les données antérieures et d'autres facteurs, dont notamment les événements futurs prévus et jugés plausibles dans les circonstances. Les résultats réels peuvent différer de ces jugements, estimations et hypothèses. Les estimations, hypothèses et jugements déterminants qui sont essentiels à la constatation et à l'évaluation des actifs, des passifs, du bénéfice et des charges sont abordés ci-dessous.

- **Provision pour pertes sur prêts**

  La direction examine le portefeuille de prêts et de contrats de location pour évaluer la dépréciation et exerce son jugement pour déterminer si un événement générateur de perte est survenu et formule des estimations et des hypothèses pour mesurer toute perte de valeur qui pourrait en résulter. Pour estimer les flux de trésorerie futurs de la société, la direction utilise ses meilleures estimations fondées sur les pertes antérieures subies à l'égard de prêts et de contrats de location présentant des caractéristiques de risque de crédit et des éléments probants de dépréciation similaires à ceux du portefeuille. La méthodologie et les hypothèses qui servent à estimer le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs font l'objet d'un examen régulier qui permet de diminuer l'écart entre les pertes estimées et les pertes réelles.

- **Actif et passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi**

  L'estimation de l'actif et du passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi ou avantages postérieurs à l'emploi liés et non liés à la pension est effectuée selon la méthode actuarielle et tient compte de la meilleure estimation, par la direction, des niveaux futurs des salaires, de l'augmentation des autres coûts, de l'âge de retraite des employés et d'autres hypothèses actuarielles. L'une des plus importantes hypothèses utilisées est le taux d'actualisation. Il s'agit

2. Principales conventions comptables (suite)

du taux d'intérêt qui détermine la valeur actualisée des sorties de fonds futures qui, selon les estimations, devront être effectuées pour respecter les obligations au titre du régime de retraite. La direction détermine le taux d'actualisation adéquat à la fin de chaque exercice. Pour ce faire, elle se fonde sur les taux d'intérêt des obligations de société de grande qualité dont l'échéance correspond approximativement à l'échéance du passif connexe au titre du régime de retraite. Toute variation de ces hypothèses aura une incidence sur les valeurs comptables de l'actif et du passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

- **Réserve pour sinistres**

  La réserve pour sinistres est fondée sur certaines hypothèses et estimations, y compris les statistiques de mortalité et les taux d'intérêt futurs prévus. Des statistiques de mortalité et des taux d'intérêt à la hausse seraient désavantageux financièrement pour la société. Les statistiques de mortalité de la société ont été combinées à celles de l'industrie, puisqu'elles ne sont pas suffisamment exhaustives pour être fiables d'un point de vue statistique.

- **Durée de vie utile des actifs amortissables**

  Lorsque la société achète du nouvel équipement et des logiciels et procède à des améliorations locatives, et au cours du processus de développement de logiciels, la direction doit exercer son jugement et estimer la période pendant laquelle elle tirera avantage de ces actifs et amortira leurs coûts capitalisés. La direction examine la durée de vie utile des actifs amortissables à la date de chaque bilan. Toutefois, les résultats réels peuvent varier en raison de l'obsolescence de la technologie, particulièrement dans le cas des logiciels et du matériel informatique en raison de l'évolution rapide de la technologie et de l'incertitude inhérente au processus de développement de logiciels.

- **Juste valeur des instruments financiers**

  La juste valeur des instruments financiers est déterminée à l'aide des cours du marché publiés ou de techniques d'évaluation lorsque les cours du marché ne sont pas connus. Les estimations de la juste valeur sont des évaluations ponctuelles qui pourraient varier considérablement dans les exercices ultérieurs en raison de l'évolution de la conjoncture du marché. Les techniques d'évaluation de la juste valeur utilisent des modèles et des hypothèses au sujet d'événements futurs qui reposent sur des données observables ou non observables du marché. Les justes valeurs sont donc des estimations qui comportent des incertitudes et qui peuvent être considérablement différentes si elles sont comparées aux valeurs d'autres institutions financières pour des contrats semblables. Les méthodes utilisées pour évaluer les instruments financiers de la société à leur juste valeur sont les suivantes :

  - La juste valeur estimative des placements à court terme est calculée en actualisant les flux de trésorerie contractuels en fonction des taux d'intérêt qui ont cours à la date de clôture de l'exercice pour des titres équivalents.

  - La juste valeur estimative des actifs et des passifs financiers dérivés est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation standards de la valeur du marché. Dans les cas où il existe des options de remboursement anticipé ou de prolongation, la valeur de ces options est déterminée à l'aide des mesures actuelles du marché s'appliquant aux taux d'intérêt et aux taux de change et en tenant compte des niveaux de volatilité et d'une estimation d'autres facteurs de tarification en fonction du marché. Les différentiels de taux observés sur le marché, le cas échéant, constituent un facteur clé dans l'établissement des ajustements de valeur selon le risque de crédit de contrepartie auquel la société est exposée. Dans le cas d'une contrepartie qui ne présente pas un différentiel de taux observable, une valeur approximative qui reflète le profil de crédit de la contrepartie est utilisée.

  - La juste valeur estimative des placements de capital-risque sous forme d'emprunt est calculée en actualisant les flux de trésorerie contractuels en fonction des taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture de l'exercice pour un niveau de risque et des termes à l'échéance équivalents.

2. Principales conventions comptables (suite)

Normes comptables émises mais non encore en vigueur

La société a examiné les nouvelles normes et les modifications qui ont été émises, mais qui ne sont pas encore en vigueur, et elle a déterminé que les normes suivantes pourraient avoir une incidence sur la société. La direction a entrepris l'examen de l'incidence de ces normes et modifications sur les états financiers et les conventions comptables de la société. L'IASB a publié d'autres nouvelles normes, modifications et améliorations qui ne sont pas encore en vigueur et ne sont pas énumérées ci-dessous puisque FAC a déterminé qu'elles n'auraient pas d'incidence notable sur les états financiers consolidés.

Norme	Détails	Date d'application initiale
IFRS 9 – Instruments financiers	En juillet 2014, l'IASB a émis la version complète de IFRS 9 (émise pour la première fois en novembre 2009) qui comprend les trois phases du projet de l'IASB de remplacement de IAS 39, soit classement et évaluation, dépréciation et comptabilité de couverture. IFRS 9 propose une approche fondée sur des principes pour le classement des actifs financiers fondés sur le modèle d'entreprise de l'entité et la nature des flux de trésorerie de l'actif. Cette norme modifiera le classement des quasi-espèces et des placements à court terme de la société, qui passeront de disponibles à la vente à évalués au coût amorti. La norme modifiera aussi les placements de capital-risque, qui passeront de constatés à la juste valeur en résultats à évalués au coût amorti. IFRS 9 présente également un modèle de dépréciation fondé sur les pertes prévues pour tous les actifs financiers non constatés à la juste valeur en résultats ainsi que certains engagements et cautionnements à l'égard de prêts qui ne sont pas inscrits au bilan. Conformément à ce nouveau modèle, une provision pour pertes sur prêts sera comptabilisée pour les actifs financiers, peu importe si une perte réelle s'est produite. Cette approche diffère de l'approche actuelle, selon laquelle la provision comptabilisée est établie de manière à tenir uniquement compte des pertes subies, et ce, même si elles n'ont pas été précisément désignées. L'incidence la plus notable du nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes prévues sera à l'égard des prêts de FAC. Le modèle de dépréciation fondé sur les pertes prévues d'IFRS 9 comporte trois phases : 1. Lors de la comptabilisation initiale, les pertes sur prêts prévues sur 12 mois sont constatées en résultats et une provision pour pertes est établie; 2. Si le risque de crédit augmente de manière importante et que le risque de crédit qui en résulte n'est pas considéré comme faible, les pertes sur prêts prévues sur toute la durée de vie de l'actif sont comptabilisées. Lorsqu'elles évaluent si leur risque de crédit a considérablement augmenté, les entités doivent comparer le risque de défaut d'un instrument financier à la date de clôture de l'exercice au risque qui surviendrait à la date de la constatation initiale. Dans les exercices subséquents, si le risque de crédit que présente l'instrument financier s'atténue de sorte qu'il n'y ait plus de hausse considérable du risque de crédit depuis sa constatation initiale, les entités doivent revenir à la constatation de 12 mois de pertes sur prêts prévues; 3. Lorsqu'un actif financier est considéré comme douteux, les pertes sur prêts prévues sur toute la durée de vie de l'actif sont comptabilisées et les intérêts créditeurs sont calculés sur la valeur comptable de l'actif, déduction faite de la provision pour pertes, plutôt que sur la valeur comptable brute. Comme le lui permettent les normes comptables, lorsque les exigences de la nouvelle norme seront adoptées, FAC ne retraitera pas ses états financiers consolidés comparatifs de la période précédente. FAC procède à la validation des résultats du calcul de la nouvelle provision pour pertes sur prêts et s'attend à comptabiliser une diminution importante de la provision pour pertes sur prêts et une augmentation de ses bénéfices non répartis à l'ouverture afin de tenir compte de la mise en œuvre de la nouvelle norme.	1er avril 2018

2. Principales conventions comptables (suite)

IFRS 16 – Contrats de location	En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, qui prescrit que tous les contrats de location doivent être comptabilisés à titre d'actifs et de passifs au bilan du preneur à bail. Des changements ont aussi été apportés à la comptabilisation sur la durée de vie du contrat de location. Plus particulièrement, les preneurs à bail procéderont désormais à la comptabilisation dégressive des charges locatives pour la plupart des contrats de location, même lorsqu'ils paient des loyers annuels constants. Il est à prévoir que cette norme entraînera une augmentation des actifs et des passifs de contrat de location au bilan, ainsi qu'un modèle de comptabilisation accélérée des charges. La comptabilisation par le bailleur demeure semblable à la pratique courante, puisque les bailleurs continuent de faire la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location-exploitation. FAC évalue actuellement l'incidence de cette norme, et la portée de l'incidence de son adoption est inconnue à l'heure actuelle.	1er avril 2019
IFRS 17 – Contrats d'assurance	En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, qui prévoit une norme unique fondée sur des principes pour comptabiliser tous les types de contrats d'assurance. IFRS 17 fournit des renseignements à jour au sujet des obligations, des risques et de l'exécution des contrats d'assurance et accroît la transparence des renseignements financiers déclarés par les compagnies d'assurance, ce qui permettra aux investisseurs et aux analystes de mieux comprendre le secteur des assurances. La norme prévoit également une méthode de comptabilité uniforme pour tous les contrats d'assurance fondée sur un modèle d'évaluation en vigueur. FAC évalue actuellement l'incidence de cette norme, et la portée de l'incidence de son adoption est inconnue à l'heure actuelle.	1er avril 2021

3. Placements à court terme

Au 31 mars 2018, les placements à court terme s'élevaient à 398,2 millions de dollars (435,5 millions en 2017) et avaient un rendement de 1,38 % (0,67 % en 2017). Ils étaient composés de billets à ordre et de bons du Trésor émis par des institutions dont la cote de crédit établie par l'agence Standard and Poor's Ratings Services (S&P) est de A+ ou supérieure (A+ ou supérieure en 2017). Au 31 mars 2018, le placement total le plus élevé auprès d'une institution était de 131,1 millions de dollars (177,0 millions en 2017).

Tous les placements à court terme comportent un terme jusqu'à échéance initial de 91 à 365 jours et viendront à échéance au cours des 12 mois suivant la date du bilan.

4. Créances et charges payées d'avance

Au 31 mars (en milliers de dollars)	**2018**	2017
Créances provenant d'emprunts en cours	**– $**	370 000 $
Autres	**47 801**	29 110
	47 801 $	399 110 $

Les créances provenant d'emprunts en cours se composent d'emprunts qui n'ont pas été remboursés à la date de clôture de l'exercice. La juste valeur des créances provenant d'emprunts en cours correspond à la valeur à laquelle l'emprunt a été contracté.

5. Instruments financiers dérivés

Au 31 mars 2018, les actifs financiers dérivés s'élevaient à 21,5 millions de dollars (35,8 millions en 2017) et il n'y avait pas de passifs financiers dérivés (2 600 $ en 2017).

Les contrats dérivés auxquels souscrit FAC sont des instruments négociés hors cote. Les swaps de taux d'intérêt sont des transactions dans le cadre desquelles deux parties s'échangent, à des dates prédéterminées, leurs séries de versements prévus d'intérêts sur la base d'un montant nominal de référence pour une période déterminée, en fonction de taux d'intérêt fixes ou variables convenus à l'avance. Le montant nominal sur lequel les intérêts payés et encaissés sont fondés n'est pas échangé. FAC est exposée à la variabilité des flux de trésorerie futurs liés aux intérêts sur des actifs non destinés à la vente qui portent intérêt à des taux variables. Les swaps de taux de change sont des transactions dans le cadre desquelles deux parties s'échangent des montants nominaux dans des devises différentes à la date initiale et à la date d'échéance sur les montants échangés à des dates prédéterminées, pour une période précise, à l'aide de taux d'intérêt fixes convenus.

Au 31 mars 2018, le montant estimatif des gains nets actuels déclarés au poste du cumul des autres éléments du résultat global, dont le reclassement au poste du bénéfice net est prévu au cours des 12 prochains mois, est de 21,7 millions de dollars (21,7 millions en 2017).

Montants de capital théorique et terme jusqu'à échéance

Au 31 mars (en milliers de dollars)		2018			
		Moins de 1 an	**De 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**
Swaps de taux d'intérêt					
À recevoir	**À payer**				
Taux fixe	Taux variable	**– $**	**237 994 $**	**– $**	**237 994 $**
Taux variable	Taux fixe	**–**	**12 894**	**–**	**12 894**
		–	**250 888**	**–**	**250 888**
Swaps de taux de change					
À recevoir	**À payer**				
EUR	CAD	**11 143**	**–**	**–**	**11 143**
		11 143 $	**250 888 $**	**– $**	**262 031 $**

Au 31 mars (en milliers de dollars)		2017			
		Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Swaps de taux d'intérêt					
À recevoir	**À payer**				
Taux fixe	Taux variable	– $	237 994 $	– $	237 994 $
Taux variable	Taux fixe	–	–	13 299	13 299
		–	237 994	13 299	251 293
Swaps de taux de change					
À recevoir	**À payer**				
EUR	CAD	–	–	–	–
		– $	237 994 $	13 299 $	251 293 $

5. Instruments financiers dérivés (suite)

Risque de crédit de contrepartie

Les instruments dérivés dont la juste valeur est positive sont soumis au risque de contrepartie parce que la juste valeur positive révèle que, au fil du temps, FAC peut s'attendre à recevoir un flux de trésorerie des contreparties selon les modalités du contrat et la conjoncture du marché. Les conventions-cadres de compensation en place n'ont pas de répercussions sur les justes valeurs au 31 mars 2017 et au 31 mars 2018.

Le tableau suivant présente les justes valeurs des instruments financiers dérivés.

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2018		
	Juste valeur positive	**Juste valeur négative**	**Juste valeur nette**
Swaps de taux d'intérêt	**21 414 $**	**– $**	**21 414 $**
Swaps de taux de change	**98**	**–**	**98**
Juste valeur	**21 512 $**	**– $**	**21 512 $**

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2017		
	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur nette
Swaps de taux d'intérêt	35 831 $	3 $	35 828 $
Swaps de taux de change	–	–	–
Juste valeur	35 831 $	3 $	35 828 $

FAC ne prévoit pas un manquement grave des contreparties à leurs obligations parce qu'elles ont une cote de crédit de A1, A+ et AA ou supérieure, selon les critères des agences Moody's Investors Service (Moody's), S&P et Dominion Bond Rating Service (DBRS), respectivement. Le montant nominal cumulatif le plus important souscrit auprès d'une institution financière par contrat était, au 31 mars 2018, de 125,0 millions de dollars (125,0 millions en 2017) et la juste valeur nette la plus élevée des contrats passés avec une institution financière était, au 31 mars 2018, de 9,2 millions de dollars (16,8 millions en 2017). FAC atténue le risque de crédit relatif à ses multiples opérations sur dérivés en concluant des conventions-cadres de compensation avec les contreparties (voir la note 26). Ces accords créent un droit légal de compensation du risque en cas de défaut.

6. Prêts nets

Le tableau suivant présente un résumé des échéances contractuelles des prêts bruts.

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2018			
	Moins de 1 an	**De 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**
Taux variable	**3 296 610 $**	**13 611 828 $**	**580 939 $**	**17 489 377 $**
Taux fixe	**3 432 898**	**10 753 841**	**2 206 397**	**16 393 136**
Prêts bruts	**6 729 508 $**	**24 365 669 $**	**2 787 336 $**	**33 882 513 $**
Commissions sur prêts reportées				**(23 960)**
Total des prêts				**33 858 553**
Provision pour pertes sur prêts (note 8)				**(222 534)**
Prêts nets				**33 636 019 $**

6. Prêts nets (suite)

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2017			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Taux variable	3 026 214 $	13 338 504 $	651 522 $	17 016 240 $
Taux fixe	3 349 569	8 914 076	1 964 538	14 228 183
Prêts bruts	6 375 783 $	22 252 580 $	2 616 060 $	31 244 423 $
Commissions sur prêts reportées				(23 758)
Total des prêts				31 220 665
Provision pour pertes sur prêts (note 8)				(213 615)
Prêts nets				31 007 050 $

La direction estime qu'au cours des trois prochains exercices, environ 5,8 % (environ 5,8 % en 2017) du solde de capital actuel sera remboursé annuellement avant la date d'échéance des obligations contractuelles.

Au 31 mars 2018, 534,9 millions de dollars (497,7 millions en 2017) des prêts étaient libellés en dollars américains et 11,2 millions de dollars (aucun montant en 2017) étaient libellés en euros.

Concentration du risque de crédit

Les tableaux suivants présentent la concentration des prêts bruts et des prêts douteux par secteur et par région géographique.

Répartition par secteur

Au 31 mars (en milliers de dollars)	Prêts bruts		Prêts douteux	
	2018	2017	**2018**	2017
Céréales et oléagineux	**10 351 636 $**	9 412 531 $	**8 831 $**	11 513 $
Lait	**6 203 782**	5 773 209	**1 971**	4 249
Agroentreprise	**3 310 446**	2 950 494	**6 856**	24 227
Volaille	**2 508 809**	2 340 426	**69**	–
Bœuf	**2 106 014**	1 912 925	**5 197**	7 743
Agriculture à temps partiel	**2 047 149**	1 972 545	**20 607**	20 573
Autres	**1 821 737**	1 666 888	**26 913**	30 880
Serres	**1 184 326**	1 097 946	**1 364**	10 776
Alliances	**1 176 445**	1 015 630	**11 957**	12 225
Agroalimentaire	**1 158 349**	1 160 317	**25 070**	28 991
Fruits	**1 079 454**	1 051 133	**20 368**	23 496
Porc	**934 366**	890 379	**7 745**	8 263
Total	**33 882 513 $**	31 244 423 $	**136 948 $**	182 936 $

Répartition géographique

Au 31 mars (en milliers de dollars)	Prêts bruts		Prêts douteux	
	2018	2017	**2018**	2017
Ontario	**10 181 357 $**	9 535 590 $	**22 699 $**	22 122 $
Alberta et Colombie-Britannique	**9 840 264**	9 127 845	**44 049**	75 808
Saskatchewan	**5 687 916**	5 177 713	**14 774**	17 311
Québec	**4 335 325**	3 880 438	**22 857**	39 091
Manitoba	**2 604 928**	2 334 569	**2 449**	4 805
Atlantique	**1 232 723**	1 188 268	**30 120**	23 799
Total	**33 882 513 $**	31 244 423 $	**136 948 $**	182 936 $

7. Contrats de location-financement nets

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2018	2017
Total des paiements minimaux des contrats de location-financement		
Moins de un an	**8 675 $**	6 498 $
De un an à cinq ans	**12 114**	11 048
Contrats de location-financement bruts	**20 789**	17 546
Produits financiers non acquis	**(1 118)**	(1 029)
Provision pour pertes sur prêts (note 8)	**(58)**	(49)
Contrats de location-financement nets	**19 613 $**	16 468 $

FAC garde en garantie une sûreté sur le matériel qui fait l'objet d'un contrat de location-financement. La durée maximale d'un contrat de location-financement est de cinq ans.

8. Provision pour pertes sur prêts

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2018			2017		
	Prêts	Contrats de location-financement	Total	Prêts	Contrats de location-financement	Total
Provision individuelle, début de l'exercice	**78 370 $**	**– $**	**78 370 $**	87 686 $	– $	87 686 $
Charge pour pertes sur prêts	**6 150**	**–**	**6 150**	5 030	–	5 030
Pertes couvertes par le PRPPIP	**318**	**–**	**318**	732	–	732
Ajustement pour désactualisation sur prêts douteux	**1 005**	**–**	**1 005**	(3 403)	–	(3 403)
Radiations	**(23 521)**	**–**	**(23 521)**	(15 096)	–	(15 096)
Sommes recouvrées	**2 021**	**–**	**2 021**	3 421	–	3 421
Provision individuelle, fin de l'exercice	**64 343**	**–**	**64 343**	78 370	–	78 370
Provision collective, début de l'exercice	**135 245**	**49**	**135 294**	122 344	29	122 373
Charge pour pertes sur prêts	**24 722**	**9**	**24 731**	14 239	20	14 259
Pertes couvertes par le PRPPIP	**(265)**	**–**	**(265)**	(241)	–	(241)
Radiations	**(2 158)**	**–**	**(2 158)**	(1 743)	–	(1 743)
Sommes recouvrées	**647**	**–**	**647**	646	–	646
Provision collective, fin de l'exercice	**158 191**	**58**	**158 249**	135 245	49	135 294
Provision totale	**222 534 $**	**58 $**	**222 592 $**	**213 615 $**	**49 $**	**213 664 $**

9. Participation dans des entreprises associées

Les informations financières résumées des entreprises associées de FAC sont présentées ci-dessous. Elles représentent les montants préparés selon les IFRS et ajustés pour les opérations importantes. FAC a utilisé ces informations aux fins de comptabilisation selon la méthode de mise en équivalence.

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2018			
	Fonds Avrio I	**Fonds Avrio II**	**Fonds Avrio III**	**Total**
Revenus	**– $**	**14 742 $**	**312 $**	**15 054 $**
(Perte nette) bénéfice net	**(32)**	**(184)**	**(7 000)**	**(7 216)**
Actif	**–**	**75 820**	**39 812**	**115 632**
Passif	**–**	**156**	**6 389**	**6 545**
Actif net	**–**	**75 664**	**33 423**	**109 087**
Proportion détenue par FAC	**66,9 %**	**54,7 %**	**49,0 %**	
Valeur comptable de la participation de FAC	**– $**	**41 388 $**	**16 377 $**	**57 765 $**

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2017			
	Fonds Avrio I	Fonds Avrio II	Fonds Avrio III	Total
Revenus	575 $	4 023 $	129 $	4 727 $
(Perte nette) bénéfice net	367	6 202	(4 379)	2 190
Actif	225	76 640	21 299	98 164
Passif	140	50	3 022	3 212
Actif net	85	76 590	18 277	94 952
Proportion détenue par FAC	66,9 %	54,7 %	49,0 %	
Valeur comptable de la participation de FAC	57 $	41 895 $	8 956 $	50 908 $

Les distributions reçues durant l'exercice se sont élevées à 2,9 millions de dollars (16,4 millions en 2017).

10. Placements de capital-risque

Au 31 mars 2018, FAC avait 77,1 millions de dollars (55,0 millions en 2017) en placements de capital-risque, dont 76,4 millions de dollars (55,0 millions en 2017) ont été comptabilisés sous forme d'emprunts et 0,7 million (aucun montant en 2017) ont été comptabilisés sous forme d'actions. Des placements sous forme d'emprunts, 7,2 millions de dollars (aucun montant en 2017) sont remboursables à FAC d'ici un an, 62,2 millions (47,5 millions en 2017) sont remboursables entre un an et cinq ans et 7,0 millions (7,5 millions en 2017) sont remboursables dans plus de cinq ans. Les placements de capital risque sont effectués dans le secteur de l'agroentreprise et l'agroalimentaire.

Le portefeuille de placements de capital-risque expose FAC à un risque de crédit. Les placements de capital-risque sont généralement garantis par des contrats de sûreté générale, la cession du produit d'assurance-vie et des cautionnements personnels. Au 31 mars 2018, il n'y avait aucun placement de capital-risque sous forme d'emprunts en retard (aucun en 2017).

11. Avantages postérieurs à l'emploi

Situation financière des régimes d'avantages du personnel

FAC évalue ses obligations au titre des prestations déterminées et la juste valeur des actifs des régimes à des fins comptables au 31 mars de chaque exercice.

Montants constatés au bilan consolidé :

	Régime de retraite agréé	
Au 31 mars (en milliers de dollars)	**2018**	2017
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations déterminées capitalisées	**(769 544) $**	(686 090) $
Juste valeur des actifs des régimes	**819 800**	739 626
Actif net lié aux obligations au titre des prestations déterminées	**50 256 $**	53 536 $

	Régimes de retraite supplémentaires	
Au 31 mars (en milliers de dollars)	**2018**	2017
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations déterminées capitalisées	**(79 473) $**	(64 950) $
Juste valeur des actifs des régimes	**48 840**	45 658
Situation de capitalisation	**(30 633)**	(19 292)
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations déterminées non capitalisées	**(14 619)**	(14 257)
Passif net lié aux obligations au titre des prestations déterminées	**(45 252) $**	(33 549) $

	Autres avantages	
Au 31 mars (en milliers de dollars)	**2018**	2017
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations déterminées non capitalisées	**(100 029) $**	(105 160) $
Passif net lié aux obligations au titre des prestations déterminées	**(100 029) $**	(105 160) $

L'actif net total lié aux obligations au titre des prestations déterminées est de 50,3 millions de dollars (53,5 millions en 2017). Ce montant est constaté au bilan consolidé en tant qu'actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Le passif net total lié aux obligations au titre des prestations déterminées est de 145,3 millions de dollars (138,7 millions en 2017). Ce montant est constaté au bilan consolidé en tant que passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

11. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Variations de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations déterminées

	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite supplémentaires		Autres avantages	
Au 31 mars (en millers de dollars)	**2018**	2017	**2018**	2017	**2018**	2017
Obligations au titre des prestations déterminées au début de l'exercice	**686 090 $**	668 578 $	**79 207 $**	72 766 $	**105 160 $**	97 980 $
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**22 121**	23 320	**1 663**	1 276	**6 772**	6 750
Frais d'intérêt des obligations au titre des prestations déterminées	**26 771**	25 444	**3 039**	2 711	**4 230**	3 854
Cotisations des employés	**8 591**	8 393	**543**	486	**–**	–
Prestations versées	**(16 010)**	(16 862)	**(2 315)**	(1 986)	**(1 172)**	(902)
Ajustements liés à l'expérience relative aux passifs des régimes	**(525)**	(8 859)	**5 226**	5 427	**(872)**	(229)
Perte actuarielle (gain actuariel) découlant des changements aux hypothèses liées au passif	**42 506**	(13 924)	**6 729**	(1 473)	**(14 089)**	(2 293)
Obligations au titre des prestations déterminées à la fin de l'exercice	**769 544 $**	686 090 $	**94 092 $**	79 207 $	**100 029 $**	105 160 $

La durée des obligations au titre des prestations déterminées du régime de retraite agréé et des régimes de retraite supplémentaires est de 20 ans (19 ans en 2017). La durée des obligations au titre des prestations déterminées des autres régimes d'avantages du personnel est de 27 ans (26 ans en 2017).

Variations de la juste valeur des actifs des régimes

	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite supplémentaires		Autres avantages	
Au 31 mars (en millers de dollars)	**2018**	2017	**2018**	2017	**2018**	2017
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	**739 626 $**	651 472 $	**45 658 $**	41 553 $	**– $**	– $
Intérêts créditeurs sur les actifs des régimes	**28 728**	24 495	**1 782**	1 626	**–**	–
Rendement des actifs des régimes supérieur (inférieur) au taux d'actualisation	**18 701**	42 552	**93**	(602)	**–**	–
Cotisations de l'AC	**41 042**	30 287	**4 383**	6 413	**1 172**	902
Cotisations des employés	**8 591**	8 393	**543**	486	**–**	–
Prestations versées	**(16 010)**	(16 862)	**(2 315)**	(1 986)	**(1 172)**	(902)
Coûts d'administration des régimes	**(878)**	(711)	**(148)**	(147)	**–**	–
Incidence fiscale sur les actifs d'impôt remboursables	**–**	–	**(1 156)**	(1 685)	**–**	–
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	**819 800 $**	739 626 $	**48 840 $**	45 658 $	**– $**	– $

11. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Coûts des prestations déterminées constatés au bénéfice net

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite supplémentaires		Autres avantages		Total	
	2018	2017	**2018**	2017	**2018**	2017	**2018**	2017
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**22 121 $**	23 320 $	**1 663 $**	1 276 $	**6 772 $**	6 750 $	**30 556 $**	31 346 $
Intérêts nets	**(1 957)**	949	**1 257**	1 085	**4 230**	3 854	**3 530**	5 888
Coûts d'administration des régimes	**878**	711	**148**	147	**–**	–	**1 026**	858
Incidence fiscale sur les actifs d'impôt remboursables	**–**	–	**632**	876	**–**	–	**632**	876
	21 042 $	24 980 $	**3 700 $**	3 384 $	**11 002 $**	10 604 $	**35 744 $**	38 968 $

Coûts des prestations déterminées constatés dans les autres éléments du résultat global

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	Régime de retraite agréé	
	2018	2017
Ajustements liés à l'expérience relative aux passifs des régimes	**525 $**	8 859 $
Rendement des actifs des régimes supérieur au taux d'actualisation	**18 701**	42 552
(Perte actuarielle) gain actuariel découlant des changements aux hypothèses liées au passif	**(42 506)**	13 924
(Pertes) gains lié(e)s à la réévaluation	**(23 280) $**	65 335 $

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	Régimes de retraite supplémentaires	
	2018	2017
Ajustements liés à l'expérience relative aux passifs des régimes	**(5 226) $**	(5 427) $
Rendement des actifs des régimes supérieur (inférieur) au taux d'actualisation	**93**	(602)
(Perte actuarielle) gain actuariel découlant des changements aux hypothèses liées au passif	**(6 729)**	1 473
Incidence fiscale des actifs d'impôt remboursables	**(524)**	(809)
Pertes liées à la réévaluation	**(12 386) $**	(5 365) $

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	Autres avantages	
	2018	2017
Ajustements liés à l'expérience relative aux passifs des régimes	**872 $**	229 $
Gain actuariel découlant des changements aux hypothèses liées au passif	**14 089**	2 293
Gains liés à la réévaluation	**14 961 $**	2 522 $

Les pertes totales liées à la réévaluation de 20,7 millions de dollars (gains de 62,5 millions en 2017) sont constatées dans les autres éléments du résultat global. Les réévaluations cumulatives des pertes constatées dans les autres éléments du résultat global au 31 mars 2018 se sont chiffrées à 71,0 millions de dollars (50,3 millions en 2017).

11. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Actifs des régimes

Pourcentages des actifs des régimes, par type d'actifs, selon les valeurs du marché et la plus récente évaluation actuarielle :

	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite supplémentaires	
Au 31 mars	**2018**	2017	**2018**	2017
Titres de participation	**50,5 %**	61,3 %	**97,9 %**	92,6 %
Titres d'emprunt	**39,2 %**	27,8 %	**–**	0,1 %
Actif immobilier	**10,2 %**	10,1 %	**–**	–
Liquidités	**0,1 %**	0,8 %	**2,1 %**	7,3 %
	100,0 %	100,0 %	**100,0 %**	100,0 %

Hypothèses importantes

Hypothèses importantes utilisées (moyennes pondérées) :

	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite supplémentaires		Autres avantages	
Au 31 mars	**2018**	2017	**2018**	2017	**2018**	2017
Obligation au titre des prestations déterminées						
Taux d'actualisation	**3,50 %**	3,80 %	**3,50 %**	3,80 %	**3,50 %**	3,80 %
Augmentation du taux de rémunération	**4,00 %**	4,00 %	**4,00 %**	4,00 %	**4,00 %**	4,00 %
Indice des prix à la consommation	**2,00 %**	2,00 %	**2,00 %**	2,00 %	**–**	–
Coûts des prestations déterminées						
Taux d'actualisation	**3,80 %**	3,70 %	**3,80 %**	3,70 %	**3,80 %**	3,70 %
Indice des prix à la consommation	**2,00 %**	2,00 %	**2,00 %**	2,00 %	**–**	–

Aux 31 mars 2018 et 2017, l'hypothèse liée à la mortalité pour l'obligation au titre des prestations déterminées est fondée sur le rapport de 2014 relatif à la mortalité dans le secteur public et l'échelle d'amélioration B connexe, avec facteurs d'ajustement de la pension de 0,8614 pour les hommes et de 0,9855 pour les femmes. Aux 31 mars 2018 et 2017, l'espérance de vie moyenne d'une personne qui prend sa retraite à l'âge de 65 ans est de 24 ans pour les hommes et de 25 ans pour les femmes.

Taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé :

Au 31 mars	**2018**	2017
Hausse des coûts liés à la couverture complémentaire pour les soins dentaires et les soins de santé		
Taux initial	**7,50 %**	7,00 %
Taux ultime	**4,50 %**	5,00 %
Année à laquelle le taux ultime sera atteint	**2030**	2021

11. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Analyse de sensibilité

Les effets découlant de la modification des principales hypothèses économiques (moyennes pondérées) qui sont utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations déterminées sont précisés ci-dessous.

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2018		
Hausse (baisse) des obligations au titre des prestations déterminées	**Régime de retraite agréé**	**Régimes de retraite supplémentaires**	**Autres avantages**
Hausse de 1 % du taux d'actualisation	**(135 505) $**	**(16 219) $**	**(22 305) $**
Baisse de 1 % du taux d'actualisation	**181 785**	**20 275**	**31 609**
Hausse de 0,25 % de l'augmentation du taux de rémunération	**5 844**	**2 855**	**91**
Baisse de 0,25 % de l'augmentation du taux de rémunération	**(5 980)**	**(3 368)**	**(88)**
Hausse de 1 % de l'indice des prix à la consommation	**126 934**	**14 584**	**–**
Baisse de 1 % de l'indice des prix à la consommation	**(102 297)**	**(12 699)**	**–**
Hausse de 1 an de l'espérance de vie des participants aux régimes de retraite	**17 713**	**2 552**	**3 291**
Hausse de 1 % des taux tendanciels hypothétiques des coûts des soins de santé généraux	**–**	**–**	**28 059**
Baisse de 1 % des taux tendanciels hypothétiques des coûts des soins de santé généraux	**–**	**–**	**(20 315)**

Régimes de retraite à cotisations déterminées

Le coût des régimes de retraite à cotisations déterminées est constaté en fonction des cotisations versées dans l'exercice en cours et est compris dans les postes des salaires et des avantages. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, cette charge s'est élevée à 7,4 millions de dollars (6,0 millions en 2017).

Total des versements en espèces

Le total des versements en espèces au titre des avantages postérieurs à l'emploi, qui comprennent les montants versés par FAC aux régimes de retraite capitalisés, les prestations versées directement aux prestataires au titre de ses autres régimes d'avantages du personnel non capitalisés ainsi que les montants versés au titre du régime de retraite à cotisations déterminées, s'est élevé à 54,0 millions de dollars (44,0 millions en 2017).

La société prévoit que le total de ses versements en espèces au titre des avantages postérieurs à l'emploi, comme il est décrit au paragraphe précédent, s'élèvera à environ 53,1 millions de dollars en 2019.

12. Matériel et améliorations locatives

(en milliers de dollars)	Améliorations locatives	Matériel et mobilier de bureau	Matériel informatique	Total
Coût				
Solde au 31 mars 2016	54 844 $	26 584 $	17 093 $	98 521 $
Ajouts	3 859	605	4 976	9 440
Cessions	(3 824)	(309)	(5 286)	(9 419)
Solde au 31 mars 2017	54 879	26 880	16 783	98 542
Ajouts	2 365	868	5 334	8 567
Cessions	(564)	(90)	(3 397)	(4 051)
Solde au 31 mars 2018	**56 680 $**	**27 658 $**	**18 720 $**	**103 058 $**
Amortissement cumulé				
Solde au 31 mars 2016	40 464 $	22 502 $	13 301 $	76 267 $
Amortissement	3 267	1 539	2 631	7 437
Cessions	(3 812)	(308)	(5 276)	(9 396)
Solde au 31 mars 2017	39 919	23 733	10 656	74 308
Amortissement	3 111	1 357	3 820	8 288
Cessions	(564)	(90)	(3 397)	(4 051)
Solde au 31 mars 2018	**42 466 $**	**25 000 $**	**11 079 $**	**78 545 $**
Valeur comptable				
31 mars 2017	14 960 $	3 147 $	6 127 $	24 234 $
31 mars 2018	**14 214**	**2 658**	**7 641**	**24 513**

13. Logiciels

(en milliers de dollars)	Conçus à l'interne	Achetés	Total
Coût			
Solde au 31 mars 2016	133 907 $	12 048 $	145 955 $
Ajouts	10 447	952	11 399
Cessions	(8 931)	(727)	(9 658)
Solde au 31 mars 2017	135 423	12 273	147 696
Ajouts	9 374	208	9 582
Cessions	(1 028)	(83)	(1 111)
Solde au 31 mars 2018	**143 769 $**	**12 398 $**	**156 167 $**
Amortissement cumulé			
Solde au 31 mars 2016	102 761 $	9 887 $	112 648 $
Amortissement	10 856	884	11 740
Cessions	(8 931)	(727)	(9 658)
Solde au 31 mars 2017	104 686	10 044	114 730
Amortissement	8 407	690	9 097
Cessions	(1 028)	(83)	(1 111)
Solde au 31 mars 2018	**112 065 $**	**10 651 $**	**122 716 $**
Valeur comptable			
31 mars 2017	30 737 $	2 229 $	32 966 $
31 mars 2018	**31 704**	**1 747**	**33 451**

Des coûts de recherche et développement liés aux logiciels conçus à l'interne d'un montant de 11,3 millions de dollars (12,4 millions en 2017) sont compris dans les charges au titre des installations, des logiciels et du matériel.

14. Matériel sous contrat de location-exploitation

(en milliers de dollars)

Coût	
Solde au 31 mars 2016	104 481 $
Ajouts	50 043
Cessions	(30 137)
Solde au 31 mars 2017	124 387
Ajouts	59 510
Cessions	(34 745)
Solde au 31 mars 2018	**149 152 $**
Amortissement cumulé	
Solde au 31 mars 2016	29 097 $
Amortissement	18 175
Cessions	(13 735)
Solde au 31 mars 2017	33 537
Amortissement	21 414
Cessions	(16 469)
Solde au 31 mars 2018	**38 482 $**
Valeur comptable	
31 mars 2017	90 850 $
31 mars 2018	**110 670**

15. Autres actifs

Au 31 mars (en milliers de dollars)	**2018**	2017
Actifs au titre de la réserve d'assurance	**12 331 $**	22 143 $
Propriétés immobilières détenues en vue de la vente	**111**	36
	12 442 $	22 179 $

16. Emprunts

Dette à court terme

Au 31 mars (en milliers de dollars)	**2018**	2017
Emprunts auprès du gouvernement du Canada		
Emprunts à taux variable	**5 619 703 $**	6 026 860 $
Emprunts à taux fixe	**4 774 850**	3 883 242
	10 394 553	9 910 102
Emprunts auprès des marchés financiers		
Billets à ordre à taux fixe en dollars américains[1]	**524 593**	506 037
	10 919 146 $	10 416 139 $

(1) 406,4 millions en dollars américains (380,2 millions en 2017)

16. Emprunts (suite)

Dette à court terme, selon la date d'échéance

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2018				
	Gouvernement du Canada		**Marchés financiers**		
	Valeur comptable	**Rendement**	**Valeur comptable**	**Rendement**	**Total**
De 0 à 3 mois	**2 633 526 $**	**1,01 %**	**524 593 $**	**1,69 %**	**3 158 119 $**
De 4 à 6 mois	**2 454 932**	**1,12 %**	**–**	**–**	**2 454 932**
De 7 à 9 mois	**3 208 657**	**1,12 %**	**–**	**–**	**3 208 657**
De 10 à 12 mois	**2 097 438**	**1,10 %**	**–**	**–**	**2 097 438**
	10 394 553 $		**524 593 $**		**10 919 146 $**

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2017				
	Gouvernement du Canada		Marchés financiers		
	Valeur comptable	Rendement	Valeur comptable	Rendement	Total
De 0 à 3 mois	2 449 103 $	0,52 %	506 037 $	0,77 %	2 955 140 $
De 4 à 6 mois	2 473 580	0,53 %	–	–	2 473 580
De 7 à 9 mois	2 784 453	0,55 %	–	–	2 784 453
De 10 à 12 mois	2 202 966	0,48 %	–	–	2 202 966
	9 910 102 $		506 037 $		10 416 139 $

Continuité de la dette à court terme

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2018	2017
Dette à court terme au début de l'exercice	**10 416 139 $**	12 352 406 $
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dette émise	**10 906 762**	16 160 430
Dette remboursée	**(11 270 209)**	(15 745 739)
Variations sans effet sur la trésorerie		
Variation de la portion à court terme de la dette à long terme	**940 743**	(2 434 625)
Dette contractée, impayée	**(80 000)**	80 000
Variation des intérêts courus	**3 054**	2 675
Variation attribuable aux pertes de change non réalisées	**2 657**	992
Dette à court terme à la fin de l'exercice	**10 919 146 $**	10 416 139 $

FAC dispose d'une marge de crédit d'exploitation à vue d'un montant de 30,0 millions de dollars (30,0 millions en 2017) qui lui assure une protection contre les découverts. L'endettement aux termes de cet accord de crédit n'est pas garanti et la facilité de crédit n'est pas assortie d'une date d'expiration. Tout prélèvement effectué en vertu de cette facilité de crédit au cours de l'exercice est contrepassé le jour suivant. Au 31 mars 2018, aucun prélèvement n'avait été effectué en vertu de cette facilité de crédit (aucun en 2017).

16. Emprunts (suite)

Dette à long terme

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2018	2017
Emprunts auprès du gouvernement du Canada		
Emprunts à taux variable	**12 443 337 $**	11 450 675 $
Emprunts à taux fixe	**5 228 107**	4 748 150
	17 671 444	16 198 825
Emprunts auprès des marchés financiers		
Billets au détail et institutionnels à taux fixe	**308 751**	309 207
	17 980 195 $	16 508 032 $

Dette à long terme, selon la date d'échéance

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2018				
	Gouvernement du Canada		Marchés financiers		
	Valeur comptable	Rendement	Valeur comptable	Rendement	Total
De 1 an à 2 ans	**6 128 979 $**	**1,08 %**	**– $**	**–**	**6 128 979 $**
De 2 à 3 ans	**2 575 058**	**1,15 %**	**18 735**	**4,32 %**	**2 593 793**
De 3 à 4 ans	**5 974 334**	**1,19 %**	**290 016**	**4,37 %**	**6 264 350**
De 4 à 5 ans	**2 526 448**	**1,20 %**	**–**	**–**	**2 526 448**
Plus de 5 ans	**466 625**	**1,29 %**	**–**	**–**	**466 625**
	17 671 444 $		**308 751 $**		**17 980 195 $**

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2017				
	Gouvernement du Canada		Marchés financiers		
	Valeur comptable	Rendement	Valeur comptable	Rendement	Total
De 1 an à 2 ans	6 861 587 $	0,63 %	– $	–	6 861 587 $
De 2 à 3 ans	4 874 507	0,50 %	–	–	4 874 507
De 3 à 4 ans	1 395 236	0,61 %	18 735	4,32 %	1 413 971
De 4 à 5 ans	2 809 216	0,50 %	290 472	4,37 %	3 099 688
Plus de 5 ans	258 279	1,00 %	–	–	258 279
	16 198 825 $		309 207 $		16 508 032 $

16. Emprunts (suite)

Continuité de la dette à long terme

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2018	2017
Dette à long terme au début de l'exercice	**16 508 032 $**	11 910 379 $
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dette émise	**9 226 500**	11 039 000
Dette remboursée	**(6 536 263)**	(9 166 601)
Variations sans effet sur la trésorerie		
Variation de la portion à court terme de la dette à long terme	**(940 743)**	2 434 625
Dette contractée, impayée	**(290 000)**	290 000
Variation des intérêts courus	**13 240**	1 599
Autres	**(571)**	(970)
Dette à long terme à la fin de l'exercice	**17 980 195 $**	16 508 032 $

17. Autres passifs

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2018	2017
Produits reportés	**8 799 $**	9 065 $
Réserve pour sinistres	**–**	10 012
Autres	**787**	581
	9 586 $	19 658 $

18. Intérêts créditeurs nets

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2018	2017
Intérêts créditeurs		
Prêts et créances	**1 261 704 $**	1 106 963 $
Contrats de location-exploitation	**24 684**	20 912
Virement au bénéfice net des gains nets réalisés sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie du poste du cumul des autres éléments du résultat global	**21 721**	21 721
Placements à court terme et quasi-espèces	**14 808**	7 819
Contrats de location-financement classés comme prêts et créances	**750**	620
(Pertes) gains de change sur les prêts et créances	**(8 606)**	6 458
Total des intérêts créditeurs pour les instruments financiers non constatés à la juste valeur en résultats	**1 315 061**	1 164 493
Actifs et passifs financiers dérivés nets constatés à la juste valeur en résultats	**8 480**	9 130
Placements de capital-risque constatés à la juste valeur en résultats	**6 810**	5 505
	1 330 351	1 179 128
Intérêts débiteurs		
Dette à long terme classée comme autres passifs	**208 167**	130 364
Dette à court terme classée comme autres passifs	**33 154**	24 606
Amortissement sur le matériel sous contrat de location-exploitation	**21 279**	18 063
Passifs des prêts Transfert classés comme autres passifs	**4 051**	2 989
(Gains nets) pertes nettes de change sur la trésorerie et la dette à court terme classée comme autres passifs	**(8 306)**	6 386
Total des intérêts débiteurs pour les instruments financiers non constatés à la juste valeur en résultats	**258 345**	182 408
Intérêts créditeurs nets	**1 072 006 $**	996 720 $

Le montant total net des charges provenant des commissions qui a été constaté immédiatement à titre d'intérêts créditeurs nets découlant des actifs et passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur constatée en résultats s'élève à 17 100 $ (83 500 $ en 2017). Les intérêts créditeurs constatés à la suite de la désactualisation de la valeur actuelle d'actifs financiers classés douteux se sont élevés à (1,0) million de dollars (3,4 millions en 2017).

19. Frais d'administration

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2018	2017
Salaires	**171 876 $**	162 432 $
Avantages	**66 288**	67 771
Installations, logiciels et matériel	**51 627**	47 395
Honoraires professionnels	**39 578**	37 632
Amortissement	**17 383**	19 177
Déplacement et formation	**15 177**	12 677
Marketing et promotion	**10 903**	9 798
Autres	**11 753**	14 265
	384 585 $	371 147 $

20. Ajustement de juste valeur

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2018	2017
Placements de capital-risque	**4 $**	(901) $
Cautionnements	**–**	(11)
Actifs et passifs financiers dérivés	**(13 801)**	(11 168)
	(13 797) $	(12 080) $

21. Juste valeur des instruments financiers

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

FAC respecte une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux pour classer les données utilisées pour mesurer la juste valeur. Le niveau 1 est fondé sur les prix cotés sur les marchés actifs, le niveau 2 incorpore les modèles utilisant des données autres que les prix cotés et le niveau 3 intègre les modèles qui utilisent des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables. Les détails des méthodes d'évaluation appliquées et des hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur sont fournis à la note 2.

Hiérarchie aux fins d'évaluation

Le tableau suivant classe le niveau des données utilisées pour l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2018		
	Niveau 2	**Niveau 3**	**Total**
Actif			
Quasi-espèces	**163 176 $**	**– $**	**163 176 $**
Placements à court terme	**398 207**	**–**	**398 207**
Actifs financiers dérivés	**21 512**	**–**	**21 512**
Placements de capital-risque	**–**	**77 115**	**77 115**
	582 895 $	**77 115 $**	**660 010 $**
Passif			
Passifs financiers dérivés	**– $**	**– $**	**– $**

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2017		
	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif			
Quasi-espèces	440 305 $	– $	440 305 $
Placements à court terme	435 530	–	435 530
Actifs financiers dérivés	35 831	–	35 831
Placements de capital-risque	–	55 015	55 015
	911 666 $	55 015 $	966 681 $
Passif			
Passifs financiers dérivés	3 $	– $	3 $

Des changements aux méthodes d'évaluation peuvent entraîner des transferts entre les niveaux 1, 2 et 3. Pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2018, il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux (aucun transfert en 2017).

21. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Instruments financiers de niveau 3

Le tableau ci-dessous résume les variations qui se sont produites au cours de l'exercice en ce qui a trait aux instruments financiers de niveau 3 dans la hiérarchie (aux fins d'évaluation) pour ce qui est des placements de capital-risque.

Au 31 mars (en milliers de dollars)	**2018**	2017
Solde au début de l'exercice	**55 015 $**	41 977 $
Acquisitions	**26 020**	23 163
Variation des intérêts courus	**1 926**	776
Gains nets non réalisés (pertes nettes non réalisées) constaté(e)s à l'ajustement de juste valeur	**4**	(901)
Remboursements	**(5 850)**	(10 000)
Solde à la fin de l'exercice	**77 115 $**	55 015 $

Instruments financiers non comptabilisés à leur juste valeur

Les justes valeurs estimatives des instruments financiers de FAC qui ne correspondent pas approximativement aux valeurs comptables présentées dans les états financiers, calculées selon les méthodes et les hypothèses décrites ci-dessous, sont les suivantes :

Au 31 mars (en milliers de dollars)	**2018**		2017	
	Valeur comptable	**Juste valeur estimative**	Valeur comptable	Juste valeur estimative
Actif				
Prêts	**33 636 019 $**	**33 600 316 $**	31 007 050 $	31 169 878 $
Contrats de location-financement	**19 613**	**19 338**	16 468	16 505
Passif				
Dette à long terme	**17 980 195**	**17 940 429**	16 508 032	16 554 987

Les instruments financiers non comptabilisés à leur juste valeur, comme l'indique le tableau ci-dessus, sont fondés sur le niveau 2 des données pour déterminer la juste valeur estimative.

La juste valeur estimative des prêts productifs à taux fixe est calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux d'intérêt en vigueur sur le marché à la fin de l'exercice pour des termes à l'échéance équivalents. La juste valeur estimative des prêts productifs à taux variable représente approximativement la valeur comptable en raison des variations des taux d'intérêt qui correspondent directement aux variations du taux préférentiel, sur lequel est fondée la juste valeur. La provision collective pour pertes sur prêts relatives aux prêts est soustraite de la juste valeur estimative des prêts productifs. La juste valeur estimative des prêts douteux est égale à sa valeur nette de réalisation, laquelle est obtenue en soustrayant la provision individuelle pour pertes sur prêts de la valeur comptable des prêts douteux.

La juste valeur estimative des contrats de location-financement est calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus en fonction des taux d'intérêt en vigueur sur le marché à la fin de l'exercice pour des termes à l'échéance équivalents. La provision collective pour pertes sur prêts relatives aux contrats de location-financement est soustraite de la juste valeur estimative des contrats de location-financement.

21. Juste valeur des instruments financiers (suite)

La juste valeur estimative de la dette à long terme est calculée en actualisant les flux de trésorerie contractuels en fonction des taux d'intérêt en vigueur à la fin de l'exercice pour des termes à l'échéance équivalents.

Pour tous les autres instruments financiers comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, la valeur comptable équivaut approximativement à la juste valeur en raison de la période relativement courte qui reste avant leur échéance ou parce qu'ils correspondent déjà à leur valeur actualisée. Cela s'applique aux créances, aux autres actifs, aux créditeurs et charges à payer, à la dette à court terme, au passif des prêts Transfert et aux autres passifs excluant la réserve pour sinistres.

22. Contrats de location-exploitation

Contrats de location-exploitation en tant que bailleur

Les contrats de location-exploitation ont trait à du matériel agricole loué à des clients en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables. La durée initiale des contrats de location-exploitation varie de deux à six ans.

Paiements de location-exploitation minimaux futurs :

Au 31 mars (en milliers de dollars)	**2018**	2017
Montants exigibles		
Moins de un an	**22 965 $**	19 263 $
De un an à cinq ans	**44 899**	35 404
Plus de cinq ans	**85**	4 127
	67 949 $	58 794 $

Contrats de location-exploitation en tant que preneur à bail

FAC loue des locaux à bureaux, des logiciels et du matériel en vertu de baux de location-exploitation. La durée des contrats de location varie de 1 an à 20 ans, et ces derniers sont assortis d'une option de renouvellement à l'échéance.

Paiements minimaux futurs à verser en vertu de contrats de location non résiliables :

Au 31 mars (en milliers de dollars)	**2018**	2017
Montants exigibles		
Moins de un an	**26 788 $**	23 162 $
De un an à cinq ans	**74 816**	70 934
Plus de cinq ans	**160 628**	166 896
	262 232 $	260 992 $

Des paiements de location-exploitation d'un montant de 28,2 millions de dollars (25,5 millions en 2017) sont compris dans la charge au titre des installations, des logiciels et du matériel.

Des paiements de loyers éventuels d'un montant de 3,7 millions de dollars (7,5 millions en 2017) sont compris dans la charge au titre des installations, des logiciels et du matériel.

23. Engagements, cautionnements et éventualités

Engagements de prêts et de contrats de location

Au 31 mars 2018, les prêts approuvés mais non décaissés s'élevaient à 6 203,5 millions de dollars (6 010,8 millions en 2017). Ces prêts ne sont pas compris dans le solde des prêts tant qu'ils ne sont pas décaissés. Puisque bon nombre de ces approbations de prêts expireront ou arriveront à échéance sans faire l'objet de décaissements, les montants contractuels ne représentent pas nécessairement des besoins de trésorerie futurs. Au 31 mars 2018, les contrats de location-financement approuvés mais non décaissés s'élevaient à 0,3 million de dollars (4,6 millions en 2017) et les contrats de location-exploitation approuvés mais non décaissés s'élevaient à 4,0 millions de dollars (4,3 millions en 2017). Ces contrats de location ne sont pas compris dans le solde des contrats de location-financement ou du matériel sous contrat de location-exploitation tant qu'ils ne sont pas décaissés. Ces engagements ne présentent aucun risque de liquidité pour FAC, car elle dispose de ressources liquides suffisantes du gouvernement du Canada au titre du Programme d'emprunt des sociétés d'État afin de couvrir ses besoins de trésorerie futurs.

Participation dans des entreprises associées

Au 31 mars 2018, FAC s'est engagée à investir 27,1 millions de dollars (45,3 millions en 2017) sous forme de participations dans des entreprises associées.

Engagements de capital-risque

Au 31 mars 2018, FAC s'est engagée à investir 3,0 millions de dollars (aucun montant en 2017) dans des placements de capital-risque.

Engagements de capital

Les dépenses en capital contractées pour du matériel et des améliorations locatives à la fin de l'exercice, mais non encore engagées, s'élèvent à 1,2 million de dollars (aucun montant en 2017).

Cautionnements

Dans le cours normal de ses activités, FAC émet des cautionnements sous forme de lettres de crédit qui constituent des obligations d'effectuer des paiements à des tiers au nom de ses clients, si ces derniers ne sont pas en mesure d'effectuer les paiements nécessaires ou de respecter d'autres obligations contractuelles. Le montant maximal potentiel à payer au 31 mars 2018 se chiffre à 5,6 millions de dollars (5,5 millions en 2017). Dans l'éventualité où FAC serait forcée d'honorer ces lettres de crédit, elle pourrait recourir aux garanties données par ses clients afin de verser les sommes dues à des tiers. Les cautionnements existants arriveront à échéance au cours des trois prochains exercices, habituellement sans qu'il y ait eu de versements au titre des lettres de crédit. Au 31 mars 2018, aucun montant (aucun montant en 2017) n'a été constaté pour ces lettres de crédit.

Éventualités et provisions

Diverses procédures judiciaires ayant trait aux activités courantes de FAC sont en instance. La direction ne croit pas que le passif qui pourrait découler des procédures en cours entraînera des répercussions négatives considérables sur le bilan consolidé ou les résultats d'exploitation de FAC. Par conséquent, aucun montant n'est compris dans les états financiers consolidés au 31 mars 2018, au titre des éventualités.

Dans le cours normal de ses activités, FAC conclut des accords généraux d'indemnisation. L'obligation d'indemnisation se produit généralement dans le cadre de contrats de prestation de services et d'accords d'alliance stratégique. Ainsi, FAC indemnise, dans certaines circonstances, la contrepartie de l'accord pour divers frais découlant de l'inexactitude de

23. Engagements, cautionnements et éventualités (suite)

déclarations ou de l'inexécution d'engagements. FAC indemnise en outre les administrateurs, les dirigeants et les employés, dans la limite prescrite par la loi et par sa loi habilitante, pour certaines réclamations contre eux en raison de leur statut d'administrateur, de dirigeant ou d'employé. Comme les modalités de ces indemnisations varient, FAC n'est donc pas en mesure de faire une estimation raisonnable du montant maximal potentiel qu'il pourrait être requis de verser à des contreparties. La société n'a jamais eu, par le passé, à verser des paiements en vertu de ces indemnisations et éventualités. Aucun montant n'est compris dans les états financiers consolidés au 31 mars 2018 au titre des indemnisations et des éventualités.

24. Opérations entre apparentés

Financement agricole Canada est une société apparentée, en vertu du principe de propriété commune, à l'ensemble des ministères, des organismes et des sociétés d'État du gouvernement du Canada.

Elle est apparentée au Fonds de financement subordonné Avrio I et au Fonds de financement subordonné Avrio II, qui sont des sociétés en commandite dans lesquelles FAC détient une participation de 99 % (99 % en 2017). Les Fonds de financement subordonné Avrio sont consolidés de la manière décrite à la note 2. Toutes les opérations entre FAC et les Fonds de financement subordonné Avrio ont été éliminées au moment de la consolidation et, à ce titre, ne sont pas déclarées à titre d'opérations entre entités apparentées.

FAC est, en outre, apparentée au Fonds Avrio I, au Fonds Avrio II et au Fonds Avrio III, qui sont des sociétés en commandite dans lesquelles FAC détient une participation de 67 % (67 % en 2017), de 55 % (55 % en 2017) et de 46 % (46 % en 2017) des parts de société, respectivement. FAC détient 20 % (20 % en 2017) des droits de vote du Fonds Avrio I et du Fonds Avrio II, et 14 % (14 % en 2017) des droits de vote du Fonds Avrio III. Les Fonds de placements en actions Avrio sont des sociétés en commandite de financement de capital-risque sur lesquelles FAC exerce une influence significative sur les décisions d'exploitation, de placement et de financement. Ces placements sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les autres parties apparentées de FAC comprennent les principaux dirigeants, les membres de la famille immédiate des principaux dirigeants et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou les membres de leur famille immédiate exercent un contrôle, une influence importante ou détiennent un droit de vote considérable, ainsi que les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au bénéfice des membres du personnel de FAC.

Des opérations avec ces entités ont été menées dans le cadre des activités normales de la société et sont évaluées conformément aux IFRS applicables à chaque opération.

Opérations avec le gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada garantit les emprunts de FAC.

La société contracte des emprunts à court et à long terme auprès du gouvernement du Canada au titre du Programme d'emprunt des sociétés d'État. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, un montant de 221,1 millions de dollars (138,4 millions en 2017) a été constaté à titre d'intérêts débiteurs sur ces emprunts.

FAC reçoit l'aide de l'État par l'intermédiaire du PRPPIP pour partager les pertes sur prêts relatives à certains prêts avec le gouvernement du Canada. Cette aide est constatée à titre d'augmentation ou de diminution à la charge pour pertes sur prêts. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, l'augmentation constatée à la charge pour pertes sur prêts a été de 0,1 million de dollars (0,5 million en 2017). Le montant estimatif à verser au gouvernement du Canada s'élève à 31,7 millions de dollars (38,9 millions en 2017) et est compris dans les emprunts.

FAC verse chaque année un dividende au gouvernement du Canada, comme il est décrit à la note 25.

24. Opérations entre apparentés (suite)

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs et les membres de l'Équipe de gestion d'entreprise. Les montants déclarés ci-dessous tiennent compte des membres de la famille immédiate des principaux dirigeants, qui sont considérés comme des personnes apparentées.

Le tableau qui suit présente la rémunération annuelle versée par FAC aux principaux dirigeants en contrepartie des services rendus :

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	**2018**	2017
Salaires et autres avantages sociaux à court terme	**3 782 $**	3 707 $
Avantages postérieurs à l'emploi	**1 076**	954
Honoraires et indemnités journalières des membres du Conseil	**146**	147
Total	**5 004 $**	4 808 $

Transactions conclues avec les principaux dirigeants

Toutes les transactions conclues avec les principaux dirigeants l'ont été avec des administrateurs et des entités apparentées à ceux-ci. Les modalités des transactions conclues avec des principaux dirigeants n'étaient pas plus favorables que celles accordées à d'autres clients dans le cadre de transactions similaires.

Les prêts consentis aux principaux dirigeants impayés au 31 mars 2018 étaient de 13,0 millions de dollars (5,8 millions en 2017). Le solde impayé maximal pour ces prêts durant l'exercice terminé le 31 mars 2018 était de 13,8 millions de dollars (6,6 millions en 2017). Le taux d'intérêt moyen pondéré des prêts consentis aux principaux dirigeants impayés au 31 mars 2018 était de 4,4 % (5,3 % en 2017).

Les prêts consentis aux principaux dirigeants sont garantis aux mêmes conditions que les transactions conclues avec d'autres clients; de plus, les principaux dirigeants qui concluent ces transactions sont soumis au même processus d'évaluation du crédit auquel sont assujettis tous les clients. Il n'y a pas de provision individuelle établie au 31 mars 2018 pour les prêts accordés aux principaux dirigeants (aucune en 2017).

Les engagements de prêt avec les principaux dirigeants qui n'ont fait l'objet d'aucun décaissement totalisaient 20,7 millions de dollars au 31 mars 2018 (38,9 millions en 2017).

Opérations relatives aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Au cours de l'exercice, FAC a reçu 141 000 $ du régime de retraite à prestations déterminées (205 000 $ en 2017), pour des services administratifs, montant qui a été constaté aux postes des salaires et des avantages.

25. Gestion du capital

FAC gère son capital conformément à sa politique de gestion du capital approuvée par le Conseil d'administration. La politique et le cadre de gestion du capital décrivent l'approche utilisée par FAC pour évaluer ses besoins de capital compte tenu des risques énoncés dans son cadre de gestion du risque d'entreprise. La politique de gestion du capital et le cadre qui l'appuie ont pour objectif de maintenir une saine situation de capital permettant de faire face aux ralentissements économiques et aux périodes de pertes prolongées, ainsi que de soutenir l'orientation stratégique de FAC. Ainsi, la société pourra continuer à servir l'industrie agricole, peu importe le cycle économique.

Bien que cela ne soit pas une exigence réglementaire formelle, FAC gère son capital au moyen d'un ratio de capital total, divisant le capital total par l'actif pondéré en fonction des risques, tel que le définit la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) émise par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Ce ratio de capital total est ensuite comparé aux exigences minimales de capital fixées par les NFP et le ratio de capital cible de FAC, établi selon son processus d'évaluation de la suffisance du capital interne (PESCI).

Le capital total de FAC est composé des bénéfices non répartis, du surplus d'apport et du cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite des ajustements réglementaires prescrits dans la ligne directrice NFP. Les ajustements à appliquer comprennent l'exclusion des logiciels, des gains cumulatifs ou pertes cumulatives sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie et des actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi. La totalité du capital de FAC est considérée comme des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires; par conséquent, le capital total et les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires sont équivalents.

Aux 31 mars 2018 et 2017, le ratio de capital total de FAC était supérieur au ratio du capital réglementaire minimal ainsi qu'au ratio de capital cible et, par conséquent, était conforme à la ligne directrice NFP du BSIF et au PESCI de la société.

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2018	2017
Capital		
Bénéfices non répartis	**5 447 657 $**	5 106 783 $
Surplus d'apport	**547 725**	547 725
Cumul des autres éléments du résultat global	**64 387**	86 271
Ajustements réglementaires requis :		
Logiciels	**(33 451)**	(32 966)
Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	**(50 256)**	(53 536)
Cumul des gains nets sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	**(64 737)**	(86 458)
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires/capital total	**5 911 325 $**	5 567 819 $
Actif pondéré en fonction des risques		
Actif. pondérés en fonction du risque de crédit	**34 657 396 $**	32 358 883 $
Actifs pondérés en fonction du risque opérationnel	**1 896 951**	1 823 987
Total de l'actif pondéré en fonction des risques	**36 554 347 $**	34 182 870 $
Ratio de capital total	**16,2 %**	16,3 %
Ratio de capital cible	**15,0 %**	15,0 %
Ratio du capital réglementaire minimal	**10,5 %**	10,5 %

25. Gestion du capital (suite)

Ratio de levier

Selon la seule limite législative de la société, prescrite par la *Loi sur Financement agricole Canada*, le total du passif réel et du passif éventuel de la société ne peut être supérieur à 12 fois ses capitaux propres. Au 31 mars 2018, le passif réel et le passif éventuel de FAC représentaient 4,88 fois les capitaux propres de l'actionnaire, excluant le cumul des autres éléments du résultat global (en 2017, 4,82 fois les capitaux propres de l'actionnaire, excluant le cumul des autres éléments du résultat global).

Surplus d'apport

Le surplus d'apport de FAC est constitué de capitaux versés par le gouvernement du Canada, moins la réaffectation de 660,6 millions de dollars effectuée le 31 mars 1998 pour éliminer le déficit cumulatif de FAC.

Au 31 mars 2018, les versements de capital cumulatifs reçus du gouvernement du Canada totalisaient 1 208,3 millions de dollars (1 208,3 millions en 2017). Aucun versement de capital n'a été reçu depuis 2006. La limite législative pour le même exercice était de 1 250,0 millions de dollars (1 250,0 millions en 2017).

Dividende

Le 17 août 2017, le Conseil d'administration de FAC a déclaré pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 un dividende de 308,3 millions de dollars (268,3 millions en 2017 pour l'exercice terminé le 31 mars 2016), qui a été versé à l'actionnaire de FAC, soit le gouvernement du Canada, le 27 septembre 2017.

26. Gestion du risque

Gestion du risque financier

Les principales catégories de risque financier auxquelles FAC est exposée sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que FAC subisse une perte financière parce qu'un emprunteur ou une autre contrepartie n'a pas remboursé un prêt ou honoré ses obligations financières à son égard. Le risque de crédit sur les prêts et les contrats de location-financement représentent le risque le plus important auquel FAC est exposée, bien qu'il existe aussi un risque de crédit à l'égard des placements et des instruments financiers dérivés.

Gestion du risque de crédit

Le Conseil d'administration est chargé d'approuver la politique sur la gestion du risque de crédit de FAC et s'en remet à différents comités et différentes divisions et unités d'affaires pour gérer efficacement le risque de crédit.

Mesure du risque de crédit

La division Gestion du risque évalue le risque de crédit global de la société et fournit des politiques de crédit détaillées, des outils et des modèles d'évaluation pour déterminer le risque de crédit, la provision pour pertes sur prêts et les besoins de capital. La division surveille également le contexte d'exploitation du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire afin de s'assurer que les politiques de prêt, les activités et la tarification de FAC sont appropriées et pertinentes.

La société a recours à des politiques, des processus, des systèmes et des stratégies pour gérer le risque de crédit de son portefeuille. Chaque exercice, la Gestion du risque établit une vision globale du portefeuille afin de définir des mesures de risque numériques pour bon nombre de ces outils, modèles et stratégies.

26. Gestion du risque (suite)

D'importantes activités de recherche, de modélisation, de validation et d'interprétation sont prises en compte pour établir les mesures de risque pour chaque outil, notamment :

Système de pointage et de tarification du risque

Le système de pointage et de tarification du risque (SPTR) est utilisé pour classer le risque des prêts du portefeuille de FAC. Le classement est fondé sur les caractéristiques du client, du prêt et du secteur d'activité et permet d'obtenir un pointage de risque. Chaque pointage correspond à une probabilité de défaut. Plus le pointage est élevé, plus la probabilité de défaut est faible. Le SPTR est aussi utilisé pour fixer le taux des prêts.

Le pointage SPTR est fondé sur des caractéristiques qui sont regroupées sous quatre thèmes principaux :

- cote de crédit et antécédents de remboursement du client;
- ratios financiers du client;
- expérience du client en affaires;
- activité principale du client.

Le SPTR évalue différemment chaque caractéristique pour arriver à un pointage SPTR final. Les pondérations de chaque facteur sont fondées sur les données historiques de FAC et sont établies de façon à maximiser la capacité du système à prévoir la probabilité de défaut.

Modèle de provision pour pertes sur prêts

Le modèle de provision pour pertes sur prêts estime les pertes subies dans le portefeuille qui découlent du risque de crédit. Ce modèle comprend deux composantes : une composante individuelle et une composante collective. La provision individuelle est déterminée pour les prêts non productifs lorsque, de l'avis de la direction, la qualité sur le plan du crédit s'est détériorée au point où il n'existe plus de certitude raisonnable de percevoir, dans un délai acceptable, le montant du capital et des intérêts. De plus, la provision individuelle est déterminée pour les prêts qui répondent à chacun des critères suivants :

- un montant minimal de 500 $ en retard depuis 90 jours consécutifs ou plus;
- la garantie est insuffisante pour recouvrer les montants impayés.

La provision collective est calculée sur les prêts du portefeuille qui ne présentent pas de perte individuelle et qui répondent à l'un des indicateurs de dépréciation future potentielle suivants :

- tous les prêts des clients dont l'un des prêts a un solde en retard minimum de 500 $ depuis moins de 90 jours consécutifs;
- tous les prêts des clients dont l'un des prêts a fait l'objet d'une prolongation de l'amortissement selon les modalités du prêt au cours du dernier exercice;
- tout prêt individuel dont le pointage du SPTR a diminué de 15 points ou plus au cours du dernier exercice.

Une provision collective est également calculée pour les prêts à l'égard desquels la société croit avoir subi des pertes bien qu'il n'existe pas encore de preuve que ces pertes se soient réalisées. Les données historiques indiquent l'existence d'une période d'émergence entre le moment où la dépréciation se produit et sa constatation dans le portefeuille. À compter de la période d'émergence, des taux de migration sont utilisés pour déterminer les pertes subies au portefeuille qui ne sont pas encore manifestes. Pour toutes ses composantes, le modèle de provision pour pertes sur prêts prend en compte le rang de priorité de la société sur la garantie ainsi que le client, le prêt et les caractéristiques de la garantie pour évaluer le montant requis de provision.

26. Gestion du risque (suite)

Garanties

FAC atténue son risque de crédit au moyen de garanties. Elle surveille le portefeuille en examinant le ratio prêt-garantie pour l'ensemble du portefeuille ainsi que par secteur. Après la constatation initiale d'un prêt, la juste valeur de la garantie est établie à l'aide de techniques d'évaluation couramment utilisées pour des actifs correspondants. Au cours des exercices ultérieurs, la juste valeur est ajustée en fonction de la valeur marchande ou d'indices pour des actifs similaires. La garantie obtenue est généralement constituée de biens réels, de quotas ou de matériel, selon l'objet du prêt.

Macromesures mettant en évidence la santé du portefeuille :

Au 31 mars	**2018**	2017
Ratio prêt-garantie moyen pondéré pour les prêts garantis	**50,1 %**	49,8 %
Prêts garantis par un contrat de sûreté générale et prêts non garantis en pourcentage du montant total des prêts	**4,3 %**	4,0 %

Engagements de prêt

Les engagements de prêt représentent la part inutilisée des approbations de crédit sous forme de prêts, de cautionnements ou de lettres de crédit. FAC est potentiellement exposée à une perte correspondant à la valeur totale des engagements inutilisés. Consultez la note 23 pour obtenir plus de détails sur les engagements de prêt de la société. Pour atténuer le risque, les engagements inutilisés sont intégrés dans les calculs des exigences en matière de capital de FAC.

Risque de crédit maximal sans tenir compte des garanties détenues ou des autres formes de soutien au crédit

Au 31 mars (en milliers de dollars)	**2018**	2017
Bilan		
Espèces et quasi-espèces	**828 569 $**	790 596 $
Placements à court terme	**398 207**	435 530
Créances	**37 114**	389 048
Actifs financiers dérivés	**21 512**	35 831
Prêts	**33 882 513**	31 244 423
Contrats de location-financement	**20 789**	17 546
Participation dans des entreprises associées	**57 765**	50 908
Placements de capital-risque	**77 115**	55 015
Autres actifs	**12 442**	22 179
	35 336 026	33 041 076
Hors bilan		
Cautionnements financiers	**5 589**	5 536
Engagements de prêts et de contrats de location	**6 207 849**	6 019 684
Contrats de location-exploitation	**67 949**	58 794
Engagements de participations dans des entreprises associées	**27 079**	45 300
Engagements de capital-risque	**3 000**	–
	6 311 466	6 129 314
Risque de crédit maximal total	**41 647 492 $**	39 170 390 $

Le tableau précédent représente le pire des scénarios sur le plan du risque de crédit de FAC à la fin de l'exercice, si l'on ne tient pas compte des garanties détenues ou des autres formes de soutien au crédit connexes. Pour ce qui est des éléments au bilan, le risque est déterminé en fonction des valeurs comptables constatées au bilan consolidé. Quant aux éléments hors bilan, le risque est déterminé en fonction du montant maximal que la société devrait payer s'ils devenaient exigibles.

26. Gestion du risque (suite)

Prêts

Prêts en retard mais qui ne sont pas douteux

Un prêt est considéré comme en retard lorsqu'un client n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle et que le montant qu'il doit est supérieur à 500 $. Les prêts qui sont en retard depuis moins de 90 jours consécutifs ne sont pas considérés comme douteux, sauf indication contraire. En outre, les prêts en retard ne sont pas considérés comme douteux si la société détient une garantie connexe suffisante et si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les mesures de perception se traduisent par leur remboursement intégral. Plus la durée pendant laquelle le compte du client est en retard et les intérêts continuent de courir est longue, plus le risque est élevé que le montant recouvrable de la valeur de la garantie soit inférieur à la valeur comptable du prêt. Le tableau ci-dessous détaille les montants bruts des prêts qui étaient en retard, mais qui n'étaient pas douteux.

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2018	2017
En retard mais non douteux		
Jusqu'à 30 jours	**202 013 $**	206 557 $
De 31 à 60 jours	**51 665**	52 369
De 61 à 89 jours	**24 318**	18 812
90 jours ou plus	**129 540**	71 884
	407 536 $	349 622 $

Prêts qui ne sont ni en retard ni douteux

La qualité de crédit des prêts qui ne sont ni en retard ni douteux peut être évaluée au moyen des pointages du SPTR de la société. Le tableau ci-dessous présente l'encours total de chaque catégorie de pointages du SPTR, exprimé en pourcentage de l'encours total qui n'est ni en retard ni douteux.

Au 31 mars	2018	2017
Pointage du SPTR		
400-650	**0,3 %**	0,4 %
651-769	**9,0 %**	8,3 %
770-850	**81,1 %**	81,3 %
851-999	**9,6 %**	10,0 %
	100,0 %	100,0 %

La plupart des pointages SPTR sont mis à jour chaque mois. Différents processus d'approbation et de gestion du crédit sont appliqués à certains types de prêts; ceux-ci représentent environ 5 % du portefeuille total de FAC.

Risque de crédit de contrepartie : actifs financiers dérivés et placements à court terme

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles envers FAC. Pour atténuer ce risque, la société se conforme aux lignes directrices émises par le ministre des Finances à cet égard, en concluant uniquement des ententes contractuelles relatives à des instruments financiers dérivés avec des contreparties ayant une cote de crédit élevée, en fonction des cotes de crédit publiées par des agences de notation externes.

Dans le cours normal de ses activités, la société obtient des garanties dans le cadre de certaines opérations afin de réduire le risque de crédit de contrepartie auquel elle est exposée. FAC est généralement autorisée à vendre, céder, investir ou donner en gage la garantie obtenue, conformément aux conditions habituelles et courantes en ce qui a trait aux opérations ordinaires sur dérivés.

26. Gestion du risque (suite)

L'obligation de la contrepartie relative à l'actif financier dérivé peut se réaliser lorsqu'une devise ou un taux d'intérêt lié au marché varie et que cette variation se traduit par des gains non réalisés pour la société. Ces gains non réalisés créent des justes valeurs positives pour ces actifs financiers dérivés. La société n'est pas exposée à un risque de crédit pour le plein montant nominal de ses contrats dérivés, mais uniquement pour son coût de remplacement potentiel si la contrepartie ne respecte pas ses obligations. Par ailleurs, les mesures standards d'atténuation du risque de crédit stipulées dans les conventions-cadres de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) prévoient la compensation et la liquidation simultanées des positions d'une contrepartie en cas de défaut. Les conventions-cadres de compensation ne répondent pas aux critères en matière de compensation dans le bilan consolidé, car elles créent un droit de compensation des montants constatés qui ne peut être exercé qu'en cas de défaut de la contrepartie. De plus, FAC et ses contreparties n'ont pas l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou de réaliser les actifs et d'acquitter les passifs simultanément. Une annexe de soutien au crédit est également en vigueur avec la plupart de ses contreparties. Ces accords constituent des annexes à la documentation existante de l'ISDA et précisent les conditions de la prise d'une garantie par FAC, au cas où le risque de crédit de contrepartie dépasserait un seuil convenu. Quant aux opérations sur dérivés pour lesquelles une annexe de soutien au crédit est en vigueur, la contrepartie doit avoir une cote de crédit minimale à long terme de A- auprès d'au moins deux agences de notation externes (S&P, Moody's ou DBRS). Consultez la note 5 pour obtenir plus de détails sur la quantification du risque de crédit de contrepartie.

Les placements à court terme auprès de contreparties gouvernementales sont permis, mais restreints à un terme jusqu'à échéance d'un an ou moins. Les contreparties doivent avoir une cote de crédit minimale à long terme de A faible/A3/A- auprès d'au moins deux agences de notation externes. FAC peut également avoir des quasi-espèces dans des banques des annexes 1 et 2. Ces placements sont restreints à un terme jusqu'à échéance de 90 jours ou moins et les contreparties doivent avoir une cote de crédit minimale à court terme de A1-/R1-faible/P-1 auprès d'au moins deux agences de notation externes. Ces cotes de crédit détermineront la valeur nominale maximale des placements par contrepartie.

FAC vérifie régulièrement les cotes de crédit et les résultats financiers des contreparties et a mis en place des contrôles pour gérer le risque de contrepartie.

Qualité du crédit

Le tableau ci-dessous présente la qualité du crédit des quasi-espèces et des placements à court terme de FAC d'après l'évaluation de S&P.

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2018		2017	
	Quasi-espèces	**Placements à court terme**	Quasi-espèces	Placements à court terme
Gouvernementaux et garantis par le gouvernement				
AAA	**– $**	**22 874 $**	– $	114 679 $
AA+	**–**	**–**	–	53 931
AA	**–**	**9 992**	12 991	44 606
AA-	24 979	**131 767**	–	–
A+	30 470	**233 574**	–	222 314
	55 449	**398 207**	12 991	435 530
Banques de l'annexe 1				
A-1+	**107 726**	**–**	174 807	–
A-1	**–**	**–**	252 507	–
	107 726	**–**	427 314	–
	163 175 $	**398 207 $**	440 305 $	435 530 $

26. Gestion du risque (suite)

Placements de capital-risque sous forme d'emprunts

FAC est exposée à un risque de crédit dans le cadre de ses placements dans le Fonds de financement subordonné Avrio. Elle gère le risque de crédit en planifiant de façon réfléchie, en établissant des critères de placement stricts, en évaluant les occasions de placement avec diligence raisonnable et en menant ses activités dans le respect de ses contrats avec les sociétés en commandite de chaque fonds. Les gestionnaires de placements surveillent la situation financière des entreprises bénéficiaires de placements et en font régulièrement rapport.

b) Risque de marché

Le risque de marché correspond à la possibilité que la société essuie une perte en raison d'une évolution négative des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et les taux de change.

Le Conseil d'administration est chargé d'approuver la politique de gestion du risque de marché et de liquidité de FAC et s'en remet à différents comités et à différentes divisions et unités d'affaires pour gérer efficacement le risque de marché. Des politiques et des limites en matière de risque de marché permettent de s'assurer que les risques liés aux taux d'intérêt et aux taux de change sont déterminés, mesurés et gérés, et qu'ils sont communiqués en temps opportun. Les politiques et les processus de FAC sont fondés sur les pratiques exemplaires de l'industrie et sur les Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque qu'une variation des taux d'intérêt ait des répercussions négatives sur les intérêts créditeurs nets et les évaluations de juste valeur de FAC. Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance entre les actifs, les passifs et les options intégrées. Il y a non-concordance des taux d'intérêt en raison de différences sur le plan des dates d'échéance et de révision du taux, des actifs résiduels financés par capitaux propres, et de données de référence différentes pour les taux d'intérêt de certains actifs et passifs. Les options intégrées sont des options que comportent les prêts à taux fixe avec option de report de capital, privilège de paiement anticipé et garantie du taux d'intérêt des engagements de prêt.

Le risque de taux d'intérêt est surveillé principalement au moyen d'un modèle de gestion de l'actif et du passif. Chaque mois ou à des intervalles plus fréquents, divers scénarios sont créés afin d'analyser la sensibilité des intérêts créditeurs nets et des justes valeurs à une variation des taux d'intérêt et des hypothèses au bilan. Le modèle de gestion de l'actif et du passif est soumis à un contrôle *ex post* et validé afin de confirmer que la logique et les hypothèses sur lesquelles il repose sont raisonnables lorsqu'elles sont comparées aux résultats réels.

La gestion du risque de taux d'intérêt tient compte de limites définies qui sont fondées sur l'effet prévu d'une variation immédiate et soutenue de 2 % du niveau et de la structure par échéances des taux d'intérêt. Selon la limite définie pour la variabilité des intérêts créditeurs nets, ceux-ci ne devraient pas diminuer de plus de 5 % au cours des 12 prochains mois. Selon la deuxième limite définie, la valeur économique des capitaux propres ne doit pas diminuer de plus de 10 % du total des capitaux propres (excluant le cumul des autres éléments du résultat global) pour une variation de 2 % des taux d'intérêt. La situation financière de FAC et une variation immédiate et soutenue de 2 % des taux d'intérêt pour l'ensemble des échéances et des courbes de rendement auraient les effets suivants sur les intérêts créditeurs nets et sur la valeur économique des capitaux propres au cours des 12 prochains mois :

	2018 – Effet d'une		2017 – Effet d'une	
(en milliers de dollars)	**augmentation de 2 %**	**diminution de 2 %**	augmentation de 2 %	diminution de 2 %
Variabilité prévue des intérêts créditeurs nets	**13 000 $**	**(16 300) $**	30 800 $	(34 900) $
Limite	**(56 600)**	**(56 600)**	(51 400)	(51 400)
Variabilité de la valeur économique des capitaux propres	**(344 300)**	**349 600**	(323 200)	320 800
Limite	**(599 305)**	**(599 305)**	(565 451)	(565 451)

26. Gestion du risque (suite)

Le tableau suivant résume le risque de taux d'intérêt de FAC en fonction de l'écart entre la valeur comptable des actifs et des passifs et capitaux propres, regroupés selon les dates contractuelles de révision des taux ou d'échéance, en prenant la date la plus rapprochée, et la sensibilité aux taux d'intérêt. Dans le cours normal de leurs activités, les emprunteurs remboursent fréquemment leurs prêts par anticipation, en partie ou en totalité, avant la date d'échéance contractuelle.

Au 31 mars (en milliers de dollars)	Immédiatement sensible au taux d'intérêt	3 mois ou moins	De 3 à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible au taux d'intérêt	Total 2018	2017
Actif								
Espèces et quasi-espèces	**655 335 $**	**162 902 $**	**– $**	**– $**	**– $**	**10 332 $**	**828 569 $**	790 595 $
Rendement	**1,73 %**	**1,51 %**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	–
Placements à court terme	**–**	**99 379**	**297 480**	**–**	**–**	**1 348**	**398 207**	435 530
Rendement [1]	**–**	**0,81 %**	**1,56 %**	**–**	**–**	**–**	**–**	–
Actifs financiers dérivés [2] [3]	**–**	**(237 994)**	**–**	**237 994**	**–**	**21 512**	**21 512**	35 831
Rendement [1]	**–**	**1,39 %**	**–**	**4,54 %**	**–**	**–**	**–**	–
Prêts	**16 928 336**	**1 814 041**	**3 594 702**	**10 064 171**	**1 073 504**	**161 265**	**33 636 019**	31 007 050
Rendement [1]	**4,30 %**	**4,12 %**	**3,43 %**	**3,78 %**	**4,48 %**	**–**	**–**	–
Contrats de location-financement	**–**	**1 499**	**4 590**	**13 524**	**–**	**–**	**19 613**	16 468
Rendement [1]	**–**	**4,15 %**	**4,15 %**	**4,15 %**	**–**	**–**	**–**	–
Participation dans des entreprises associées	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**57 765**	**57 765**	50 908
Rendement	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	–
Placements de capital-risque	**–**	**–**	**7 207**	**62 178**	**7 000**	**730**	**77 115**	55 015
Rendement	**–**	**–**	**10,0 %**	**10,73 %**	**8,75 %**	**–**	**–**	–
Autres	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**279 133**	**279 133**	622 875
Total de l'actif	**17 583 671 $**	**1 839 827 $**	**3 903 979 $**	**10 377 867 $**	**1 080 504 $**	**532 085 $**	**35 317 933 $**	33 014 272 $
Passif et capitaux propres								
Emprunts	**– $**	**20 334 545 $**	**3 028 215 $**	**5 348 065 $**	**140 000 $**	**48 516 $**	**28 899 341 $**	26 924 171 $
Rendement [1]	**–**	**1,09 %**	**1,17 %**	**1,48 %**	**1,76 %**	**–**	**–**	–
Passifs financiers dérivés [2] [3]	**–**	**(12 894)**	**–**	**–**	**12 894**	**–**	**–**	3
Rendement [1]	**–**	**1,86 %**	**–**	**–**	**1,75 %**	**–**	**–**	–
Autres	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**358 823**	**358 823**	349 319
Capitaux propres de l'actionnaire	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**6 059 769**	**6 059 769**	5 740 779
Total du passif et des capitaux propres	**– $**	**20 321 651 $**	**3 028 215 $**	**5 348 065 $**	**152 894 $**	**6 467 108 $**	**35 317 933 $**	33 014 272 $
Écart total 2018	**17 583 671 $**	**(18 481 824) $**	**875 764 $**	**5 029 802 $**	**927 610 $**	**(5 935 023) $**	**– $**	– $
Écart total cumulatif 2018	**17 583 671 $**	**(898 153) $**	**(22 389) $**	**5 007 413 $**	**5 935 023 $**	**– $**	**– $**	– $
Écart total 2017	16 540 780 $	(16 959 078) $	1 220 711 $	3 722 795 $	771 751 $	(5 296 959) $	– $	– $
Écart total cumulatif 2017	16 540 780 $	(418 298) $	802 413 $	4 525 208 $	5 296 959 $	– $	– $	– $

(1) Représente le rendement moyen pondéré effectif à la date d'échéance ou à la date de révision du taux contractuel, selon la plus rapprochée des deux.

(2) Les montants nominaux des instruments dérivés dont la juste valeur est positive ont été déduits du montant des instruments dérivés dont la juste valeur est négative et sont compris dans le poste des actifs financiers dérivés.

(3) Représente les montants nominaux des instruments dérivés, à l'exception du montant non sensible au taux d'intérêt.

26. Gestion du risque (suite)

Risque de change

FAC est exposée à un risque de change en raison des différences de montant et d'échelonnement des flux de trésorerie liés aux actifs et passifs libellés en devises. L'exposition au risque de change est minimisée en appariant les prêts en devises au financement en devises. Ce risque ne peut être entièrement couvert parce que les actifs sont des prêts amortis et les passifs sont des obligations à escompte, ce qui crée une non-concordance des échéances des flux de trésorerie de capital et d'intérêt. Toutefois, FAC a déterminé que le risque résiduel était négligeable.

La société atténue le risque de change grâce à des couvertures économiques. Tous ses emprunts en devises sont pleinement couverts au moment de leur émission, sauf si la dette libellée en devises sert à financer un actif de même devise.

Instruments dérivés

FAC a recours à des instruments dérivés pour couvrir les risques de taux d'intérêt et les risques de change. Les instruments dérivés permettent de modifier le profil de risque du bilan consolidé en réduisant la non-concordance des actifs et des passifs, de sorte que les risques de taux d'intérêt et de change soient gérés à l'intérieur de fourchettes acceptables.

Les opérations sur dérivés donnent lieu à une volatilité du bénéfice net, puisque les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur et qu'il est possible que cette volatilité ne soit pas représentative du risque global.

Avantages postérieurs à l'emploi

FAC est exposée à d'importants risques financiers par le biais des placements des régimes de retraite agréés. Elle gère ces risques financiers grâce à une politique de placement qui est approuvée chaque année par la direction et au moins une fois tous les trois ans par le Conseil d'administration. La politique de placement fournit des lignes directrices destinées aux gestionnaires de placement des régimes de retraite agréés quant à la composition des actifs du portefeuille pour ce qui est de la qualité et de la quantité des placements par emprunt, des placements en actions et d'autres formes de placements. En effet, un portefeuille composé d'actifs variés aide à atténuer les répercussions des fluctuations de valeur du marché, puisque les placements sont effectués dans différentes catégories d'actifs, tant sur les marchés canadiens que sur les marchés étrangers. Le risque lié à ces placements est géré au moyen de lignes directrices portant sur la diversification, telles qu'elles sont énoncées dans la politique de placement.

Les actifs des régimes de retraite comprennent des obligations à long terme du Canada qui apparient une partie des actifs des régimes aux passifs de ces derniers. La cible actuelle en matière de composition du portefeuille des régimes vise une attribution de 40 % des actifs investis dans les obligations canadiennes à long terme, ce qui augmente efficacement la durée des actifs de sorte qu'ils s'apparient mieux aux passifs des régimes. Les obligations canadiennes à long terme ont une durée de 14,9 ans et les obligations canadiennes à long terme financées par emprunt ont une durée de 46,6 ans. Dans l'ensemble, la durée estimative des actifs des régimes de retraite agréés est de 9,8 ans, alors que la durée estimative des passifs des régimes de retraite agréés est de 19,7 ans. La durée estimative des passifs des régimes de retraite supplémentaires est de 19,6 ans, alors que les actifs n'ont pas de date d'échéance définie.

La politique de financement des régimes de retraite est approuvée par le Conseil d'administration au moins une fois tous les trois ans. Elle définit deux objectifs principaux, soit de financer les prestations des régimes de retraite, évalués sur une base de continuité, et d'assurer un financement adéquat des prestations pour services futurs conformément à la loi en vigueur et au libellé des régimes. En ce qui concerne la disposition à prestations déterminées du régime, FAC financera tout déficit évalué en continuité et tout déficit de solvabilité supérieurs à la limite réglementaire minimale et peut, en tout temps à sa discrétion, verser des cotisations supplémentaires.

Approuvée au moins une fois tous les trois ans par le Conseil d'administration, la politique de gouvernance des régimes de retraite définit dans les grandes lignes la structure et les responsabilités du Conseil, des comités et de la haute direction à l'égard de la gouvernance des régimes de retraite agréés et supplémentaires. Le manuel de gouvernance des régimes de retraite est approuvé chaque année par la haute direction et comprend les critères d'examen et de suivi des gestionnaires de placement et des fournisseurs tiers ainsi que les lignes directrices concernant les frais et les charges admissibles. L'ensemble des frais et des charges payées à l'aide des fonds des régimes sont examinés à l'aide de ces lignes directrices afin de confirmer qu'ils sont admissibles.

26. Gestion du risque (suite)

Assurances

L'assureur de FAC détermine la réserve pour sinistres à l'aide de la Méthode canadienne axée sur le bilan. Les flux de trésorerie futurs découlant des contrats d'assurance et des actifs qui les appuient sont projetés dynamiquement selon divers scénarios prescrits par l'Institut canadien des actuaires (ICA), à l'aide d'hypothèses les plus probables en usage avec provisions pour écarts défavorables. FAC embauche, à l'occasion, des actuaires indépendants pour examiner son programme d'assurance afin de s'assurer que ses hypothèses, méthodologies et processus sont prudents.

En ce qui concerne le calcul de la réserve pour sinistres, des hypothèses doivent être faites au sujet des taux d'intérêt, des actifs en défaut, de l'inflation, des taux de mortalité et de morbidité, des déchéances de polices, des charges et d'autres facteurs sur la durée de la protection d'assurance. On a recours aux hypothèses qui sont les plus probables pour prévoir l'avenir. D'autres provisions sont comprises dans la réserve pour sinistres afin de prendre en compte les écarts défavorables possibles par rapport à la meilleure estimation. Si l'hypothèse est plus susceptible de changer ou s'il existe une incertitude plus grande au sujet de l'hypothèse la plus probable sous-jacente, une provision plus élevée correspondante est comprise dans la réserve pour sinistres.

Les provisions sont examinées collectivement afin de s'assurer qu'elles sont raisonnables. Les hypothèses les plus probables et les provisions pour écarts défavorables sont examinées périodiquement et sont révisées si on le juge nécessaire et prudent. Les hypothèses qui présentent la plus grande incidence potentielle sur le bénéfice net concernent la mortalité, les déchéances de polices et le rendement des placements.

En matière d'assurance, la mortalité fait référence aux taux auxquels les décès se produisent pour des groupes de personnes déterminés. Elle est généralement fondée sur l'expérience de notre assureur. Les taux de mortalité présumés ne tiennent compte d'aucune amélioration future prévue.

Les hypothèses liées au rendement des placements comprennent les pertes sur prêts futures prévues sur les placements à revenu fixe. L'expérience antérieure de la société et à long terme de l'industrie ainsi que des examens particuliers du portefeuille actuel sont utilisés pour prévoir les pertes sur prêts.

Les hypothèses relatives aux déchéances de polices reposent sur la moyenne de cinq ans de la société.

Les hypothèses relatives aux charges reposent sur l'expérience récente de FAC déterminée au moyen d'une méthode interne d'affectation des charges.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que FAC ne dispose pas de fonds suffisants pour respecter ses obligations de paiements à leur échéance.

Le Conseil d'administration est chargé d'approuver la politique de gestion du risque de marché et de liquidité de FAC et s'en remet à différents comités et à différentes divisions et unités d'affaires pour gérer efficacement le risque de liquidité. La politique et les limites en matière de gestion du risque de liquidité permettent d'assurer que l'objectif de FAC visant à maintenir des liquidités suffisantes pour répondre aux besoins des clients et couvrir ses besoins d'exploitation est atteint. Les politiques et les processus de la société sont fondés sur les pratiques exemplaires de l'industrie et sur les Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État.

Dans le cadre de ses activités de gestion des liquidités, la société mesure, prévoit et gère ses flux de trésorerie. Son objectif vise à maintenir des liquidités suffisantes pour répondre aux besoins des clients et couvrir ses besoins d'exploitation dans l'éventualité où un événement sur le marché ou un événement opérationnel surviendrait, qui aurait pour effet de bloquer à FAC l'accès à des fonds. Selon la cible établie, le portefeuille de placements total de la société doit pouvoir couvrir au moins les 30 jours civils de besoins de trésorerie qui suivent l'événement.

26. Gestion du risque (suite)

FAC gère ses liquidités par les moyens suivants :

- un portefeuille de placements liquides : au 31 mars 2018, la société disposait de 1 226,8 millions de dollars en espèces et quasi-espèces et en placements à court terme (1 226,1 millions en 2017);
- un accès à du financement à court terme : le financement par l'intermédiaire du Programme d'emprunt des sociétés d'État et des marchés financiers assure à FAC les liquidités nécessaires pour répondre à ses besoins quotidiens de trésorerie;
- un accès à une marge de crédit d'exploitation bancaire de 30,0 millions de dollars.

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie non actualisés des passifs financiers de FAC, selon leur date d'échéance contractuelle la plus rapprochée. Les flux de trésorerie nominaux bruts représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés relatifs au capital et à l'intérêt du passif financier. Il y a un écart important entre les flux de trésorerie prévus de FAC pour certains instruments et la présente analyse. Par exemple, certains emprunts de la société qui pourraient être remboursés par anticipation par FAC n'ont pas été inclus dans la catégorie des échéances les plus rapprochées, parce qu'il s'avère impossible de les estimer.

Échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2018						
	Valeur comptable	**Sorties de fonds nominales brutes**	**Moins de 1 mois**	**De 1 à 3 mois**	**De 3 à 12 mois**	**De 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans**
Passifs financiers non dérivés							
Emprunts	**28 899 341 $**	**28 897 580 $**	**1 214 223 $**	**1 967 512 $**	**7 758 724 $**	**17 485 565 $**	**471 556 $**
Passifs des prêts Transfert	**139 319**	**141 207**	**9 989**	**10 991**	**35 876**	**83 631**	**720**
Passifs financiers dérivés	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
	29 038 660 $	**29 038 787 $**	**1 224 212 $**	**1 978 503 $**	**7 794 600 $**	**17 569 196 $**	**472 276 $**

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2017						
	Valeur comptable	Sorties de fonds nominales brutes	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés							
Emprunts	26 924 171 $	26 921 893 $	1 302 235 $	1 669 051 $	7 458 670 $	16 229 065 $	262 872 $
Passifs des prêts Transfert	130 024	131 482	3 810	8 857	38 624	79 648	543
Passifs financiers dérivés	3	3	3	–	–	–	–
	27 054 198 $	27 053 378 $	1 306 048 $	1 677 908 $	7 497 294 $	16 308 713 $	263 415 $

27. Événements postérieurs

Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés le 30 mai 2018. Il ne s'est produit aucun événement postérieur qui aurait dû être constaté ou divulgué dans les présents états financiers consolidés entre le 31 mars 2018 et la date d'approbation.

Engagement à l'égard des résultats de 2017-2018

Résultats au 31 mars 2018

Résultat	Indicateur de rendement	Cible de 2017-2018	Résultats en 2017-2018
FAC offre des produits, des services et une expérience client qui répondent aux besoins de l'industrie et qui aident les producteurs, les agroentrepreneurs et les exploitants d'entreprises agroalimentaires à développer leur exploitation, à accéder à de nouveaux débouchés et à innover.	FAC offre des produits adaptés aux besoins de l'industrie.	Décaissements nets (nouvelles activités d'affaires de FAC) : 9 509,6 millions de dollars	Décaissements nets : Prêts à terme : 5 750,3 M$ Prêts rotatifs : 5 905,1 M$
		Prêts (total des prêts impayés) : 32 056,8 millions de dollars	33,9 G$
	FAC offre une expérience client qui répond aux besoins de l'industrie.	Indice de l'expérience client : 62 %	65,76 % au 30 septembre 2017
		Net Promoter Score : des données de référence seront recueillies en 2018-2019*	76
FAC est là pour l'industrie quel que soit le cycle économique.	FAC maintient une position de capital saine et sécuritaire pour être en mesure de surmonter les périodes de ralentissement économique et de déficit prolongé et pour soutenir ses décisions stratégiques.	Mesure de la suffisance des fonds propres : ratio de capital cible de 16,3 % ou plus	16,2 %
FAC veille à ce que les exploitations agricoles, les agroentreprises et les entreprises agroalimentaires de toutes tailles aient accès à des capitaux et à un solide partenaire financier.	FAC prête aux petites et aux moyennes entreprises, qui sont moins susceptibles d'attirer des institutions financières traditionnelles comme partenaires financiers.	Pourcentage des clients dans les segments des petites et moyennes entreprises : 80 % ou plus	79,5 %

*En 2017-2018, FAC a remplacé l'Indice de l'expérience client par l'indicateur Net Promoter Score, pour lequel des données de référence seront recueillies en 2018-2019. Il s'agit d'une mesure du taux de promotion par les clients utilisée par des entreprises de premier plan à l'échelle internationale comme norme pour mesurer et améliorer l'expérience client.

Résultat	Indicateur de rendement	Cible de 2017-2018	Résultats en 2017-2018
FAC aide l'industrie à demeurer concurrentielle et les producteurs et autres personnes œuvrant dans le secteur agricole canadien à perfectionner leurs connaissances et leurs compétences en gestion.	FAC offre des événements d'apprentissage en personne ainsi que des publications et des ressources numériques (vidéos, balados et autres) pour aider les producteurs et les autres personnes œuvrant dans le secteur agricole canadien à perfectionner leurs compétences en gestion et à développer leur entreprise.	Pointage moyen des participants aux événements relativement à la probabilité qu'ils utilisent l'information tirée de l'événement pour leur exploitation agricole : plus de quatre sur cinq	4,46
		Nombre de participants aux événements d'apprentissage en personne de FAC : 10 000	15 203
FAC soutient la viabilité à long terme de l'agriculture canadienne et investit dans des collectivités rurales partout au Canada.	FAC encourage les partenaires, les producteurs et d'autres personnes à renforcer la confiance du public dans les produits agricoles et alimentaires canadiens (*L'agriculture, plus que jamais*).	FAC évaluera les mesures qui pourraient être utilisées pour faire un suivi de ce résultat et de l'indicateur de rendement. Les mesures, les cibles et la stratégie concernant les données seront établies.	Aucun résultat à communiquer pour 2017-2018
	FAC investit dans les collectivités où ses clients et ses employés vivent et travaillent.	Au moins 2,5 millions de dollars ont été investis dans des initiatives et projets communautaires, ce qui comprend les fonds versés à des organismes locaux sans but lucratif.	3,89 M$
FAC soutient la prospérité à long terme du secteur agricole canadien en mettant l'accent sur les besoins de la prochaine génération de producteurs, d'agroentrepreneurs et d'exploitants d'entreprises agroalimentaires canadiens.	FAC offre des produits et des services de financement spécialisés pour aider les nouveaux venus dans l'industrie et les jeunes agriculteurs, agroentrepreneurs et exploitants d'entreprises agroalimentaires.	Objectif de financement dans le cadre du programme de prêts Jeune agriculteur : 2,89 milliards de dollars	3,29 G$

Glossaire

Actif pondéré en fonction des risques

Actif pondéré selon les risques relatifs, comme le prescrivent les exigences réglementaires émises par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) en matière de capital.

Agbassadeur

Personne ou groupe faisant activement la promotion de l'agriculture de façon respectueuse et significative. Les agbassadeurs ont la conviction que l'agriculture est une industrie moderne et dynamique qui doit être mieux comprise, reconnue et développée parmi les intervenants de l'industrie et le grand public.

Agroentreprise et agroalimentaire

Fournisseurs ou transformateurs qui vendent des produits aux producteurs primaires, achètent leurs produits ou leur offrent divers services. Ce sont par exemple des fabricants et des concessionnaires d'équipements, des fournisseurs d'intrants, des grossistes et des entreprises de transformation.

Alliance

Relation établie par contrat entre FAC et une autre organisation agricole ou financière dans le but de mettre en commun leurs ressources afin d'offrir une gamme élargie de services aux clients.

Autres éléments du résultat global

Gains et pertes attribuables à des variations de la juste valeur qui sont constatés à un poste autre que le bénéfice net, dans une section des capitaux propres appelée Cumul des autres éléments du résultat global.

Charge pour pertes sur prêts

Charge imputée à l'état des résultats qui correspond au montant requis pour ramener la provision pour pertes sur prêts à un niveau jugé approprié par la direction.

Contrepartie

L'autre partie engagée dans une opération financière, habituellement une autre institution financière.

Cote de crédit

Classification du risque de crédit fondée sur une évaluation des ressources financières d'un particulier ou d'une entreprise, de ses antécédents de remboursement et de sa volonté de s'acquitter de ses obligations financières.

Couverture

Technique de gestion du risque qu'une entité utilise pour se protéger contre les fluctuations négatives des cours, des taux d'intérêt ou des taux de change. Cette technique repose sur l'élimination ou la réduction des risques par la prise de positions de compensation ou d'atténuation.

Décaissements sur prêts à terme

Les décaissements sur prêts à terme représentent le versement de fonds sur des prêts approuvés, excluant le refinancement de prêts FAC existants et les prêts rotatifs.

Décaissements sur prêts rotatifs

Les décaissements sur prêts rotatifs représentent le versement de fonds à même un financement sur lequel les clients peuvent faire des décaissements ou des remboursements multiples jusqu'à concurrence du montant maximal approuvé.

Dette subordonnée

Prêt de rang inférieur à d'autres prêts en ce qui concerne le droit sur l'actif ou les gains, en cas de défaut du débiteur. La dette subordonnée n'est habituellement pas assortie d'une garantie.

Facilité de crédit

Un arrangement qui permet à un client d'emprunter une somme d'argent convenue pour une période déterminée. La facilité de crédit a pour objectif de fournir des fonds à l'emprunteur à des fins et pour des échéanciers multiples sans qu'il soit nécessaire de structurer un prêt pour chacun. Les facilités de crédit peuvent être utilisées pour un seul prêt ou pour un ensemble de prêts et peuvent comprendre des termes, des calendriers de remboursement et des taux d'intérêt multiples.

Instrument financier dérivé

Instrument financier dont la valeur est déterminée et dérivée d'après un prix, un taux d'intérêt, un taux de change ou un indice des prix sous-jacent. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet de transférer, de modifier ou de réduire le risque réel ou prévu lié aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change. Les contrats de produits dérivés comprennent les swaps de taux d'intérêt, les options sur taux d'intérêt, les swaps de devises et les contrats à terme.

Intérêts créditeurs nets

Différence entre les intérêts réalisés sur les éléments d'actif (p. ex., prêts et valeurs mobilières) et les intérêts payés sur les emprunts.

Juste valeur

Le prix estimatif pour vendre un actif ou transférer un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre participants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

Marge d'intérêt nette

Intérêts créditeurs nets exprimés en pourcentage de l'actif total moyen.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Méthode qui consiste à calculer le coût après amortissement d'un actif ou d'un passif financier et à répartir les intérêts créditeurs ou débiteurs sur la période considérée.

Montant en retard

Un prêt est en retard lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci et que le montant qu'elle doit est supérieur à 500 $.

Montant nominal

Dans un contrat dérivé, valeur théorique servant de référence au calcul de l'intérêt et des autres paiements. Aux termes du contrat dérivé, le montant nominal n'est ordinairement pas échangé.

Paiements anticipés

Versements de capital non prévus au calendrier de remboursement effectués avant l'échéance du terme.

Prêts douteux

Prêts pour lesquels, de l'avis de la direction, il n'existe plus de certitude raisonnable de percevoir dans un délai acceptable le plein montant de capital et d'intérêt. De plus, tout prêt affichant un montant en retard de 500 $ ou plus pendant 90 jours est classé douteux, sauf s'il est suffisamment garanti.

Processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP)

Processus de bout en bout conçu pour s'assurer que FAC conserve une position de capital saine et solide, dans le but d'affronter des ralentissements économiques et des périodes de pertes prolongées et d'appuyer son orientation stratégique.

Production primaire

Exploitations agricoles qui produisent des matières premières telles que des céréales et oléagineux, du lait, des fruits et des légumes et qui font l'élevage de bovins, de porcs, de volaille, de moutons et d'autres espèces de bétail. La production primaire comprend aussi les vignobles, les serres, les exploitations forestières (culture, production et coupe d'arbres), les exploitations aquicoles (élevage de poissons d'eau douce ou salée) et l'agriculture à temps partiel.

Programme d'emprunt des sociétés d'État

Financement direct accordé à FAC par le gouvernement fédéral.

Programme de soutien à la clientèle

Plans élaborés afin d'aider de façon proactive les clients qui pourraient avoir de la difficulté à rembourser leur prêt pendant un repli économique dans un segment particulier de l'industrie agricole. Les plans individuels peuvent comprendre des paiements différés ou des calendriers de remboursement flexibles pour des périodes déterminées.

Provision pour pertes sur prêts

Meilleure estimation de la direction quant aux pertes probables subies sur le portefeuille de prêts et de contrats de location-financement. Au bilan, les provisions sont comptabilisées comme déductions des prêts et des contrats de location-financement.

Radiations

Les prêts et la provision pour pertes sur prêts qui leur est associée sont radiés lorsque tous les efforts de perception ont été tentés et qu'il n'existe plus de probabilité raisonnable de recouvrement.

Ratio de capital total

Quotient du capital total par l'actif pondéré en fonction des risques. Le capital total de FAC est constitué des bénéfices non répartis, du surplus d'apport et du cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite des ajustements réglementaires prescrits par le BSIF. Les ajustements réglementaires applicables excluent les éléments d'actif incorporel, les gains cumulatifs réalisés ou pertes cumulatives réalisées sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ainsi que les actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Ratio d'efficience

Mesure servant à évaluer l'efficacité de l'utilisation des ressources pour générer des bénéfices (frais d'administration exprimés en pourcentage des produits). Les produits comprennent les intérêts créditeurs nets, le produit net tiré de l'assurance et les autres produits.

Ratio de levier

Niveau de dette exprimé en dollars de dette contractée pour chaque dollar de capitaux propres, excluant le cumul des autres éléments du résultat global.

Ratio du capital réglementaire minimal

Exprimé sous forme de pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques, niveau minimal de capital prescrit par les exigences réglementaires du BSIF.

Rémunération variable

Paiement forfaitaire fondé sur un pourcentage du salaire de base. La possibilité de recevoir la rémunération variable est réévaluée chaque année en fonction de l'atteinte des objectifs. Le montant de ce paiement forfaitaire varie selon le niveau de rendement atteint.

Rendement des capitaux propres (RCP)

Bénéfice net attribuable à l'actionnaire de l'entité mère exprimé en pourcentage du total des capitaux propres moyens, excluant le cumul des autres éléments du résultat global.

Responsabilité sociale d'entreprise (RSE)

Engagement d'une entreprise à exercer ses activités de façon durable sur les plans économique, social et environnemental, tout en tenant compte des intérêts des parties concernées, notamment les investisseurs, les clients, les employés, les partenaires d'affaires, les collectivités, l'environnement et la société en général, selon la définition de la Canadian Business for Social Responsibility.

Risque de change

Risque de perte financière attribuable aux fluctuations négatives des taux de change.

Risque de crédit de contrepartie

Risque que la contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières aux termes du contrat qu'elle a conclu ou de l'opération à laquelle elle participe.

Swaps de taux

Ententes contractuelles en vertu desquelles les parties nommées conviennent de s'échanger des flux d'intérêt sur la base d'un montant nominal de référence pour une période donnée.

Système de pointage et de tarification du risque (SPTR)

Outil servant à évaluer le type de risque et l'impact potentiel des risques de chaque prêt ou contrat de location-financement et à fixer les taux de façon à couvrir adéquatement le risque du portefeuille de FAC. La composante tarification du SPTR calcule le coût du risque (l'ajustement au risque), c'est-à-dire la portion de la marge requise pour couvrir le risque de perte.

Valeur d'exploitation des capitaux propres

Valeur actualisée nette des actifs après déduction des passifs. Elle sert à déterminer la sensibilité de la valeur économique nette de FAC aux fluctuations des taux d'intérêt.

Bureaux de FAC

Colombie-Britannique
Abbotsford, Dawson Creek, Duncan, Kelowna et Surrey

Alberta
Barrhead, Brooks, Calgary, Camrose, Drumheller, Edmonton, Falher, Grande Prairie, High River (S), La Crete, Leduc, Lethbridge, Medicine Hat, Olds, Red Deer, Strathmore (S), Vegreville, Vermilion et Westlock

Saskatchewan
Assiniboia, Carlyle, Humboldt, Kindersley, Lloydminster, Meadow Lake (S), Moose Jaw, Moosomin (S), North Battleford, Prince Albert, Regina, Rosetown, Saskatoon, Swift Current, Tisdale, Wadena (S), Weyburn et Yorkton

Manitoba
Arborg, Brandon, Carman, Dauphin, Killarney (S), Morden, Neepawa, Portage la Prairie, Shoal Lake (S), Steinbach, Stonewall (S), Swan River, Virden et Winnipeg

Ontario
Casselman, Chatham, Clinton, Essex, Frankford, Guelph, Kanata, Kingston, Lindsay, Listowel, London, Mississauga, New Liskeard, Owen Sound, St. Catharines, Simcoe, Stratford, Thornton, Walkerton, Woodstock et Wyoming

Québec
Alma, Ange-Gardien, Beauharnois, Blainville, Drummondville, Gatineau (S), Joliette, Lévis, Montréal, Rivière-du-Loup, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Sainte-Marie, Trois-Rivières et Victoriaville

Nouveau-Brunswick
Moncton et Woodstock

Nouvelle-Écosse
Kentville et Truro

Île-du-Prince-Édouard
Charlottetown

Terre-Neuve-et-Labrador
Mount Pearl

(S) Bureau satellite – heures réduites

Siège social

1800, rue Hamilton
C.P. 4320
Regina (Saskatchewan) S4P 4L3
Téléphone : 306-780-8100
Télécopieur : 306-780-5167
Service ATS : 306-780-6974
Service ATS sans frais : 1-866-205-0013

Centre de service à la clientèle

Heures d'ouverture : L-V,
de 7 h à 19 h (HNE)
Téléphone : 1-888-332-3301
Courriel : csc@fac.ca

Centre d'assistance à la clientèle de Logiciels de gestion FAC

1800, rue Hamilton
C.P. 4320
Regina (Saskatchewan) S4P 4L3
Sans frais : 1-800-667-7893
Téléphone : 306-721-7949
Télécopieur : 306-721-1981

Relations avec le gouvernement

Tour 7, 10e étage, pièce 322
1341 Baseline Road
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
Téléphone : 613-773-2940
Télécopieur : 613-222-6727

fac.ca

Les placements de capital-risque de FAC sont gérés par :

AVRIO CAPITAL

avriocapital.com
info@avriocapital.com

Financement agricole Canada
Pour l'avenir de l'agroindustrie

Canada